

Année universitaire 2019-2020



Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
École d'histoire de la Sorbonne
Centre d'histoire sociale des Mondes contemporains

Les femmes espagnoles dans la Résistance française :

Engagements et homologations des femmes nées en Espagne
des archives du bureau Résistance



Marina Hurtado Morán

Mémoire de Master 2 Histoire des Sociétés Occidentales Contemporaines
Préparé sous la direction de Charlotte Vorms et Mercedes Yusta Rodrigo

Septembre 2020

Table des matières

Remerciements.....	4
Introduction.....	5
Bilan historiographique.....	11
Présentation des sources et de la méthodologie.....	24
Problématiques et annonce du plan.....	33
Partie I – L’homologation des services résistants.....	35
Chapitre 1 – Création des statuts et délais pour les résistant·e·s.....	35
Chapitre 2 – Les processus d’homologation.....	49
Partie II – Portrait de groupe des résistantes espagnoles du SHD.....	69
Chapitre 3 – Immigrées et exilées espagnoles en France.....	72
Chapitre 4 – Résistantes et femmes de leur temps.....	85
Partie III – Les modalités de l’engagement féminin espagnol.....	99
Chapitre 5 – Un engagement résistant qui découle de leur condition de femmes.....	103
Chapitre 6 – Un engagement dans la « Résistance espagnole ».....	116
Chapitre 7 – Répression et engagement post-détention.....	131
Conclusion.....	145
Bibliographie.....	149
Histoire des migrations.....	149
Histoire des migrations espagnoles.....	149
Histoire des femmes et du genre.....	150
Histoire du genre et des migrations.....	151
Histoire de la Résistance française.....	151
Histoire des femmes et du genre pendant la guerre et la Résistance.....	153
Inventaire des sources.....	155
Service Historique de la Défense, Vincennes.....	155
Archivo histórico del PCE, Madrid.....	155
Presse.....	155
Témoignages.....	155

Remerciements

Un immense merci à toutes les personnes qui m'ont accompagné dans ce voyage :

À Charlotte Vorms et Mercedes Yusta, pour leur soutien, leurs toujours pertinentes idées et leur patience.

Aux centres d'archives qui m'ont toujours bien accueilli et guidé dans mes recherches.

À mes parents et ma sœur, qui m'ont toujours donné un soutien inconditionnel.

À mes ami·e·s, pour avoir préservé ma santé physique, ma santé mentale, et pour la centaine de relectures et conseils d'écriture qu'on m'a donné ces derniers mois.

En somme, à tou·te·s celles et ceux qui sont avec moi jour après jour depuis des années et à toutes les nouvelles rencontres.

Image de couverture :
Hommage à Neus Català,
réalisé par Helena Navarrete Plana,
juin 2019

Introduction

« Quand mon mari venait me voir, de temps à autre, il tremblait pour ma fille et moi, et me répétait constamment : « Dans quelle galère t'es-tu embarquée, ma chérie ». Mais je lui répondais : « Dans quoi voulais-tu que je m'embarque, sinon dans la Résistance ? Les autres ne font-elles pas la même chose ? ». J'étais pertinemment consciente des dangers que j'encourais »¹

Pour Alfonsina Bueno, tel qu'elle l'expose dans un témoignage recueilli par Neus Català, son engagement dans la Résistance est une évidence, malgré l'apparente opposition de son époux, pourtant lui-même résistant². Cependant, l'engagement de milliers d'Espagnol·e·s³ dans la Résistance française pendant la deuxième guerre mondiale n'a rien d'une évidence, et de nombreux et de nombreuses chercheur·se·s en histoire en ont fait, depuis les années 1990, leur sujet d'étude.

Au-delà des multiples raisons qui auraient pu motiver les Espagnol·e·s à s'engager dans la Résistance, comme la souvent évoquée volonté de libérer l'Espagne du franquisme, après la défaite républicaine dans la guerre civile espagnole, l'étude même de l'engagement espagnol dans la Résistance en France, tant par leur condition d'étranger·e·s que par les circonstances spécifiques d'une population qui vient de sortir d'un autre conflit armé – du moins pour les exilé·e·s de la Guerre civile espagnole –, s'avère passionnante.

De multiples travaux successifs ont traité, comme nous le verrons, de l'engagement des Espagnols dans le maquis ou encore dans les Forces Françaises Libres⁴. Ces travaux se sont

1 Témoignage d'Alfonsina Bueno, dans Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Ces femmes espagnoles: de la Résistance à la déportation: témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*, Paris, Éd. Tirésias, 1994, pp. 120-121

2 Son mari est arrêté et ensuite déporté, d'après Alfonsina Bueno, dans *Ibid.*, p. 122

3 Le choix de l'écriture inclusive dans ce travail est dû au fait que le masculin générique occulte souvent le nombre de femmes qui peuvent se retrouver dans certains groupes. Afin de les visibiliser, j'utiliserai l'écriture inclusive lorsque le ratio homme-femme est similaire dans un groupe, le masculin lorsqu'il y a très majoritairement des hommes et le féminin lorsqu'il y a très majoritairement des femmes.

4 C'est le cas de multiples travaux de, par exemple, Geneviève Dreyfus-Armand et de Diego Gaspar Celaya, notamment Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 475 p. et Diego Gaspar Celaya, *La guerra continúa. Voluntarios españoles al servicio de la Francia libre (1940-1945)*, Madrid, Marcial Pons, 2015

cependant beaucoup centrés dans l'expérience masculine de la guerre et de la Résistance, à travers le cas d'hommes qui ont, très souvent, pris les armes.

Le versant féminin de cette expérience de la Résistance pour les Espagnoles a été alors beaucoup moins étudié, malgré des premiers travaux, comme la prochaine thèse de Tiphaine Catalan à propos de l'engagement résistant espagnol dans le Limousin à travers une perspective de genre. Pourtant, cette citation d'Alfonsina Bueno peut déjà illustrer en partie les multiples intérêts d'étudier l'engagement féminin espagnol dans la Résistance : d'abord, l'opposition du mari aux activités d'Alfonsina invite à penser que l'engagement féminin n'est pas perçu de la même manière, puisque lui-même étant résistant, il aurait pu encourager son épouse ou auraient pu entrer en Résistance ensemble, comme il peut arriver chez d'autres couples résistants ; elle permet également de soulever des questions entre la compatibilité entre la résistance en clandestinité et la maternité ou les responsabilités des femmes à l'intérieur de la sphère privée – question qui se pose généralement très peu lorsqu'on parle des hommes dans la Résistance – et à laquelle Alfonsina fait référence en évoquant sa fille, qu'elle a à charge tandis que son mari s'absente ; elle parle aussi du militantisme d'autres femmes à part elle, évoquant une sorte de responsabilité féminine collective à s'engager dans la Résistance, ce qui fait qu'elle n'ait pas l'air d'un cas isolé, de façon que nous puissions nous interroger à propos des résistantes espagnoles comme un groupe social, de manière à en faire ici un portrait ; et finalement elle met en avant les dangers qu'encourent les femmes résistantes, qui même si elles ne prennent que très rarement les armes, peuvent finir en prison ou déportées pour leurs activités, tout comme leurs homologues masculins, montrant alors que leurs activités ont dû être également perçues comme fondamentales à la Résistance.

L'intention de ce mémoire est alors de creuser dans toutes ces questions présentées dans un unique témoignage, mais s'intéressant aux parcours spécifiques et aux types engagements résistants de plus d'une centaine de femmes espagnoles pendant la deuxième guerre mondiale et l'occupation allemande, afin de mieux appréhender leur expérience, féminine, de la guerre et de la Résistance. Ce sujet d'étude nécessite tout de même quelques précisions par rapport aux termes utilisés.

D'abord, en relation à la population étudiée, il faut bien comprendre qui sont ces femmes espagnoles résidant en France dans les années 1940. Si des nombreuses études s'intéressent à la participation dans la guerre et la Résistance des exilé·e·s politiques arrivé·e·s en France suite à la victoire de Franco en Espagne, avec cette idée d'une sorte de continuation de l'engagement entre

la guerre civile et la deuxième guerre mondiale que nous avons déjà évoquée, il faut néanmoins prendre en compte que le contingent espagnol en France est issu de plusieurs vagues d'immigration, également économiques, précédant l'exil républicain.

L'idée d'une différence nette entre l'exilé·e dit·e politique et l'immigré·e dit·e économique a soulevé des interrogations parmi les chercheur·se·s. D'abord car beaucoup des motivations d'un·e immigré·e économique peuvent être considérées d'ordre politique, comme la volonté d'améliorer ses conditions de vie, mais ensuite car certain·e·s militant·e·s politiques qui doivent quitter leur pays préfèrent intégrer l'immigration économique que d'être reconnu·e·s comme réfugié·e·s⁵. Nous pouvons cependant noter des spécificités dans l'exil politique, notamment par rapport aux circonstances de sortie du pays d'origine et aux risques que rentrer dans leurs pays natal supposerait pour leur liberté ou leur vie⁶. Les femmes qui constituent mon corpus ne sont donc pas uniquement issues de la défaite de l'Espagne républicaine : certaines d'entre elles sont déjà installées durablement en France bien avant le début de la Guerre d'Espagne. Cette dualité, même si pas tout à fait nette dans la définition, mais dans ce qu'elle concerne leur statuts, leur rapports tant à leur pays de naissance comme à celui d'accueil, et leurs représentations, doit être nécessairement prise en compte pour l'analyse de leur engagement militant dans la Résistance.

Deuxièmement, les femmes analysées dans ce mémoire sont toutes issues d'une même source principale, à partir de laquelle est constitué le corpus de recherche : la sous-série GR 16 P du Service Historique de la Défense (SHD). Celle-ci classe les individus d'après seulement deux sexes biologiques : homme ou femmes⁷. Cette étude ne regroupe donc que les personnes considérées comme femmes par l'administration, malgré le fait que cette vision exclut totalement une remise en question de la binarité dans la classification du sexe et du genre, et du fait que par le contexte historique de production des documents, on ne puisse affirmer que toutes ses personnes s'identifient avec le genre assigné à leur naissance. Nous assumons donc qu'à partir de cette source principale nous sommes incapables de retrouver ou d'identifier des femmes ou des hommes trans, ou sortant de la binarité, et qui mériteraient pourtant un intérêt particulier.

5 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, p. 11

6 *Ibid.*

7 Il faut alors prendre en compte que cette division binaire du sexe dit biologique est une construction sociale : "Sex is a determination made through the application of socially agreed upon biological criteria for classifying persons as females or males." *The criteria for classification can be genitalia at birth or chromosomal typing before birth, and they do not necessarily agree with one another* (West, Candace, and Don H. Zimmerman. "Doing Gender." *Gender and Society*, vol. 1, no. 2, 1987, p. 127) ; cette définition montre bien que biologiquement il peut y avoir plus de deux sexes.

De même, la sous-série ne fournit pas systématiquement la nationalité des personnes dans leurs dossiers, cependant leur lieu de naissance est presque toujours précisé. Même si cela peut inclure dans un premier temps des résistantes qui ne sont pas d'origine espagnole mais sont nées là-bas par d'autres circonstances, il est sans doute plus pratique de les identifier sur leur lieu de naissance que par rapport à leur nationalité, puisque certaines d'entre elles se marient à des Français et acquièrent donc la nationalité française, et d'autres demandent à être naturalisées au bout de certaines années de résidence en France. Un premier tri sur le corpus des femmes espagnoles présentes dans mes archives est donc nécessaire pour identifier spécifiquement celles étant véritablement des migrantes ou des exilées que l'on pourrait considérer espagnoles, à partir des informations personnelles fournies dans les archives, qui restent très limitées : elles sont nées en Espagne, ont des patronymes émanant des diverses langues parlées en Espagne – castillan, catalan, basque, galicien –, et ont soit la nationalité espagnole, soit acquis plus tard la française.

Par rapport à ce que nous allons considérer Résistance française, nous pouvons prendre en compte l'avis d'Olivier Wieviorka dans l'ouverture de son ouvrage *Histoire de la Résistance (1940-1945)*⁸, où il dit que bon nombre d'historien·ne·s ont essayé de définir la Résistance française avant de remarquer l'impossibilité d'avoir une définition qui puisse englober des actions et des expériences aussi différentes.

La première distinction serait celle qui oppose la Résistance extérieure, soit l'engagement militaire dans les rangs de la France libre répondant à l'appel de De Gaulle, à la Résistance intérieure, qui se mène en clandestinité contre l'occupant allemand et le régime de Vichy. Sachant que les femmes ont rarement pris les armes dans la Résistance et que les Espagnol·e·s des Forces françaises libres (FFL) ont déjà été étudié·e·s par Diego Gaspar Celaya – y compris les cinq femmes qui s'y sont engagées –⁹, ce mémoire se centre uniquement dans l'engagement des femmes espagnoles dans la Résistance intérieure française, à travers les femmes demandant d'être homologuées auprès des Forces Françaises Combattantes (FFC), des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI) et la Résistance Intérieure Française (RIF), ainsi que celles qui demandent d'être reconnues dans le statut de Déporté et Interné de la Résistance (DIR).

Afin de cerner la Résistance intérieure française, nous pouvons exposer la lecture triplement restrictive qu'avance Wieviorka dans son ouvrage à partir des travaux de Pierre Laborie : d'abord, les actions menées doivent viser à combattre l'occupant allemand ou le régime

8 Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance*, Paris, Perrin, 2013, pp. 13-18

9 Diego Gaspar Celaya, *La guerra continúa. Voluntarios españoles al servicio de la Francia libre (1940-1945)*, Madrid, Marcial Pons, 2015, pp. 311-316

de Vichy, c'est-à-dire que le simple fait de s'en prononcer contre ne signifierait pas une action résistante ; ensuite, la personne qui mène l'action doit avoir conscience de résister, et s'engager soit par choix, soit par « la conscience spinozienne de la tâche nécessaire »¹⁰ ; finalement, les activités résistantes se font en clandestinité, c'est-à-dire qu'elles sont illégales, et deviennent donc un risque que toutes les personnes engagées sont prêtes à prendre¹¹.

Cette définition historique n'est cependant pas la seule existante, et ne peut pas être la seule qui définit cette recherche, puisque nous travaillons principalement à partir d'archives administratives, et les critères pris en compte par les législateurs suite à la victoire de 1945 et dans quatre occasions postérieures jusqu'en 1992 définissant la qualité de Résistant·e ne sont pas les mêmes qu'utilise Wieviorka¹². Ceux-ci semblent plutôt illustrer les changements de perception de la Résistance qui se produisent tout au long de ces cinquante années, passant par exemple du mythe d'une nation debout contre l'occupant et contre Vichy, qui a dominé pendant les années 1950 et 1960 à un contre-mythe dans les années 1970, où s'impose l'idée d'une population passive, voire collaborationniste.

Ce travail de recherche s'appuie tant sur la lecture restrictive historique premièrement avancée que sur les différentes définitions établies par les lois. Sur la première avant tout car c'est une grille de lecture de la Résistance partagée qui facilite l'analyse historique et parce qu'elle semble assez neutre par rapport à des lois qui seraient influencées par les représentations changeantes de la Résistance que s'en font les Français·e·s au long de cinq décennies. Les définitions établies par la loi doivent néanmoins être incluses dans cette analyse car ce sont les cadres légaux qui vont pousser les femmes espagnoles à demander – ou justement, à ne pas demander, peut-être parce qu'elles ne se sentent pas légitimes de le faire – à être homologuées en tant que résistantes. Catherine Lacour-Astol évoque à ce sujet, par exemple, la loi de 1949¹³, qui, même si elle autorise l'attribution de la carte de Combattant·e volontaire de la Résistance (CVR) à des personnes isolées – qui n'appartiennent donc à aucune organisation résistante reconnue par l'autorité militaire –, exclut toute référence explicite à une action isolée ; actions qui représentent

10 Pierre Laborie, *Les Français des années troubles. De la guerre d'Espagne à la Libération*, Paris, Seuil, 2003 (1e éd. 2001), p.75-76, cité par Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance*, Paris, Perrin, 2013, p. 15

11 Olivier Wieviorka, *Ibid.*

12 Pour plus d'informations à propos de ces cinq statuts consécutifs, voir Olivier Wieviorka, « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°50, Dossier : Nations, états-nations, nationalismes, avril-juin 1996, pp. 55-66.

13 Loi n.° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattant·e·s volontaires de la Résistance, *JORF*, 26 mars 1949

pourtant la modalité majeure de l'engagement féminin¹⁴. C'est donc cette définition et les homologations qui encadrent également l'objet de ce mémoire.

Mon objet d'étude devient, après définition des termes, l'homologation et l'engagement dans la Résistance française des femmes nées en Espagne et présentes dans les dossiers du SHD.

Par rapport aux bornes chronologiques, l'étude des engagements résistants à travers les archives des homologations les force à s'élargir au-delà des dates traditionnellement reprises dans l'histoire de la Résistance.

Pour les dates concernant spécifiquement l'engagement résistant, nous pouvons dater le début de la Résistance de l'été 1940. Dans l'espace de quelques jours, à partir du discours de Pétain du 17 juin où il s'adresse à la France demandant de cesser le combat, la Résistance commence à s'organiser : le 18 juin, Charles de Gaulle lance depuis Londres son premier Appel à la résistance armée, qui signe le début de la France libre ; deux jours plus tard, Étienne Achavanne sabote en solitaire les lignes téléphoniques qui reliaient la base aérienne de Boos à la *Feldkommandantur* de Rouen et, après son arrestation et son passage devant le peloton d'exécution, il devient « le premier martyr de la résistance intérieure »¹⁵. Le démantèlement de la Résistance arrive progressivement, au fur et à mesure que les territoires sont libérés de l'occupation allemande, mais la période prend fin avec la Libération de tout le territoire français, puis la reddition de l'Allemagne nazie en mai 1945. L'étude de cette période en particulier s'explique car c'est dans ces années là, dans ce contexte de la Résistance mais également de guerre, d'occupation du territoire et de crise, qu'elles décident de s'engager d'une manière spécifique.

Tout de même, l'étude de ces résistantes espagnoles dans ce mémoire ne peut se limiter à la période 1940-1945 pour plusieurs raisons. D'abord, la volonté d'établir un parcours dans la migration de ces femmes, nécessite d'étudier – dans les cas où c'est possible à travers les témoignages disponibles ou même les archives du SHD – une période précédant même le début de la Résistance, afin de comprendre dans quels contextes ces femmes arrivent en France, et notamment les années de la Guerre civile espagnole (1936-1939) pour les femmes issues de l'exil républicain.

14 Catherine Lacour-Astol, "L'engagement résistant féminin. Quels marqueurs ? Quels prismes ? Quels révélateurs ?", dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 46-47

15 Olivier Wieviora, *Histoire de la Résistance*, Paris, Perrin, 2013, p. 13

Ensuite, les étudier à travers leurs demandes d'homologation implique d'analyser également les années postérieurs à la Libération, afin de comprendre tant les motivations qui les poussent à faire les démarches afin d'être reconnues comme résistantes, que le contexte historique, social et politique, dans lequel se réalisent ces démarches.

Limiter la recherche à la Résistance intérieure française limite également les bornes spatiales, réduites uniquement à la France métropolitaine. D'abord, car c'est là que les Espagnoles mènent la plupart de leurs actions, même si certaines d'entre elles passent de temps en temps la frontière espagnole dans leur activité clandestine. Ensuite, parce que c'est également là qu'elles demandent à être homologuées comme Résistantes, une fois qu'elles ont la certitude que les troupes alliées ne renverseraient pas le régime de Franco et elles décident de s'installer en France pour une longue durée. Les femmes qui constituent mon corpus sont réparties dans une grande partie du territoire métropolitain, et il pourrait également être intéressant d'étudier les spécificités de leur engagement dépendant de leur emplacement par rapport à la ligne de démarcation, par rapport aux régions, ou encore par rapport à leur distance avec la frontière espagnole. C'est aussi en France métropolitaine et principalement en région parisienne que se trouvent la plupart des sources concernant l'engagement des femmes espagnoles dans la Résistance.

Toutefois, la volonté d'établir un parcours depuis leur migration, ou encore depuis un éventuel engagement en Espagne, implique de traiter aussi ce terrain. Les spécificités de l'Espagne des années 1930, surtout pendant la seconde république et la guerre civile qui s'en suit, sont à mon avis fondamentales pour analyser sous une perspective de genre l'engagement des Espagnol·e·s une fois arrivé·e·s en France. De fait, les années 1930 en Espagne marquent une période de changements sociaux qui se répercute – plus ou moins, selon les moments – sur les rôles de genre traditionnels, et cela pourrait jouer tant sur les représentations françaises des Espagnol·e·s que sur leur mode de vie en exil.

Bilan historiographique

Les années 1970 et 1980 voient apparaître en France des nouvelles études historiques, dont l'objectif est de favoriser les recherches sur les groupes sociaux marginalisés ou en minorité. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'histoire des femmes, qui ne débute en France qu'à partir des années 1970, ou encore l'histoire de l'immigration, que nous développerons ensuite.

Dans le cas de l'histoire des femmes, le premier but est de donner plus de visibilité aux femmes, tant dans les événements historiques que dans l'écriture de l'histoire. L'organisation de séminaires universitaires portant sur le sujet, comme par exemple le séminaire lancé à l'Université de Paris 7 Jussieu en 1973 par Michelle Perrot, Fabienne Bock et Pauline Schmitt-Pantel, intitulé « Les femmes ont-elles une histoire ? » représente un moment fondateur de ce nouveau champ historique en France, et l'inscrit dans un grand dialogue inter-disciplinaire avec notamment des sociologues et des anthropologues. L'objectif est alors de réfléchir sur les femmes comme des sujets pensants et agissants de l'histoire. Ce mouvement s'inscrit alors dans une triple démarche : d'abord militante, suivant le développement du mouvement féministe, mais aussi scientifique et institutionnelle¹⁶.

L'histoire des femmes s'agit, d'après Danièle Bussy Genevois en 1991, d'une histoire qui a longtemps « hésité entre la dénonciation du rôle de victimes sociales et l'exaltation d'héroïnes »¹⁷. En effet, d'après Mary Nash dans un article publié en 1984, beaucoup d'historien·ne·s des femmes continuent à ce moment là à aborder leurs études depuis une perspective de « victimisation historique », c'est-à-dire à travers des « manifestations ouvertes de l'exploitation et la limitation historique de la femme »¹⁸, même si de plus en plus d'historien·ne·s reformulent leurs problématiques et abordent leurs sujets d'une façon que l'on puisse « reconnaître la force individuelle et collective des femmes sans pour autant oublier leur oppression historique »¹⁹. En même temps, un des premiers récits historiques qui se développent dans ce champ est celui des femmes notables, c'est-à-dire des biographies et des études à propos de femmes exceptionnelles qui se démarquent en général de la norme féminine de leur époque – souvent donc elles prennent un rôle habituellement masculin, que ce soit dans la politique, la culture ou la religion.

La première limite de cette histoire des grandes femmes est que, de par le fait d'être exceptionnelles, elles ne représentent parfois qu'une élite et sont « peu représentatives de l'expérience collective de la femme de leur époque »²⁰. C'est pourquoi l'histoire des femmes s'éloigne, au fur et à mesure de cette première décennie de recherches, de l'histoire événementielle afin de s'intéresser à l'expérience privée et la vie quotidienne des femmes, dans

16 Maëlle Maugendre, *op. cit.* p. 8

17 Danièle Bussy Genevois, « Les femmes espagnoles et l'exil », *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, 1992. p. 77

18 Mary Nash, « Invisibilidad y presencia de la mujer en Historia », *Historia*, 1985, vol. 10, p. 103

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*, p. 104

un objectif similaire à l'histoire sociale, essayant ainsi d'inclure tous les groupes sociaux et pas uniquement une élite sociale.

Deuxièmement, à partir des années 1980, la catégorie même des « femmes » peut être contestée dans son utilisation dans les recherches historiques. C'est par exemple l'avis de Riley en 1988²¹, qui revient sur le terme « femmes », remarquant qu'il essaye d'inclure toute sorte de femmes différentes, mais que le terme signifie des choses différentes à diverses époques, et elle fait des femmes un objet d'investigation historique même. Elle parle également de la difficulté tant dans le féminisme que dans les sciences sociales de sortir d'une sorte de contradiction, dans laquelle la catégorie des femmes est une construction sociale, est donc combattue, et en même temps devient la base pour lutter pour les droits des femmes ou pour les analyser.

À cette critique s'ajoutent celles qui disent que les premières études des années 1970 ne permettent pas de développer les relations entre les femmes ni entre les sexes, afin de comprendre les significations données, selon les multiples contextes historiques, au sexe et à la différence sexuelle. Ces remarques mènent l'introduction du concept de genre dans ces recherches historiques. Nous pouvons souligner ici l'importance de l'article de l'historienne américaine Joan W. Scott, datant de 1986 mais traduit en français en 1988 : « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique »²². Premièrement utilisé dans des cercles féministes anglophones afin de dépasser la différence sexuelle et insister sur les différents rôles sociaux attribués au sexe, elle définit le genre comme « un élément constitutif des relations sociales fondé sur les différences perçues entre les sexes, et le genre est une façon première de signifier des rapports de pouvoir »²³, pour ensuite le défendre comme outil d'analyse historique. En se servant de cet outil, la discipline se tourne en France progressivement, et en particulier à partir des années 1990, vers une histoire du genre, influencée par les recherches américaines des *Gender studies* et l'influence d'autres sciences sociales comme l'anthropologie.

Les années 2000 voient un nouveau développement dans l'histoire du genre. S'inspirant des démarches intersectionnelles, c'est à dire croisant le concept de genre à ceux de classe et de race, ce qui commence également à se faire dans les *Queer studies* et les études coloniales et post-coloniales, les recherches historiques « s'éloignent d'une vision binaire des genres pour prendre en compte la diversité et la variété des corps »²⁴. C'est donc à ce moment là que vont

21 Denise Riley, *'Am I that Name ?' Feminism and the category of 'Women' in History*, London, Macmillan, 1988

22 Joan W. Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les cahiers du GRIF*, « Le genre de l'histoire », 37-38, printemps 1988, p. 125-153

23 *Ibid.* p. 141

24 Stéphanie Chapuis-Després, « Histoire du corps, histoire du genre. Bilan et perspectives », *Corps*, 2016/1 (N° 14), p. 67

également se développer les croisements entre les problématiques liées au genre et l'histoire des migrations. Un exemple étant le colloque organisé en 2006 par le Centre d'histoire sociale du XXe siècle (Université Paris I) et l'équipe Réseaux, Savoirs et Territoires (École Normale Supérieure) intitulé « Histoire, Genre et Migration », dans lequel plusieurs chercheur·se·s montrent qu'il y a bien une expérience des migrations au féminin, puisque les dispositifs juridiques et les pratiques administratives sont soumises à des logiques de genre.

Si bien assez tôt l'historiographie française a commencé à s'intéresser à la mobilité, par exemple à travers l'histoire de la colonisation – au début partisane et à caractère hagiographique, pour ensuite développer une histoire coloniale plus scientifique et plus critique –, l'histoire de l'émigration et des migrations intérieures, notamment à travers la question de l'exode rural, l'histoire de l'immigration apparaît plutôt tardivement, comme nous l'avons dit, au début des années 1980²⁵. Selon Gérard Noiriel, dans un état des lieux historiographique de l'histoire de l'immigration en France publié en 2005, il y aurait un déclic dans les années 1980, avec la crise économique et la stabilisation des dernières vagues migratoires. C'est aussi un moment de développement du mouvement associatif parmi les étranger·e·s, qui organisent des activités culturelles, parfois en relation avec la mémoire. Ce serait la première connexion entre immigration et histoire et elle progresse de la main de jeunes historien·ne·s formé·e·s dans le militantisme des années 1970, qui essayent de construire une histoire « en faveur des exclus, dont les archives écrites ne parlent jamais »²⁶, ce qui rappelle la démarche militante dans la naissance de l'histoire des femmes à la même période. Cependant, à l'histoire des migrations s'ajoute la problématique d'une extrême droite qui gagne du poids dans la scène politique et présente l'immigration comme un nouveau problème pour la France. Ils mettent en avant la question de l'intégration, préconisant que les immigré·e·s ne sauraient s'intégrer en France car ne partageant pas la même culture ou la même histoire, ce qui incite les historien·ne·s à se pencher sur cette question²⁷.

D'après Aline Angoustures, cette histoire de l'immigration a longtemps négligé les réfugié·e·s, s'axant dans les années 1980, dans la continuité des engagements contre la guerre d'Algérie, sur les migrant·e·s d'Afrique du Nord et étudiant de préférence les migrations économiques²⁸, tandis que les études sur les migrant·e·s européen·ne·s se sont centrées sur celles

25 Gérard Noiriel, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et Migrations*, n° 1255, Mai-juin 2005, pp.38-39

26 *Ibid.*, p. 41

27 *Ibid.* p. 42

28 Aline Angoustures, « L'histoire des étrangers en France et les archives : le cas de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides », *D'Italie et d'ailleurs : Mélanges en l'honneur de Pierre Milza*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 3 (en ligne)

et ceux provenant de l'Allemagne nazie et de l'Autriche²⁹ et sur les Italien·ne·s avec les travaux de Pierre Milza³⁰.

Dans cette première histoire de l'immigration, les migrant·e·s espagnol·e·s ne semblent pas attirer beaucoup d'attention. Pourtant, suite à la *Retirada*, il devient le plus fort contingent d'étranger·e·s en France. Avant les années 1990, moment marquant le début d'études universitaires systématiques sur l'exil espagnol, la bibliographie existante sur le sujet est essentiellement en espagnol et la plupart émane des exilé·e·s mêmes, qui publient leurs témoignages principalement à partir des années 1960³¹, à l'exception de quelques publications datant des années 1940 rédigées par des responsables républicaines, notamment des femmes³². On retrouve tout de même quelques études comme celles de Javier Rubio, une plus centrée sur l'émigration économique et l'autre sur l'exil républicain, et l'ouvrage collectif en six volumes dirigé par José Luis Abellán³³.

Le retard historiographique français serait dû, d'après Denis Peschanski et Geneviève Dreyfus-Armand complémenté ensuite par les travaux d'Émile Témime³⁴, à la façon dont l'historiographie française écrit sa propre histoire après la deuxième Guerre Mondiale. Celle-ci s'appuierait sur un processus de réhabilitation nationale suite à l'armistice de 1940 et le régime de Vichy. Cela se verrait d'abord par une volonté d'exaltation d'un nationalisme français lié à la Libération, et ensuite par une volonté d'effacement des épisodes négatifs de la France tels que les camps d'internement – où se retrouvent des nombreux et de nombreuses espagnoles après avoir passé la frontière française en 1939. L'objectif étant de faire prévaloir une image de consensus

29 Gilbert Badia (dir.), *Les Barbelés de l'exil. Études sur l'émigration allemande et autrichienne (1938-1940)*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1979, 443 p.

30 Pierre Milza (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, École française de Rome, 1986, 787 p.

31 Pour en citer quelques uns : Jorge Semprún, *Le grand voyage*, Paris, Gallimard, 1969 ; Marina Constante, *Les années rouges. De Guernica à Mathausen*, Paris, Mercure de France, 1971 ; Teresa Pamies, *Quan érem refugiats. Memories d'un exili (Segona part de Quan érem capitans)*, Barcelona, Dopesa, 1975 ; Cipriano Mera, *Guerra, exilio y cárcel de un anarcosindicalista*, Paris, Ruedo Ibérico, 1976 ; Antoine Miro, *L'exilé. Souvenirs d'un républicain espagnol*, Paris, Galilée, 1976, 245 p. ; Lluís Montagut, *J'étais deuxième classe dans l'armée républicaine espagnole (1936-1945)*, Paris, Maspéro, 1976, 385 p.

32 Par exemple les témoignages Victoria Kent et Federica Montseny, directrice générale des prisons en 1931 et 1932 et ministre de la Santé de Novembre 1936 à Mai 1937 respectivement : Victoria Kent, *Quatre ans à Paris*, Paris, Éditions le Livre du Jour, 1947 et Federica Montseny, *Cien días de la vida de una mujer*, Toulouse, Univers, 1949

33 Javier Rubio, *La Emigración española a Francia*, Barcelone, Ariel, 1974, 402p. ; Javier Rubio, *La Emigración de la guerra civil de 1936-1939. Historia del éxodo que se produce con el fin de la IIe República española*, Madrid, San Martín, 1977, 3 vol., 1229 p. ; José Luis Abellán, *De la guerra civil al exilio republicano (1936-1977)*, Madrid, Mezquita, 1982, 226 p.

34 Geneviève Dreyfus-Armand et Denis Peschanski avec Jean Pierre Amalric, Michel Goubet, Jean Marie Guillon et François Marçot, "Les Espagnols dans la Résistance", dans Pierre Milza et Denis Peschanski, *Exils et Migrations. Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Paris, L'Harmattan, 1994 ; Émile Témime, "Les espagnols dans la Résistance. Revenir aux réalités?", dans Pierre Laborie et Jean-Marie Guillon, *Mémoire et histoire: la Résistance*, Toulouse, Privat, 1995, pp. 99-102

national contre l'occupation de l'Allemagne nazie. Même si Témime remarque que ce constat peut également s'appliquer aux autres contingents étrangers, cela serait particulier pour les Espagnol·e·s en raison des débats politiques que la Guerre d'Espagne génère en France³⁵.

Dans un premier état des lieux de l'historiographie de l'exil espagnol³⁶, Dreyfus-Armand évoque deux colloques internationaux organisés en Espagne et en France sur ce sujet en 1991. Ce sont deux volets de trois rencontres impulsées par Pierre Milza et Denis Peschanski afin d'étudier les migrations italienne et espagnole en France pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le premier a lieu à Salamanque sur le thème « *Españoles en Francia, 1936-1946* »³⁷ et donne lieu à plus de soixante communications. Le dernier se tient à Paris et veut apporter une approche comparative aux deux types de migrations. D'après Dreyfus-Armand, ces deux colloques suscitent de nouvelles recherches et stimulent des travaux déjà en cours. En effet, dans les années qui les ont succédés ont été publiés plusieurs travaux, notamment *Plages d'exil*, axé sur les activités entreprises dans les camps d'internement³⁸, et *Les Français et la guerre d'Espagne*, qui contient plusieurs études à propos de l'accueil des réfugié·e·s et les représentations³⁹.

Les années 1990 voient alors apparaître, des deux côtés des Pyrénées, de nombreux travaux sur les Espagnol·e·s, et notamment leur exil, en France⁴⁰. En 1992 se publie pour la première fois la revue *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, qui change de nom en 1995 à *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*. Elle apparaît d'abord comme bulletin du Centre de recherche sur l'exil et l'immigration espagnols de l'Université de Paris 7, et devient ensuite l'organe du Centre d'études et de recherches sur les migrations ibériques (CERMI), qui est fondé en 1995 par Andrée Bachoud et Geneviève Dreyfus-Armand et qui cherche à valoriser l'étude des migrations – tant politiques que économiques – ibériques en France. Juste avant la fin de cette décennie est publiée la plus célèbre recherche historique française sur l'exil espagnol : *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*⁴¹, de

35 Diego Gaspar Celaya, *La guerra continúa. Voluntarios españoles al servicio de la Francia libre (1940-1945)*, Madrid, Marcial Pons, 2015, pp. 34-35

36 Geneviève Dreyfus-Armand, « Historiographie des premières années de l'exil espagnol et état de la question », *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, 1992. pp. 50-67

37 "Espagnols en France, 1936-1946"

38 Jean-Claude Villegas (coord.), *Plages d'exil: les camps de réfugiés espagnols en France, 1939*, Dijon, Hispanistica XX, 1989, 235 p.

39 Jean Sagnes, Sylvie Caucanas (éd.), *Les Français et la Guerre d'Espagne*, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990, 439 p.

40 Par exemple : Javier Tusell, Alicia Altet et Abdon Mateos (eds.), *La oposición al régimen de Franco. Estado de la cuestión y metodología de la investigación*, Madrid, UNED, 1990 ; Émile Temime, *Exil politique et migration économique. Espagnols et Français au XIX^e et XX^e siècles*, Paris, CNRS, 1991 ; Marie-Claude Rafaneau-Boj, *Odyssée pour la liberté. Les Camps de prisonniers espagnols, 1939-1945*, Paris, Denöel, 1993 ; Geneviève Dreyfus-Armand et Émile Temime, *Les camps sur la plage, un exil espagnol*, Paris, Autrement, 1995

41 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999

Geneviève Dreyfus-Armand. Dès le fin du XXème siècle, les migrations ibériques peuvent être considérées comme un objet d'étude à part entière, ce qui inclut les connaissances sur l'exil républicain espagnol, mais n'est pas exclusif. D'autres études se sont centrées sur différentes vagues de migration économique procédant de l'Espagne, comme par exemple la thèse de Natacha Lillo, *Espagnols en "banlieue rouge" : histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*⁴².

Ce décollage historiographique coïncide également avec l'apparition, à partir des années 1990, de diverses associations mémorielles fondées par les descendant·e·s des exilé·e·s espagnol·e·s pour entretenir leur mémoire et la revendiquer tant sur le plan historique que politique. Aujourd'hui, ces associations sont autour d'une trentaine en France et continuent à faire vivre cette lutte⁴³.

Jusque dans les années 1990, les immigrantes ne sont par contre que peu traitées dans l'histoire des migrations. Selon Gérard Noiriel, les immigrantes en général se « heurtent à une double lacune de la recherche historique », parce qu'elles sont invisibilisées dans l'histoire des migrations par le fait d'être des « femmes » et dans l'histoire des femmes car elles sont « migrantes »⁴⁴, et c'est à partir des années 2000 que ces deux sujets vont vraiment s'entrecroiser.

Dans le cas de l'histoire de l'exil espagnol, les femmes « restent dans l'ombre de leurs compagnons d'infortune »⁴⁵, puisque l'attention est surtout portée sur l'histoire des camps d'internement ou sur celle des hommes espagnols dans la Résistance française. Seules quelques figures importantes telles que Federica Montseny pour les anarchistes ou Dolores Ibárruri pour les communistes – même si elle n'est pas exilée en France – sont étudiées. Petit à petit, des historiennes commencent à s'intéresser à la trajectoire des femmes espagnoles dans leur exil, et nous pouvons remarquer dans les années 1990 la thèse de Jeanine Sodigné-Loustau, dans laquelle les femmes deviennent protagonistes une fois qu'on s'intéresse aux réfugié·e·s civil·e·s et pas uniquement aux militaires⁴⁶, le travail de Mercedes Yusta publié vers la fin des années 2000 sur la *Unión de Mujeres Españolas en Francia*⁴⁷, organisation antifasciste et communiste

42 Natacha Lillo, *Espagnols en "banlieue rouge" : histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*. Thèse d'Histoire, IEP, Paris, 2001

43 Maëlle Maugendre, *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942): des femmes entre assujettissements et résistances*. Histoire. Thèse, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013 p. 11

44 Gérard Noiriel, « L'histoire des femmes immigrées », *Groupe de recherches et d'échanges et de communication*, Vincennes, GREC, 1991, p. 11-19. Cité par Maëlle Maugendre, *op. cit.* p. 14

45 Maëlle Maugendre, *op. cit.*

46 Jeanine Sodigné-Loustau. *L'immigration politique espagnole en région Centre (Cher, Eure et Loir, Indre, Loire et Cher, Loiret) de 1936 à 1946*. Thèse, Université de Paris 7 Diderot, 1995

47 Union de femmes espagnoles en France

de femmes espagnoles en France⁴⁸, ou encore la thèse de Maëlle Maugendre, publiée très récemment, en 2019, et portant sur les réfugiées espagnoles en France⁴⁹.

Le rôle des associations mémorielles est également important dans la visibilité des femmes espagnoles. Les entretiens réalisés par les associations afin de préserver la mémoire et la mise en avant progressive des femmes dans les projets mémoriels permettent de découvrir leurs trajectoires durant l'exode, même si leur participation à la Résistance reste quasi-invisible, et c'est pourtant dans ce contexte, très spécifique, que ce mémoire veut travailler les migrantes espagnoles en France.

C'est pour cela que cette recherche s'inscrit, forcément, aussi dans l'histoire de la Résistance française et plus précisément dans celle des Espagnoles et Espagnols qui s'y sont engagé·e·s. Pendant longtemps, tant la mémoire de la Résistance que le récit historique a été « militarisé, nationalisé et masculinisé »⁵⁰, c'est-à-dire qu'il est mis au service du fantasme d'une France libérée par tou·te·s – et uniquement – les Français·e·s, dans lequel on a surtout retenu l'engagement militaire face à la résistance civile. Cependant, depuis maintenant une bonne quarantaine d'années, de nombreuses nouvelles approches sont données en histoire à la Résistance française qui permettent de dépasser ces trois principales limites. Cela se doit en grande partie à l'influence des nouveaux courants historiographiques qui se développent à partir des années 1970 et 1980, tels que l'histoire des femmes, l'histoire du genre ou l'histoire des migrations dont nous avons déjà parlé.

Dans un bilan intitulé *l'historisation de la Résistance*⁵¹, Jean-Pierre Azéma et François Bédarida notent que les premiers récits historiques sur le sujet ont été très influencés par une relation entre les Français et la Résistance qui semble « un mélange de fascination et d'appréhension »⁵² et repose sur un triple paradigme : d'abord, celui de l'honneur recouvré, où la Résistance effacerait la défaite et les hontes de Vichy ; ensuite, celui de l'identité nationale reconquise grâce à la Résistance ; et finalement, celui de la République restaurée après la défaite

48 Mercedes Yusta Rodrigo, *Madres coraje contra Franco : la Unión de Mujeres Españolas en Francia, del antifascismo a la Guerra Fría (1941-1950)*. Madrid, Catédra, 2009

49 Maëlle Maugendre. *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942): des femmes entre assujettissements et résistances*. Histoire. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013. Publiée cette année (voir Maëlle Maugendre, *Femmes en exil. Les réfugiées espagnoles en France 1939-1942*, Tours, PU François Rabelais, 2019), c'est tout de même sa thèse de 2013 qui sert à ce mémoire.

50 Tiphaine Catalan, « L'engagement des réfugié.e.s espagnol.e.s dans la Résistance en Limousin. La « secrétaire » et l'« instructeur » ? », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 139

51 Jean-Pierre Azéma et François Bédarida. "L'historisation de la Résistance", *Esprit* (1940-), no. 198 (1), 1994, pp. 19-35

52 *Ibid.*, p.20

de 1940, pour laquelle la III^e République est rendue responsable. Dans ce contexte, les auteurs soulignent une première difficulté de l'histoire à éviter les processus d'instrumentalisation, et ce serait pour cela que le récit historique de la Résistance reste longtemps un mélange de science et de mythe. C'est au profit de ce mythe que l'on privilégie dans un premier temps « le geste romantique des combattants de l'ombre »⁵³, notamment la figure héroïsée du maquisard.

Les années 1970 et plus spécifiquement les années 1980 marquent cependant un tournant dans cette historiographie, et le premier changement historiographique se trouve justement autour de l'élargissement de la notion de Résistance au-delà de la résistance militaire. Même si celle-ci reste importante, elle n'est plus hégémonique, au profit de la résistance humanitaire et de la résistance civile⁵⁴. Elle va de même dans le sens d'une histoire sociale, comme l'illustre l'ouvrage dirigé par Antoine Prost, *La Résistance, une histoire sociale*, qui traite la question des liens entre Résistance et société, basées sur l'influence « de la société sur la Résistance, d'une part, et celle de la Résistance sur la société, d'autre part »⁵⁵.

Cette nouvelle vision mène à l'intégration dans le récit de comportements et résistances nouvelles, tout comme d'acteurs et actrices jusque-là généralement négligé·e·s dans ces recherches historiques, dont les femmes. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'invisibilité des femmes auparavant : d'abord, le fait que peu d'entre elles prennent les armes face à l'occupant allemand, et sont pour cela exclues de la résistance militaire qui avait auparavant prévalu ; ensuite, le sexisme même de la société qui produit la mémoire et l'histoire, comme l'illustre le fait que sur les 1 038 personnes qui reçoivent la croix de la Libération on ne retrouve que six femmes⁵⁶. Dès lors, impulsées pour le mouvement féministe qui arrive dans les universités à partir des années 1970, l'engagement des femmes dans la Résistance a été examiné. Cela a pu se faire au travers de biographies de résistantes illustres, comme Marie-Madeleine Fourcade, chef du réseau Alliance, ou Berty Albrecht, co-dirigeante du réseau Combat⁵⁷, mais aussi au travers de questionnements spécifiques sur l'engagement féminin, comme celui de Claire Andrieu en 1997 pour le *Mouvement social*⁵⁸, où elle analyse les femmes résistantes en termes

53 *Ibid.*

54 *Ibid.* p.23

55 Antoine Prost, "Résistance et société: quels liens?", dans Antoine Prost (dir.), *La Résistance, une histoire sociale*, Paris, les Éd. de l'Atelier, 1997, p.5, cité par Catherine Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance: la Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, p. 24

56 Données fournies par l'ordre de la libération dans sa page web (<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/les-femmes-et-les-hommes-compagnon-de-la-liberation>). Ces six femmes sont Berty Albrecht, Laure Diebold, Marie Hackin, Marcelle Henry, Simone Michel-Lévy et Émilienne Moreau-Evrard.

57 Michèle Cointet, *Marie-Madeleine Fourcade: un chef de la Résistance*, Paris, Perrin, 2006 ; Dominique Missika, *Berty Albrecht*, Paris, Perrin, 2005

58 Claire Andrieu, "Les Résistantes, Perspectives De Recherche." *Le Mouvement Social*, no. 180, 1997, pp. 69–96

sociodémographiques – représentant autour de 12 % de la population résistante recensée pour le statut de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR) – et essaye de dégager les caractéristiques de l’engagement résistant des femmes, en prêtant une attention particulière, par exemple, à leur rôle logistique et à la Résistance qu’elles peuvent mener également à l’intérieur du foyer.

Plus récemment, Catherine Lacour-Astol dans son ouvrage *Le genre de la Résistance : la Résistance féminine dans le Nord de la France*⁵⁹ développe l’intérêt scientifique de revisiter l’histoire de la Résistance dans une perspective de genre, c’est-à-dire en prenant en compte les identités et les rôles sociaux, tout comme les rapports entre les sexes. Ce serait particulièrement pertinent dans le contexte de la Résistance, comme période de conflit, car celles-ci coïncident souvent avec des redéfinitions des représentations de genre et des rapports sociaux. Dans le cas de l’engagement féminin, l’étudier à travers le prisme du genre implique de voir les femmes comme des individus libres et non pas comme subordonnés aux hommes, et d’étudier leur actions résistantes en rapport aux rôles traditionnels, que ce soit dans une continuité par exemple avec la Résistance au foyer ou en rupture avec l’univers traditionnel. En 2018, l’ouvrage collectif *La Résistance à l’épreuve du genre*, dirigé par Laurent Douzou et Mercedes Yusta⁶⁰, réunissant les actes d’un colloque réalisé en 2016, tente de même d’analyser sous une perspective de genre les Résistances antifascistes en Europe du Sud entre 1936 et 1949.

Le récit auparavant nationalisé de la Résistance a également occulté, jusque dans les années 1980, de nombreux et de nombreuses étrangèr·e·s qui se sont engagé·e·s contre l’Occupation allemande. L’un des premiers ouvrages qui tente de rétablir dans la mémoire et le récit historique la contribution des étrangèr·e·s est *Le Sang de l’étranger. Les immigrés MOI dans la Résistance*, publié en 1989 par Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski⁶¹. Nous pouvons de même évoquer le colloque tenu à Besançon en novembre 1992 sur les étrangèr·e·s dans la Résistance en France, organisé par l’Université de Franche-Comté et le Musée de la Résistance et de la Déportation⁶², comme développement du chantier de recherche. Ce colloque s’organise sur trois tables rondes : la première porte sur la situation des étrangèr·e·s en France avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale ; la deuxième évoque les nombreuses

59 Catherine Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance: la Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015

60 Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l’épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018

61 Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski, *Le Sang de l’étranger. Les immigrés MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1989, 477 p.

62 Catalogue de l’exposition du Musée portant aussi sur les étrangèr·e·s dans la Résistance, qui contient trente-trois communications : Philippe Joutard, François Marcot (coord.), *Les étrangers dans la Résistance en France*, Besançon, Musée de la Résistance et de la Déportation, 1992, 175 p.

nationalités qui s'engagent, et quelques nationalités sont notamment développée·e·s, par exemple les Polonais·es, les Italien·ne·s, les juifs étrangèr·e·s, les Allemand·e·s, les Espagnol·e·s et les Autrichien·ne·s ; la troisième table ronde parle des apports des étrangèr·e·s à la Résistance française.

Si les Espagnol·e·s sont évoqué·e·s dans ces premiers travaux sur les étrangèr·e·s de la Résistance, c'est ces dernières années que l'on retrouve plus d'initiatives de recherches sur les Espagnol·e·s dans la Résistance, comme par exemple les ouvrages *Résistances et exils* et celui de Véronique Olivares et Michel Reynaud sur la Résistance espagnole en Haute-Savoie⁶³, datant de 2005 et de 2007 respectivement. Également en 2007, dans l'ouvrage collectif *La guerre d'Espagne. L'histoire, les lendemains, la mémoire*, Christine Levisse-Touzé étudie le rôle des Espagnol·e·s dans la Résistance extérieure française et dans l'Armée de Libération, tandis que Geneviève Dreyfus-Armand essaye de tracer un parcours des Espagnol·e·s dans la deuxième Guerre Mondiale depuis l'exil⁶⁴. Encore plus récemment, entre 2014 et 2015 apparaissent quatre nouveaux travaux sur le sujet, dont un bilan de l'univers résistant espagnol réalisé par Geneviève Dreyfus-Armand et Odette Martínez, et l'ouvrage de Diego Gaspar Celaya à propos des volontaires provenant d'Espagne au service de la France libre⁶⁵.

Les femmes espagnoles ont également été traitées, par exemple dans deux chapitres de l'ouvrage déjà mentionné *La Résistance à l'épreuve du genre* : celui de Gina Herrmann, à propos de la résistance antifasciste et le travail forcé des femmes – notamment espagnoles – dans les camps nazis⁶⁶. ; et celui de Tiphaine Catalan, doctorante travaillant sur l'engagement des réfugié·e·s espagnol·e·s dans la Résistance en Limousin sous une perspective de genre⁶⁷.

63 Marie-Claude Chaput et Bernard Sicot (eds.), *Résistances et exils*, Nanterre, Publidix Université Paris X-Nanterre, 2005; Véronique Olivares et Michel Reynaud, *Le roman des Glières: la résistance des républicains espagnols au plateau des Glières: les maquis espagnols en Haute-Savoie, 1941-1944* (Paris: Tirésias, 2007)

64 Christine Levisse-Touzé, "Les espagnols dans la Résistance extérieure et dans l'Armée de la Libération", dans Roger Bourderon (dir.), *La guerre d'Espagne. L'histoire, les lendemains, la mémoire*, Paris, Tallandier, 2007, pp. 161-76; Geneviève Dreyfus-Armand, "Les républicains espagnols pendant la seconde guerre mondiale" dans Roger Bourderon (dir.), *La guerre d'Espagne. L'histoire, les lendemains, la mémoire*, Paris, Tallandier, 2007, pp. 145-60

65 Eva Leger, *L'exil républicain espagnol en Limousin: cartographie des mémoires, des imaginaires et des appartenances*, Thèse, Nanterre, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2014; Geneviève Dreyfus-Armand, "Résistance de l'esprit. Esprit de Résistance", dans les Actes du colloque des 25 et 26 novembre 2011 à Annecy, *Échos saléviens. Revue d'histoire régionale*, 21, 2014; Geneviève Dreyfus-Armand et Odette Martinez-Maler, *Espagne, passion française. Guerres, exils, solidarités. 1936 -1975*, Paris, Les Arènes, 2015.

66 Gina Herrmann, "« Sabotear, sabotear, sabotear ! ». Résistance antifasciste et travail forcé des femmes dans les camps nazis", dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, pp. 99-118

67 Tiphaine Catalan, « L'engagement des réfugié·e·s espagnol·e·s dans la Résistance en Limousin. La « secrétaire » et l'« instructeur » ? », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *Ibid.*

Toutefois il manque encore une étude approfondie sur le sujet qui pourrait potentiellement arriver avec la thèse en cours de Tiphaine Catalan.

Le premier chapitre, celui de Gina Herrmann, évoque un parcours similaire pour les femmes républicaines espagnoles qui sont passées dans les camps allemands à cause de leur engagement résistant, qui débute comme engagement politique sous la seconde République – avant ou pendant la guerre d’Espagne – et qui se poursuit en exil face à l’occupant et à travers le sabotage dans les camps une fois déportées. Elle l’illustre à travers plusieurs exemples, dont celui de Mercedes Núñez, qui se trouve également dans les archives du SHD. L’auteure remarque que l’histoire s’est peu intéressée aux femmes espagnoles déportées et elle avance plusieurs raisons : d’abord parce qu’elles ne représentent pas un fort contingent – l’Amicale de Mauthausen répertorie 227 Espagnoles sur l’ensemble des camps nazis, et l’auteure estime qu’elles sont entre 200 et 300 – ; ensuite par un manque de sources, les dossiers ayant été détruits par les nazis avec ceux des autres déporté·e·s ; mais finalement dans le cas spécifique des Espagnoles, ça pourrait être par un manque de témoignages procédant d’Espagne jusque dans les années 1980, à cause de la dictature de Franco, et parce qu’elles ont été souvent capturées dans les réseaux français, avec des alias ou de la documentation française, et n’ont jamais été enregistrées sous leur véritable identité.

Le chapitre de Catalan présente à son tour deux parcours individuels : un masculin, celui de Miguel López, de son vrai nom Vidal, un instructeur espagnol ; et un féminin, celui de Neus Català. Ensuite ils sont tous les deux traités, en sorte de conclusion, à travers une comparaison de leur poids mémoriel : Vidal laisse une trace en tant que combattant héroïque tombé, presque en martyr, dans les mémoires locales de l’est de la Creuse ; tandis que Neus Català participe elle-même à la production mémorielle mais ne revient pas à la région dans laquelle elle a résisté donc ne se retrouve pas dans les mémoires locales.

Cette histoire de la Résistance du point de vue des femmes est cependant indissociable, de par le contexte même de la Résistance, de l’histoire de la guerre au XXe siècle à partir des femmes et du genre. Ce sujet se développe depuis une quarantaine d’années, et l’historiographie a déjà été résumée par Françoise Thébaud dans un article datant de 2014⁶⁸. Cette historiographie ne s’intéresse pas uniquement à l’engagement féminin et à ses spécificités à l’intérieur de la Résistance, mais aux multiples expériences féminines de la guerre et des conflits.

68 Françoise Thébaud, « Penser les guerres du xxe siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d’historiographie », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 39, 2014

Traditionnellement, l'histoire s'intéresse aux guerres à travers la politique, la diplomatie et l'aspect militaire, souvent d'un point de vue masculin et provenant des élites. À partir des années 1970 les historien·ne·s commencent à porter un regard plus critique : l'apparition progressive des nouveaux champs d'étude que nous avons déjà évoqué – mais également d'autres, comme l'histoire coloniale et décoloniale, qui intègrent au débat les guerres coloniales ou de décolonisation telles que la guerre d'Algérie ou la guerre d'Indochine pour l'histoire française – et le développement de l'histoire sociale marquent alors un tournant dans cette manière d'aborder le sujet des conflits militaires⁶⁹.

L'histoire sociale s'intéressant aux individus, aux gens ordinaires plus qu'aux élites, elle veut analyser alors tant les bouleversements sociaux provoqués par les guerres, que les événements et les réalités sociales de l'arrière-front, qu'elle considère indissociables du front militaire en lui-même. S'intéressant elle-même à l'histoire des femmes dans la guerre, Thébaud publie en 1986 un ouvrage portant sur la place des femmes et sur leurs expériences lors de la Première Guerre Mondiale⁷⁰, qu'elle trouve représentatif de ces premières recherches à propos des femmes dans les conflits militaires depuis le point de vue de l'histoire sociale. Cette méthode « permet également de bousculer la hiérarchie des victimes et des héroïsmes et de montrer la diversité des expériences vécues »⁷¹.

La question du genre s'ajoute progressivement à cette historiographie, et on va s'intéresser à l'évolution des systèmes de genre – c'est-à-dire des rôles sociaux, aux représentations du masculin et du féminin – dans les sociétés qui vivent un conflit militaire. Ceci permet de voir depuis un nouvel angle certaines questions, et Thébaud présente quatre d'entre elles : d'abord, la question d'une supposée émancipation de la femme ne se fait uniquement depuis une vision matérielle ou politique, mais on prête attention aux expressions culturelles, à la définition même de ce qu'est être un homme ou une femme. La deuxième question, plus générale, part du principe que les hommes et les femmes ont des expériences totalement différentes des guerres, et que même lorsque les identités sexuées sont bousculées, les rôles féminins restent subordonnés aux masculins. La troisième, est que le bousculement de l'intérêt pour les femmes vers le genre permet de s'intéresser aux masculinités. En période de conflit armé ce serait d'autant plus intéressant car les sociétés en guerre mobilisent, à travers de la propagande, la virilité ; mais la guerre – et la défaite – mettent également la virilité à l'épreuve. En dernier lieu, cette perspective de genre permettrait d' « observer la sexuation ou le genre des politiques de guerre et des

69 *Ibid.*, pp. 157-159

70 Françoise Thébaud, *La femme au temps de la guerre de 14*, Stock, 1986

71 Françoise Thébaud, « Penser les guerres... », *op. cit.*, p. 162

imaginaires sociaux en temps de guerre »⁷². C'est-à-dire que nous pouvons nous intéresser à la manière dont les États définissent et repartissent les rôles de genre en temps de guerre et comment ils peuvent contrôler les sexualités et les corps.

Cette recherche s'inspire de toute cette tradition historiographique dans ces différents domaines, et prête une attention particulière à ce que l'histoire des femmes et notamment l'histoire du genre ont apporté à ce type de sujet. Nous essayerons alors d'amener dans le développement certaines des questions soulevées au long des années.

Présentation des sources et de la méthodologie

La source principale pour établir le corpus de femmes espagnoles ayant participé à la Résistance française a été, dans le cas de cette recherche, et comme nous l'avons dit, la sous-série GR 16 P du Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes. Celle-ci comprend les dossiers individuels des personnes ayant fait les démarches afin d'être homologuées en tant que résistantes. Cette sous-série est formée à partir des archives du Bureau Résistance, qui est créé suite à la guerre, en 1948, afin de gérer la reconnaissance des services rendus par les résistant·e·s. Le bureau est né du rattachement direct au ministre des armées des services liquidateurs des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), des Forces Françaises Combattantes (FFC) et des Forces Françaises Libres (FFL). À part ces trois catégories, pour classer les dossiers individuels sont créées les familles de la Résistance Intérieure Française (RIF) et des Déporté·e·s et Interné·e·s de la Résistance (DIR). Le travail du bureau consistait à délivrer les titres d'appartenance aux ancien·ne·s combattant·e·s à ces cinq familles et à informer les ayants droit, leurs proches et toutes les instances sur ces questions. Cette sous-série ne prétend en aucun cas être une liste exhaustive des personnes résistantes pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle ne comprend que les personnes qui ont fait les démarches afin d'être reconnues en tant que résistantes, mais aussi car elle retient tant les personnes homologuées que les personnes qui n'ont finalement pas été homologuées.

Elle est constituée de presque 600 000 dossiers individuels classés par ordre alphabétique et ceux-ci sont de taille variable en fonction des individus. En général, ils détiennent des pièces fournies par les demandeur·se·s ou leurs familles et des documents issus du travail administratif, tels que de la correspondance entre membres du bureau et demandeur·se·s, des fiches de

⁷² *Ibid.*, p. 168

recherches ou des certificats d'homologation. Le seul tri ayant été exécuté *a posteriori* est la suppression des dossiers jugés inutiles par les archivistes car ne contenant qu'une réponse à une demande de recherche précisant que l'intéressé·e ne se trouvait pas parmi les personnes homologuées des différentes familles de la Résistance.

Cette sous-série permet d'avoir des multiples points de vue sur le sujet. Dans un premier lieu, nous retrouvons les critères du Bureau Résistance pour homologuer les différentes actions militantes, ce qui peut être particulièrement intéressant dans le cas des femmes, puisque beaucoup ne sont pas combattantes et ont besoin de légitimer leurs actions d'autres façons. Deuxièmement, ils nous permettent de voir quelles sont les pièces fournies par les demandeur·se·s, qui mettent en pièce jointe les documents justificatifs demandés et tout ce qui pourrait être pertinent. Les femmes espagnoles se sont parfois appuyées sur des attestations écrites par des camarades, souvent des chefs de réseau, afin de revendiquer leur place et leurs actions au sein de la lutte contre l'occupant allemand. Il faut quand même noter que beaucoup des informations personnelles – qui restent toutefois limitées aux questions posées dans les formulaires, qui ne sont, parfois, pas complètement remplis – qui se trouvent dans les dossiers sont déclaratives, et il est alors impératif d'étudier la fiabilité des données transmises et de les croiser avec d'autres sources.

Bien que les archives du Bureau Résistance n'aient été versées au Service Historique de la Défense et devenues communicables qu'assez récemment, en 2005⁷³, ces dossiers ont déjà été utilisés en recherche pour étudier le cas de Résistant·e·s, que ce soit biographiquement ou pour essayer d'identifier et d'étudier un groupe social. C'est notamment le cas de Diego Gaspar Celaya dans sa thèse et publication postérieure, datant de 2016, *La guerra continúa. Voluntarios españoles al servicio de la Francia libre (1940-1945)*, une étude des Espagnol·e·s engagées dans les FFL, très majoritairement des hommes. Les dossiers qu'il utilise étant très largement liés à l'engagement militaire de ces hommes, il ne retrouve pas les mêmes documents et informations que je trouve dans les dossiers de femmes, cependant cette recherche s'inspire de sa méthodologie.

La consultation de la base de données mise à disposition par le SHD avait permis d'identifier 187 personnes considérées comme femmes parmi les 6 760 dossiers d'individus nés en Espagne. Cependant, dite base comprenant près de 600 000 dossiers, il y avait de la marge pour certaines erreurs, et en effet parmi ces 187 dossiers nous avons pu relever, par exemple, au

73 Diego Gaspar Celaya, "De l'oubli, des mythes, de l'histoire. Histoire et mémoire des volontaires espagnols dans la Résistance française", *Historiografías*, 12, 2016, p. 72

moins deux dossiers concernant des hommes – que j’ai bien évidemment exclu de l’analyse dans ce mémoire, même si cela pourrait être très intéressant de consulter des dossiers de résistants espagnols dans un but comparatif –, d’où la nécessité de consulter individuellement chaque cote. Malgré la volonté d’établir un corpus fermé et exhaustif, non pas des résistantes espagnoles, mais de celles ayant fait les démarches auprès du ministère des armées, la fermeture des archives au mois de mars 2020 à cause de la pandémie de Covid 19 a limité ce travail de dépouillement systématique. C’est pourquoi le corpus de femmes analysé dans ce mémoire est réduit, finalement, à 104 femmes partageant deux caractéristiques principales : elles demandent toutes d’être homologuées auprès des FFC, des FFI ou de la RIF, ou demandent le statut de DIR ; et elles sont toutes nées en Espagne – et nous n’avons pas de précision sur le fait qu’elles ont eu une autre nationalité à la naissance. Cette limite invite à prendre avec précaution les hypothèses et les analyses faites dans ce mémoire, mais ces dernières pourraient également dégager certaines tendances qu’il serait intéressant de traiter dans une étude postérieure, plus approfondie, et qui permettrait également d’élargir le corpus de sources.

Inspirée donc du travail mené par Diego Gaspar Celaya dans son étude des résistants espagnols dans les FFL, j’ai voulu construire, à partir des informations personnelles de ces 104 femmes, mais également de celles concernant leurs fonctions dans la résistance, la répression qu’elles ont pu subir et les démarches auprès de l’administration française, une base de données. L’objectif de cette base est, avant tout, d’élaborer une prosopographie, c’est à dire « une étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d’un groupe d’acteurs historiques en se fondant sur l’observation systématique de leurs vies et de leurs parcours »⁷⁴. La méthode prosopographique est davantage utilisée dans l’histoire sociale ces dernières décennies dans un double but de dépasser les méthodes quantitatives et les méthodes purement biographiques, afin de croiser expériences personnelles et cadres collectifs.

C’est de même ce que permet de faire l’outil que devient la base de données : elle permet d’abord une analyse qualitative des informations afin de comprendre tant l’engagement féminin espagnol dans la Résistance que la catégorie résistante créée par l’État français et donc le lien avec les demandes d’homologation et avec les décisions du Bureau ; ensuite, elle donne la possibilité de faire une analyse quantitative, pratique pour dresser un portrait de groupe.

Limité·e·s par notre source, il ne s’agit pas ici d’étudier et de décrire les vies de toutes les résistantes espagnoles et leur parcours jusqu’à leur mort, mais d’analyser leurs origines

74 Pierre-Marie Delpu, « La prosopographie, une ressource pour l’histoire sociale », *Hypothèses*, 2015/1 (18), p. 265

géographiques et socio-économiques, leur état-civil et leur parcours militant au sein de la Résistance, en prison ou en déportation – pour celles qui subissent cette forme de répression –, jusqu’à la décision finale de l’administration par rapport à leur statut résistant. C’est possible de le faire car nous avons un groupe social assez bien défini – les femmes nées en Espagne présentes dans les sources du Service Historique de la Défense – et parce que, même si nous ne pouvons pas leur faire des questionnaires systématiques, les dossiers individuels recueillent souvent les mêmes informations – avec plus ou moins de détail – grâce à des modèles nationaux produits par l’administration militaire.

Les limites imposées par la nature des documents de la source principale, par la taille variable des dossiers et par le manque de certaines informations invitent néanmoins à consulter plusieurs sources complémentaires, afin d’enrichir les informations contenues dans les dossiers du SHD pour ces 105 femmes qui composent mon corpus.

Le deuxième centre d’archives consulté donc pour cette recherche est celui Parti Communiste d’Espagne (PCE) à Madrid, qui détient plusieurs fonds intéressants pour le sujet de la Résistance des Espagnols en France. Le premier s’intitule « l’émigration politique en France » (série 97), et une grande partie de ce fonds est dédiée aux archives des *Guerrilleros Españoles*, qui participent à la Résistance une fois créés par le PCE et sont ensuite reliés aux FFI. Ce mouvement est souvent assimilé à des réseaux proches du Parti Communiste Français tels que le Front National ou les Franc-Tireurs et Partisans Français comme en témoignent ces sources et celles du SHD, avec des femmes qui se revendiquent tant des Guérilleros espagnols que du Front National. Le deuxième fonds est intitulé « *Guerrilleros españoles FFI* » (série 171) et est composé de documents relevant des guérilleros et donnés aux archives par Sixto Agudo ‘Blanco’. Il comprend notamment des biographies d’hommes aspirant à devenir guérilleros et des documents issus de l’école que l’organisation met en place pour former les adhérent·e·s en politique, en tactiques militaires, en topographie et géographie, en armement et explosifs ou encore en reproduction de documents. En dernier lieu, nous pouvons évoquer la nombreuse documentation par rapport au travail du PCE et des guérilleros en France qui ne se trouve dans aucun de ses deux fonds, mais qu’est conservée uniquement sur des microfilms – jacquets de 857 à 934 –, qui sont de qualité très variable, mais ajoutent des informations intéressantes aux deux premières séries, et parlent de nombreux·ses guérilleros, principalement des hommes.

Si l’intention était dans un premier moment de consulter les archives du PCE à la recherche de documents pouvant retracer le parcours de certaines des femmes du corpus,

militantes du PCE avant leur exil en France – et souvent aussi pendant –, la plupart des archives ont été détruits, soit pendant et après la guerre civile espagnole, soit après l’interdiction du PCE en France en septembre 1950⁷⁵, afin de protéger les camarades du parti qui continuaient à militer en clandestinité. Nous n’avons donc trouvé aucune référence aux femmes du SHD dans les militant·e·s appartenant aux Guérilleros espagnols dans ces archives, à l’exception d’une seule mention, dans une lettre, d’une nommée Luisa Rivas. Ce nom est également le pseudonyme qu’utilise Carmen de Pedro, appartenant au Comité Central du PCE en France suite à l’exil républicain, pendant la guerre, comme le montrent les documents qu’elle fournit au bureau Résistance lorsqu’elle essaye de se faire homologuer dans les années 1980, sans succès.

Ne pouvant pas servir à compléter la base de données, je me suis principalement intéressée aux rapports produits par des militants du PCE (97/3.1). Ceux-ci évoquent des activités résistantes menées et mettent en avant les fonctions et objectifs du mouvement des guérilleros et d’un autre qui lui est parallèle, l’Union Nationale Espagnole (UNE). Le point de vue des militants eux-mêmes et l’influence des décisions des directions communistes peut alors nous être intéressant afin de comprendre l’engagement des femmes qui appartiennent à ces réseaux et leurs objectifs. Cela reposera alors sur un traitement plutôt discursif de la perception du rôle des Guérilleros par les militants, que nous pourrions étudier en rapport à comment les femmes espagnoles de notre corpus envisagent leur propre engagement, dans la limite de ce que nous permettent de voir les dossiers d’homologation et les autres sources complémentaires.

À différence de notre source principale, la plupart des documents du fonds datent de la période de la Résistance ou de l’immédiate après guerre. Ceci peut se relever particulièrement utile car évitent le biais de reconstruction du passé que nous pouvons retrouver dans d’autres sources postérieures, et nous permettent de voir l’évolution de ce mouvement au fur et à mesure de l’avancée de la guerre, parfois même sur les nouveaux objectifs une fois la guerre terminée, avant l’illégalisation du PCE en France.

Cependant, ces archives présentent également certaines limites. D’abord, le fait que les femmes soient quasi-absentes – à l’exception de quelques femmes mentionnées dans un carnet de compte-rendu de débats – dans ces sources nous invite à questionner la place qu’elles prennent ou qui leur est attribuée dans des mouvements qui sembleraient tout de même, si nous nous en tenions à cette source, profondément masculins.

75 Dans le même arrêté se font dissoudre le PCE, le Parti Socialiste Unifié de Catalogne (PSUC) et le l’Association “Les Amis de Mundo Obrero”, qui publie le journal *Mundo obrero*; Arrêté du 7 septembre 1950, *JORF* du 9 septembre 1950, p. 9691

Une autre source complémentaire est intéressante à étudier dans le cadre de ce mémoire et particulièrement en addition aux archives du PCE. Il s'agit du *Bulletin d'information intérieur de l'amicale des anciens guerilleros espagnols en France (F.F.I.)*. Si l'Amicale des anciens FFI et résistants espagnols est premièrement fondée en 1945, après la deuxième guerre mondiale, elle est également obligée de se dissoudre en 1950, à la demande du gouvernement français, peu après l'interdiction du PCE⁷⁶. Le bulletin qu'est consulté pour ce recherche n'apparaît qu'en octobre 1977, soit un an après la reconstitution de l'Amicale en France, après la mort de Franco en Espagne. L'Amicale se charge alors d'obtenir la reconnaissance des unités des guérilleros espagnols au titre de la Résistance, et utilise le bulletin tant pour faire passer ses revendications que pour faire état de l'activité des sections départementales. Il encore est publié à Toulouse, qui est également le siège principal de l'Amicale, le dernier numéro, le n°157, datant d'avril 2020.

Les vingt-quatre premiers numéros du bulletin, allant jusqu'à la fin de l'année 1983, sont consultables en ligne sur la plateforme Argonnaute, la bibliothèque numérique mise à disposition par La contemporaine – ancienne Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC)– , centre d'archives se situant au campus de l'Université Paris Nanterre. S'il y a également à disposition, à travers l'Amicale elle-même, les bulletins à partir du n° 100 – datant de 2005 –, dans cette étude je me suis principalement intéressé aux premières publications. D'abord parce que ça aide à comprendre les difficultés que les guérilleros ont eu à cette période, ce qui les aurait convaincu de refonder l'Amicale à ce moment-là, mais aussi parce que c'est plus probable d'avoir la parole rapportée des acteurs et actrices du conflit, tandis qu'à partir de 2005 beaucoup d'entre elles et eux sont déjà disparu·e·s.

Tout comme les archives du PCE, ces documents restent, cependant, très centrés sur la résistant·e·s espagnol·e·s engagées chez les guérilleros ou encore d'autres formations FFI, et ne peuvent donc pas fournir des informations par rapport à l'engagement de tous les femmes du corpus. Ils sont tout de même intéressants afin de comprendre la spécificité de ce mouvement.

En dernier lieu, cette recherche travaille sur des témoignages, afin non seulement de compléter les informations de la base de données originale, ou d'essayer de construire des récits de vie, mais également pour donner la parole aux actrices dont parle cette recherche.

Dans les sciences humaines, cette source montre cependant quelques difficultés spécifiques, liées notamment à la fiabilité de la parole des concerné·e·s en raison tant des biais et reconstructions du passé opérés par la mémoire individuelle que des stéréotypes véhiculés par la

⁷⁶ Phryné Pigenet. "La protection des étrangers à l'épreuve de la « guerre froide » : l'opération « Boléro-Paprika »", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 46 N°2, Avril-juin 1999. p. 297

tradition, ce que l'on appelle aujourd'hui la « mémoire collective »⁷⁷. Ces difficultés s'appliquent à toutes les sciences sociales utilisant les témoignages dans leurs recherches, raison pour laquelle de nombreux·se·s chercheur·se·s de plusieurs disciplines ont mis en avant ses limites, un exemple étant Pierre Bourdieu, avec ce qu'il appelle « l'illusion biographique ». Dans un article du même nom, le sociologue critique l'idée du récit auto-biographique parce que celui-ci est souvent conçu comme linéaire, ce qui donne aux enquêté·e·s un souci de donner sens à leurs vies, en les faisant voir des relations entre des événements comme s'il s'agissait d'étapes pour arriver à un développement nécessaire. Bourdieu maintient que les faits sont individuels, que le seul lien entre eux c'est la personne qui les vit, et que ces événements doivent plutôt être compris à travers les relations de la personne et le contexte politique et social de chaque moment⁷⁸. La critique de Bourdieu porte principalement sur les témoignages lors d'entretiens menés par des sociologues, tandis que dans cette recherche nous priorisons – parce que les acteurs et actrices sont pour la plus grande part décédé·e·s – les témoignages écrits et publiés, mais l'idée d'une reconstruction du passé les concerne également. Dans le cas concret des historien·ne·s, nous pouvons penser cette illusion biographique à travers nos propres recherches, en essayant d'éviter la tentation téléologique, c'est-à-dire la volonté de chercher un sens d'ensemble à un événement, ou une cause annoncée à un fait précis, ou encore une vision de ça n'aurait pas pu se passer autrement.

Étant consciente de ces limites, les témoignages peuvent tout de même être très utiles, vu que ce sont des récits de première main sur certains événements. Même s'il y a un certain degré de reconstruction de la mémoire, ce sont des sources intéressantes à croiser avec d'autres documents afin de, justement, comprendre le récit auto-biographique ou le témoignage dans son contexte – et pouvoir donc être critique des récits, sans pour autant nier le vécu des personnes qui les rapportent.

Les récits de vie, l'écriture de soi féminine, à propos de leur immersion dans le combat ou dans la guerre, sont une source très valorisée en histoire, au-delà des limites propres aux témoignages que nous avons évoqué, comme le met par exemple en avant Luc Capdevila⁷⁹. Il fait d'abord état de l'évolution du genre depuis le XIXe siècle, et remarque un véritable essor à partir

77 Marie-Claire Lavabre, « Témoignage oral et mémoire », *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, 1992. pp. 128-137

78 Pierre Bourdieu, *L'illusion biographique*, Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 62-63, juin 1986, pp. 69-72

79 Luc Capdevila, "Identités de genre et événement guerrier Des expériences féminines du combat", dans Sophie Milquet, Madeleine Frédéric, "Femmes en guerres", *Sextant*, Volume 28, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes et le genre, Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques, 2011

des années 1970, avec des témoignages de femmes s'étant engagées pendant la deuxième guerre mondiale, qu'il associe à « l'évolution contemporaine de la condition féminine et celle des identités de genre qui lui sont liées »⁸⁰. Il s'intéresse ensuite aux spécificités de l'écriture de soi à propos de l'expérience féminine de la guerre. Si à partir de la première guerre mondiale les récits de la guerre racontés par les hommes évoquent souvent la souffrance, la peur, la frustration ou l'humiliation, Capdevila remarque que les femmes s'éloignent de cette rhétorique de la victimisation, et décèle plusieurs sentiments partagés dans ces récits. D'abord, il note qu'elles parlent de leurs actions à travers l'exaltation, l'épanouissement de pouvoir participer à l'évènement. Ensuite, plus centré sur les combattant·e·s – celles qui ont pris les armes –, il parle d'une ambivalence entre une sorte de satisfaction d'être perçue par leurs compagnons d'armes, comme des égales, et une honte lorsque c'est la société civile ou l'ennemi qui les observe. Le dernier sentiment est celui de la frustration « de n'avoir pu aller jusqu'au bout, voire d'avoir été instrumentée »⁸¹.

Remarquant alors la quantité de questions que l'analyse des récits féminins de guerre permet de soulever, ainsi qu'en se demandant ce qu'ils peuvent montrer de la construction du genre en période de conflits, il conclut en affirmant que « l'échelle individuelle, à travers l'écriture de soi, constitue un observatoire privilégié permettant d'appréhender les dynamiques identitaires »⁸², en s'intéressant ensuite à des populations plus nombreuses, afin de discerner différentes voies dans la construction des identités.

Prenant tout ceci en compte, cette recherche se sert également de plusieurs récits féminins d'expériences de la Résistance. La première source de témoignages est l'ouvrage de Neus Català *De la Resistencia y la deportación. 50 testimonios de mujeres españolas*, publié en 1984 et traduit au français en 1994 sous le titre *Ces femmes espagnoles : de la Résistance à la déportation. Témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*⁸³. Il s'agit d'un recueil de cinquante six témoignages de femmes espagnoles qui ont participé à la Résistance face à l'occupation allemande de la France, raison pour laquelle la plupart d'entre elles sont déportées dans les camps de l'Allemagne nazie, parmi lesquels Ravensbrück, celui où se trouve Neus Català. En plus, d'autres femmes n'ayant pas survécu sont aussi évoquées dans des récits afin d'être commémorées.

80 *Ibid.*, p. 20

81 *Ibid.*, p. 22

82 *Ibid.*, p. 24

83 Neus Català, *Ces femmes espagnoles : de la Résistance à la déportation. Témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*, Paris, Tirésias, 1994, 356p

D'après Geneviève Dreyfus-Armand, dans un compte-rendu de cet ouvrage, « peu ont cherché à faire homologuer leurs états de services : certaines ont été décorées pour faits de Résistance, d'autres n'ont jamais eu de reconnaissance officielle de leur action, ou bien tard, comme Carmen Buatell, reconnue résistante un an après sa mort en 1977 »⁸⁴. En effet, si l'on croise les femmes qui apparaissent dans le recueil de Neus Català avec la liste des femmes espagnoles des archives de la sous-série GR 16 P, à peine huit noms semblent correspondre, dont ceux de l'auteure et de Carmen Buatell.

En addition aux témoignages du recueil, au moins trois autres femmes du corpus publient des mémoires racontant leurs expériences dans la résistance et/ou dans les camps allemands : Nieves Castro, Mercedes Núñez et Pilar Ponzán. Ces trois ouvrages, intitulés respectivement *Una vida para un ideal*⁸⁵, *Destinada al crematorio. De Argelès a Ravensbrück: las vivencias de una resistente republicana española*⁸⁶ et *Lucha y muerte por la libertad. Memoria de 9 años de guerra, 1936-1945*⁸⁷, sont donc également traités dans cette recherche, afin de comprendre la complexité de leurs parcours, les deux premières étant deux communistes engagées, pendant la Résistance, auprès des Guérilleros espagnols, et la dernière agente du groupe Ponzán et homologuée au nom du réseau Pat O'Leary.

Ces femmes, soit par le fait d'avoir été déportées, d'être contactées par Neus Català, de par leur expérience dans les Guérilleros, ou encore de par le fait d'avoir décidé de rédiger leurs mémoires, ont un parcours assez spécifique, et elles ne peuvent pas être représentatives de toutes les femmes qui composent dans un premier lieu mon corpus. Cependant, ces témoignages me permettent, au moins pour les femmes concernées, d'établir un parcours depuis l'Espagne – ce qui s'avère très compliqué à partir des archives du SHD –, et d'avoir plus de détails sur leurs engagements et leurs expériences. Il faut toutefois rester attentif·ve au caractère autobiographique de ces récits et leurs limites, tout en soulevant des nouvelles questions que nous pourrions poser à l'intégralité du corpus à partir de la base de données construite sur la source principale.

84 Geneviève Dreyfus-Armand, « Neus Català ; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.) : *Ces femmes espagnoles de la Résistance à la Déportation. Témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*, 1994 », *Hommes et Migrations*, n°1184, février 1995. D'Espagne en France. Itinéraires migratoires en Languedoc et ailleurs. pp. 51-52.

85 Nieves Castro, *Una vida para un ideal: recuerdos de una militante comunista*, Ediciones de la Torre, 1981, 160 p

86 Mercedes Núñez Targa, *Destinada al crematorio. De Argelès a Ravensbrück: las vivencias de una resistente republicana española*, Editorial Renacimiento, 2011, 216 p.

87 Pilar Ponzán, *Lucha y muerte por la libertad. Memoria de 9 años de guerra, 1936-1945*, Tot editorial, Barcelona, 1996

Problématiques et annonce du plan

Cette étude veut analyser les spécificités de l'engagement résistant des femmes espagnoles ; un engagement que nous imaginons déterminé par leurs origines espagnoles et leur condition de femmes dans la société des années 1940, dans le contexte de crise que suppose la deuxième guerre mondiale et dans la clandestinité qu'oblige l'organisation de la Résistance. Pour cela nous devons nous interroger également à propos de la composition de ce groupe social que forment les résistantes nées en Espagne, que nous supposons très influencé par la Guerre civile espagnole et par l'exil en France qui s'en suit à la défaite républicaine. Toutefois cette analyse d'un corpus composé uniquement de femmes présentes dans les dossiers du bureau Résistance implique un intérêt premier et particulier pour les demandes et les démarches d'homologation, ainsi que les spécificités des femmes qui veulent être reconnues et la manière dont elles sont reçues par l'administration militaire.

Afin de développer ces axes, ce mémoire se structure en trois grandes parties. La première traite des statuts juridiques mis en place, les demandes d'homologation pour les familles de la Résistance, les démarches qu'elles doivent faire et les différents résultats qu'elles ont de la part de l'administration. La deuxième grande partie tente de faire une prosopographie des femmes faisant ces démarches, s'intéressant d'abord à leurs origines espagnoles et à leur condition d'immigrées en France, puis à leur état-civil et à leurs origines socio-professionnelles et à l'effet sur leur entrée en Résistance. La troisième et dernière partie analyse l'engagement des femmes espagnoles dans la Résistance, à partir non seulement de leurs fonctions, mais également avec les formations espagnoles dans lesquelles une grande partie d'entre elles s'engage, et à la répression spécifique à laquelle plus de la moitié d'entre elles doit faire face à cause de dit engagement.

Partie I – L’homologation des services résistants

Chapitre 1 – Création des statuts et délais pour les résistant·e·s

Même avant la fin de la guerre, l’établissement de statuts pour les résistant·e·s devient tant une nécessité qu’un enjeu politique. Il faut trouver un moyen de reconnaître les services des personnes ayant lutté contre l’occupation allemande et pour la libération de la France, afin d’assurer des pensions pour elles et eux ainsi que pour leurs familles ; s’impose donc la création d’un cadre juridique. Si les premiers règlements datent d’avant la libération des camps en Allemagne en mai 1945, ce besoin de reconnaissance s’accroît avec le rapatriement en France des déporté·e·s politiques, qu’il faut souvent prendre en charge à cause de leur état de santé précaire, ainsi que les familles des personnes décédées en déportation. Sont créés alors progressivement différentes familles pour classer les divers services résistants, par des décrets différents, suivant des règles très précises et ouvrant toutes droit à des avantages différents, dépendant du type de résistance qu’est reconnue.

Ce premier chapitre vise à définir d’abord quelles sont les différentes familles de la Résistance et leurs avantages, puis à relever, sur ces définitions, les raisons de l’absence de nombreux et de nombreuses Résistantes dans leurs archives.

A. Les avantages de l’homologation des services résistants

La première famille qui apparaît afin de reconnaître ces services résistants est celle des Forces Françaises Combattantes (FFC), dans un décret du général de Gaulle datant de 1942⁸⁸. Cette famille regroupe les membres engagé·e·s dans des réseaux – c’est à dire des organisations de type militaire, avec un recrutement ciblé, par opposition aux mouvements, organisations civiles – en relation avec Londres ou, postérieurement, avec Alger⁸⁹.

88 Décret n° 366, daté Londres, 25 juillet 1942, fixant les règles d’intégration aux FFC du personnel des territoires occupés par l’ennemi ou soumis à l’autorité du Gouvernement de Vichy

89 Julien Blanc, « Une source irremplaçable mais biaisée : les dossiers d’homologation des résistants », *Chercheurs en Résistance : Pistes et outils à l’usage des historiens*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. ???

La deuxième est celle des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). En tant qu'organisation, les FFI naissent à la fin 1943 de la fusion des principaux groupements militaires de la Résistance intérieure : d'abord l'Armée Secrète (AS) et les Franc-Tireurs et Partisans (FTP), à qui vient s'unir un peu plus tard l'Organisation de la Résistance de l'Armée (ORA). Dès juin 1944, une ordonnance du gouvernement provisoire à Alger fixe le statut des FFI, qui s'explicite ensuite dans un décret du 20 septembre 1944⁹⁰ : il appartient au ministère de la guerre de fournir des certificats d'appartenance qui leur permettent de bénéficier, « du jour de leur entrée en service, de tous les droits et avantages reconnus aux militaires de l'active ou de la réserve en ce qui concerne le grade, l'avancement, le régime des pensions d'invalidité, les décorations et distinctions honorifiques »⁹¹. Les services accomplis, tant dans les FFC que dans les FFI, comptent comme alors comme service militaire⁹².

En troisième et dernier lieu, se retrouve la Résistance Intérieure Française (RIF), créée plus tardivement, suivant un décret de septembre 1947⁹³. Cette famille est conçue afin de recueillir les résistant·e·s qui ne sont concerné·e·s par aucune des deux familles citées préalablement, et est susceptible d'homologuer les militant·e·s pouvant montrer une appartenance à au moins un des mouvements homologués par la commission nationale d'homologation de la RIF, ainsi que, pour la première fois, des isolé·e·s. Il y a cependant certaines catégories à remplir pour être homologué·e, individuellement, en tant que RIF : il faut être déporté·e rapatrié·e, interné·e, posthume ou pensionnable.

Ces trois familles, dépendant du ministère de la guerre, apportent toutes certains avantages aux personnes homologuées. Les certificats d'appartenance permettent principalement d'acquérir un grade d'assimilation à l'armée et donc des droits attribués d'habitude uniquement aux militaires, notamment ce qui concerne la liquidation des droits à pension de l'intéressé·e ou des ayant-cause.

L'homologation est aussi le chemin le plus rapide et le premier évoqué pour acquérir un autre statut juridique très prisé : celui de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR). De fait, la première version de ce nouveau statut juridique, adoptée en mai 1946⁹⁴, mettant en avant

90 Décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur, *Journal Officiel de la République française. Lois et décrets*, 22 septembre 1944, p. 831

91 Article 5, *Ibid.*

92 "Instruction du 8 octobre 1948 portant codification des principales dispositions antérieures relatives aux travaux de liquidation FFCI et RIF", *Journal officiel*, 9 octobre 1948, p. 9826

93 Décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947, *Journal Officiel de la République française. Lois et décrets*, 9 octobre 1947, p. 10068

94 Loi n° 46-1056 du 15 mai 1946 tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance, *JORE*, 16 mai 1946, p. 4220-4221

particulièrement la Résistance organisée – soit des groupements reconnus par les autorités militaires ou résistantes – attribue la qualité de CVR à « toute personne qui, satisfaisant aux conditions définies par l'article 2 de l'ordonnance n°45-322 du 3 mars 1945, a appartenu, pendant plus de trois mois, sous l'occupation, soit à une formation des Forces françaises de l'intérieur, ou des Forces françaises combattantes, soit à une formation militaire d'un groupement reconnu par le conseil national de la Résistance »⁹⁵. L'homologation devient à ce moment-là une étape nécessaire pour tou·te·s celles et ceux qui veulent se faire reconnaître comme CVR entre 1946 et 1949.

À partir de 1949, les bases du statut sont revues par l'Assemblée et modifiées⁹⁶. Le 25 mars 1949, une nouvelle loi relative au statut et aux droits des CVR est adoptée⁹⁷. La principale différence avec la loi précédente, mise en avant d'abord par Serge Barcellini puis reprise par Catherine Lacour-Astol, repose sur le fait que l'homologation n'est plus la seule manière d'accéder au dit statut. Nous pourrions alors supposer que l'homologation devient moins importante, mais ce n'est pas vraiment le cas. En effet, la loi 1949 met en place, cette fois-ci, trois voies différentes : l'homologation, la souffrance – par l'acquisition du titre de DIR, que nous verrons ensuite –, et l'action solidaire mais isolée – mais cette dernière n'est conçue, en 1949, qu'à titre exceptionnel⁹⁸.

La première manière reste très similaire à celle présentée dans la loi de 1946 : les demandant·e·s doivent pouvoir prouver, à travers un certificat d'homologation, leur appartenance aux FFI, à une organisation des FFC ou « à une organisation de Résistance homologuée par le ministre compétent, sur proposition de la commission nationale de la Résistance intérieure française, homologation publiée au *Journal officiel* »⁹⁹ – la RIF faisant son apparition ici et non pas en 1946 car la famille n'est pas encore créée lorsque s'établit le statut des CVR.

La deuxième, nommée « souffrance » tant par Serge Barcellini que par Lacour-Astol, concerne également certaines des femmes des dossiers du SHD, puisque pour prouver cette souffrance elles doivent demander un certificat comme Déporté·e et Interné·e de la Résistance.

95 « Article 1er », *Ibid.*, p. 4220

96 Serge Barcellini, « Les Résistants dans l'oeil de l'administration ou l'histoire du combattant volontaire de la résistance », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n.° 178, avril 1995, p. 144-145

97 Loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits des combattants volontaires de la Résistance, *JORF*, 26 mars 1949, p. 3154-3155

98 Les trois typologies établies par Serge Barcellini sont originellement l'homologation, la souffrance et le témoignage, mais Catherine Lacour-Astol les reprend et renomme la dernière ainsi car le témoignage peut également appuyer les autres voies d'accès, voir Catherine Lacour-Astol, « Chapitre 6 / Obtenir le statut de combattant(e) volontaire de la Résistance », *Le genre de la Résistance...*, *op. cit.*, p. 245

99 « Article 2 », Loi n° 49-418 du 25 mars 1949, *JORF*, 26 mars 1949, p. 3154

Cet statut concerne les personnes qui ont été interné·e·s ou déporté·e·s pour acte de résistance à l'ennemi. Ces actes, listés dans un décret de 1949 et devant avoir été accomplis entre le 16 juin 1940 et la libération, comprennent des nombreux types d'engagement résistant, comme le fait d'appartenir à « des réseaux, formations ou mouvements reconnus par l'autorité militaire », mais également « tout acte d'aide volontaire apportée soit à un réseau, une formation ou un mouvement reconnu [...], soit même individuellement à un des membres desdits groupements », ce qui inclut donc des formes de résistance isolée. D'autres actes peuvent être « la fourniture volontaire et gratuite d'un local pour une réunion d'un groupe clandestin » et « l'hébergement gratuit de résistants traqués ou blessés, de militaires français ou alliés évadés ou de parachutistes des armées alliées »¹⁰⁰, qui nous intéressent car sont des activités souvent perçues comme féminines, mais qui méritent toutefois – même si n'en bénéficient que les personnes ayant subi la répression –, d'après ce texte, d'être nommés comme actes de résistance à l'ennemi. Ce statut, relevant du ministère des Anciens Combattants et Victimes de guerre, peut ouvrir également droit à une pension militaire. De plus les détenteur·se·s n'ont besoin que d'une copie conforme de leur certificat comme DIR pour obtenir le statut de CVR.

La dernière voie d'accès n'est proposée dans la loi de 1949, comme nous l'avons dit, qu'à titre exceptionnel, et repose sur deux témoignages de « personnes notoirement connues pour leur activité dans la résistance contre l'ennemi, et appartenant aux FFC, FFI ou à la RIF »¹⁰¹ afin d'attester des faits de résistance et sur la même durée minimale de trois mois imposée au reste de statuts. Cette voie est intéressante, même si totalement absente des archives du SHD, parce qu'elle permet à de nombreuses personnes isolées, n'ayant donc appartenu à aucune organisation résistante, d'accéder à un statut qui a des nombreux avantages, et il faut insister sur le nombre de femmes qui mènent une résistance individuelle, ne portant qu'une aide ponctuelle aux organisations. Elle devient particulièrement importante lorsque le ministère de l'armée ferme les dépôts de demandes d'homologation, et pendant plusieurs années cette voie devient presque la seule voie possible pour bénéficier du statut de résistant.

Les avantages du statut de CVR sont précisés tant dans le Code des pensions militaires et victimes de guerre que dans un décret de 1950 portant réglementation sur la loi de mars 1949¹⁰². Le troisième titre du décret présente les droits du statut : à savoir, le fait qu'iels « ont droit, même à titre posthume, à une médaille commémorative avec ruban » et que « la carte de

100 Décret n° 49-427 du 25 mars 1949, titre premier, « Des personnes pouvant obtenir le titre de déporté résistant ou d'interné résistant », art. 2, *JORF*, 26 mars 1949, cité dans Catherine Lacour-Astol, *Op. cit.*, p. 248-249

101 Titre II, art. 20, Décret n° 49-427 du 25 mars 1949, cité dans Catherine Lacour Astol, *Ibid.*, p.?

102 DÉCRET n° 50-858 du 28 mars 1950, *JO du 15 octobre 1950 (à vérifier, Lacour-Astol met une autre date)*, pp. 584-588

combattant volontaire de la Résistance vaut autorisation du port de la médaille »¹⁰³ ; et, tout comme pour les statuts précédemment cités, les CVR qui bénéficient d'un grade d'assimilation – ou leurs ayants droit – « peuvent obtenir une pension fondée sur ce grade »¹⁰⁴.

Si nous pouvons supposer que l'aide économique d'une pension militaire à la sortie de la guerre, notamment pour les personnes qui se retrouvent dans des difficultés pour trouver du travail ou pour travailler à cause de leur condition physique après l'internement ou la déportation, est une des raisons qui invitent les Résistant·e·s à faire les démarches administratives, nous ne pouvons pas négliger un besoin de reconnaissance symbolique dans le dépôt des demandes tant pour les statuts du ministère de la Défense que pour la carte de CVR. Cette reconnaissance symbolique est à prendre en compte à partir du moment où des femmes demandant un statut FFI, FFC, RIF ou DIR – statuts qui comprennent l'attribution d'une pension militaire – disent faire demande de cet statut pour ensuite pouvoir recevoir la carte de CVR, qui ne leur apporterait pas plus d'avantages matériels. C'est par exemple le cas de Fuencisla Campín, qui en janvier 1948 demande d'être reconnue comme RIF pour ensuite demander le statut de CVR¹⁰⁵.

Pourtant, malgré ces nombreux avantages, l'analyse des demandes d'homologation – tout comme l'analyse des demandes de cartes de CVR, même si ce n'est pas la source utilisée dans ce mémoire – n'offrent pas la possibilité de faire une étude exhaustive d'un quelconque groupe social de résistant·e·s, puisque toutes les personnes qui ont fait des actes de résistance à l'ennemi ne demandent pas par la suite à être reconnues en tant que résistantes.

B. L'absence de Résistant·e·s dans les dossiers du SHD

La conception même de ces statuts peut expliquer en partie un certain nombre d'absences dans les archives du Service Historique de la Défense. D'abord, il faut préciser que le dépôt de demande des cartes de CVR est censée se clore en mars 1951. Les luttes progressives menées par le Parti Communiste Français (PCF) et par les associations de résistant·e·s pour la levée des forclusions montrent alors qu'il y a un bon nombre de personnes qui n'ont pas débuté leur demandes d'homologations dans les délais attribués. Si ces luttes portent leurs fruits, et qu'entre 1952 et 1957 six lois prolongent les délais d'attribution de cette carte, le ministère de la Défense ne cède pas, et arrête de délivrer les certificats d'appartenance à la RIF et aux FFI à la date

103 Article 13, *Ibid.*, p. 587

104 Article 14, *Ibid.*

105 GR 16 P 103194, dossier individuel de Fuencisla Campín, Service Historique de la Défense, Vincennes

prévue originellement. La délivrance de cartes CVR se poursuit en acceptant la troisième voie d'accès possible, celle des deux attestations de résistant·e·s notoires à la place des certificats d'appartenance ; voie qui, comme nous l'avons vu, était jusque là exceptionnelle. Cette décision du ministère de la Défense de rester ferme sur la date de 1951 est une première explication de l'absence de beaucoup de résistant·e·s dans les archives du bureau Résistance, relevant de ce ministère¹⁰⁶, même si certains auraient pu accéder à la carte CVR postérieurement, donnant des nouvelles archives à possiblement consulter afin de compléter cette recherche.

La date de forclusion semble toucher également certain·e·s résistant·e·s espagnol·e·s. C'est le cas par exemple des personnes engagées pendant la guerre chez les Guérilleros Espagnols, mouvement que nous verrons avec plus de détail dans la troisième partie, et qui représentent parmi le corpus autour de 15 % des femmes espagnoles. Ces ancien·ne·s appartenant·e·s aux Guérilleros Espagnols forment suite à la guerre une amicale, afin de gérer, entre autres, l'homologation des services résistants de ses membres. Cependant, cette amicale est interdite en 1950 – tout comme le Parti Communiste d'Espagne (PCE) –, et ne peut se refonder qu'en 1976, après le décès de Franco et lorsque la forclusion de 1959 pour la carte de CVR est levée¹⁰⁷. L'amicale fait alors paraître un bulletin où s'exposent leurs revendications autour de la validation de leurs services résistants. Dans les pages de ce bulletin, à travers la paroles des membres de l'amicale, nous pouvons retrouver des explications qu'elles et eux mêmes avancent à l'absence de nombreux et de nombreuses résistant·e·s espagnol·e·s engagé·e·s dans les Guerrilleros Espagnols dans les archives du bureau Résistance.

Une première problématique est soulevée dans un article du bulletin, datant de 1978, par Pujadas-Carola, ancien chef de la 19ème brigade des Guerrilleros Espagnols de Lozère :

« Au cours d'une enquête, on a pu constater qu'un grand nombre ne possède aucun document officiel accréditant leur qualité de combattant, pourtant on sait que la présence pendant quatre vingt dix jours dans une Unité Combattante donne droit à la Carte de Combattant. On pourrait penser qu'il y a eu négligence de leur part. Si pour certains c'est vrai, pour la majorité ce n'est pas tout à fait ça.

Quand on est jeune on ne s'attache guère aux titres honorifiques, mais en prenant de l'âge ce n'est pas la même chose. Aujourd'hui ils seraient comblés si la France leur reconnaissait la qualité d'excombattants au même titre que leurs camarades de combat français, et leur attribuait, au moins la Carte de Combattant qu'ils méritent bien.

106 Olivier Wieviora, "Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992)", *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°50, avril-juin 1996. Dossier : Nations, états-nations, nationalismes. pp. 63-64

107 Serge Barcellini, *op. cit.*, p.152

C'est un devoir moral des chefs de la Résistance, des chefs d'unités combattantes auxquelles ils étaient intégrés, FTPF, AS ou Guerrilleros Espagnols FFI, de leur établir des attestations créditant les actions, les combats auxquels ils ont participé »¹⁰⁸.

L'article est intéressant pour plusieurs raisons. Après un premier constat sur un nombre apparemment important de personnes non reconnues comme résistantes, l'auteur mentionne uniquement, afin de légitimer la demande de l'Amicale, les avantages symboliques que les ex-combattants auraient, sans évoquer les avantages matériels possibles. Il ne parle alors que de « titres honorifiques », de reconnaissance et de mérite.

Ce détachement des avantages matériels afin de faire passer leur revendication peut être une technique relativement récurrente pour justifier leurs droits de reconnaissance, si l'on se fie par exemple à cet autre article intitulé « On ne pensait pas aux récompenses » :

« Devant ce grand vide laissé par nos compatriotes compagnons d'armes et à ce moment-là aucun d'entre nous en se soucia de l'importance que notre lutte contre l'occupant pouvait avoir un jour pour nous de conséquences pour la reconnaissance de nos droits comme anciens combattants volontaires.

Par ailleurs l'anonymat obligatoire qui s'imposait pour la sécurité de chacun, le fait qu'en général il n'y eut pas de revendication de notre présence dans les actions contre l'ennemi ont laissé dans l'ombre une grande partie de nos combattants. Maintenant avec le recul du temps et la forclusion de 1967 il nous est impossible de faire reconnaître nos unités combattantes, même dans les régions où la lutte des guerrilleros fut toujours au premier rang.

[...]

C'est ce problème que notre Amicale tâche de surmonter et de résoudre pour combler un passé si lourd pour nous »¹⁰⁹.

Le fait n'en est pas moins, l'Amicale semble recenser de nombreux et de nombreuses résistantes qui ont des difficultés à faire homologuer leurs services à la levée de la forclusion, et les deux articles précédents évoquent des raisons diverses.

Le premier parle, avant tout, d'un soucis lié à l'âge des Résistant·e·s – peut être car elles s'attacheraient plus à l'histoire et à la mémoire de leur combat en vieillissant mais également parce qu'elles sont tou·te·s beaucoup plus proches de la retraite –, qui pourrait montrer que

108 J. Pujadas-Carola, "Pourquoi ne reconnaît-on pas nos titres d'anciens combattants ?", *Bulletin d'information intérieur de l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols en France F.F.I.*, juillet 1978, Toulouse

109 Carlos Ordeig, "On ne pensait pas aux récompenses", *Bulletin d'information intérieur de l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols en France F.F.I.*, avril 1978, Toulouse

beaucoup de personnes ne se sont pas forcément intéressées aux statuts avant les forclusions successives des différentes familles et de la Carte CVR. Cet argument d'un regain d'intérêt avec l'âge peut faire écho aux revendications qu'à partir de 1970 portent l'Association nationale des combattants de la Résistance (ANACR) et l'Association nationale des combattants volontaires de la Résistance (ANCVR) pour lever les forclusions. D'après Barcellini, « en 1975, à cinquante-cinq ou soixante ans, on approche de la retraite, on est beaucoup plus sensible à la respectabilité que confère la possession d'un document officiel. Bref, on veut sa carte de CVR, la médaille qui va avec et la reconnaissance de la durée des services pour l'établissement des droits à la retraite »¹¹⁰. Si la volonté de se faire reconnaître augmente avec l'âge, et c'est évident que des nombreux·ses résistant·e·s sont dans ce cas, cela peut avoir un impact d'autant plus fort dans les homologations du SHD, qui pour la plupart ferment en 1951.

La raison évoquée dans le deuxième article nous pourrions cependant la voir d'un point de vue plus spécifique aux Espagnol·e·s et bien évidemment à celles et ceux attaché·e·s aux Guerrilleros et aux FFI : il est question d'anonymat obligatoire. Cette situation ne s'améliore pas après la guerre pour certain·e·s communistes espagnol·e·s, et sortir de la clandestinité peut être un risque qu'ielle ne sont pas prêt·e·s à prendre avant la forclusion de 1951 dans le ministère de la Défense.

D'abord, dans l'immédiate après-guerre, lorsque commencent à naître progressivement les différents statuts, le PCE en France continue à travailler très proche de l'Espagne, à aider les maquis de l'intérieur, et traversent fréquemment la frontière. La question de la reconnaissance se pose à ce moment-là, comme pourrait l'illustrer une lettre d'un « Celada » à « Santiago » – sûrement Santiago Carrillo, chargé à ce moment-là de la réorganisation du parti communiste en Espagne, dans une lettre datant du 13 novembre 1947 :

« Santiago:

Ayer olvidé a última hora plantearle dos cosas a las que te agradecería me contestaras, si es posible, antes de que te marches.

[...]

La segunda se trata de una reciente disposición del gobierno francés acordando una determinada cantidad (creo que son unos 14.000 francos por año de cautiverio) a todos los que han sido detenido (sic) por actos de resistencia. Para obtener este dinero, es preciso

110 Serge Barcellini, *op. cit.*, p. 151 – il mentionne également en note de bas de page que les titulaires de la carte CVR ou de la Carte du Combattant bénéficient d'une retraite annuelle de 2.453,88F en mars 1994

presentar una serie de documentos entre los que se encuentran: un certificado de la cárcel y otro de los F.F.I. Yo quería primero si debo o no hacer estas gestiones y si tu crees que puedo hacerlas me lo indicas lo más pronto posible pues hay un plazo muy limitado para hacerlo.

El hecho de que haya esa disposición no quiere decir, a mi juicio, que sea una cosa infalible la de cobrar ; de todas formas, espero me darás tu opinión sobre el particular »¹¹¹.

Même s'il n'évoque pas cette peur de la sortie de la clandestinité dans la lettre, il pose la question à un des dirigeants de son parti, et présente des doutes, comme le fait de ne possiblement jamais recevoir l'argent. C'est intéressant de noter ici, qu'en 1947 Celada n'évoque comme intérêt de se faire reconnaître comme résistant que les avantages matériels.

Il continue dans la clandestinité surtout à partir de septembre 1950, lorsque le PCE se fait interdire en France, ainsi que sa presse et d'autres organisations avec des affinités. Cela se fait également dans le contexte de la Guerre Froide et la montée de l'anticommunisme en France. Le PCE, refusant la proposition du PCF de se dissoudre dans leurs rangs, essaye de survivre dans la clandestinité, malgré les interdictions de réunion¹¹². Tous ces soucis – et ces possibles craintes d'être fiché·e par la police française – peuvent donc également fournir des hypothèses sur l'absence de nombreux et de nombreuses militant·e·s communistes dans les archives du SHD.

Cette interdiction semble forcer également la dissolution de l'Amicale en 1950, et dans les années 1970 les concerné·e·s expliquent à plusieurs reprises dans leur bulletin les répercussions de cette dissolution. Cela aurait donc, d'après le président de l'amicale Luis Bermejo, privé à des nombreux et des nombreuses résistant·e·s d'acquérir des attestations pouvant prouver face aux différentes administrations leur engagement résistant :

« Pour des raisons politiques, le gouvernement de l'époque décréta la dissolution de notre Amicale, en septembre 1950.

Les anciens chefs des maquis espagnols furent déportés, emprisonnés ou assignés à résidence, et malgré notre lutte acharnée pour la liberté de la France, notre lourd tribut de morts, blessés et déportés, nous fumes considérés, sans discrimination, comme des individus dangereux.

Les conséquences pour l'ensemble des anciens guerrilleros espagnols ont été catastrophiques :

111 *Lettre de Celada à Santiago Carrillo de novembre 1947*, Jacq. 918, Archives du PCE, Madrid

112 Michele D'Angelo, "Partido Comunista Español en Francia, ¿partido de la protesta y organización para emigrados? 1950-1975", *Aportes*, n.º 92, 2016, pp. 180-181

Privés de leur Amicale, les archives confisquées ou détruites pour échapper à la répression, nos anciens guerrilleros ne purent établir les pièces nécessaires pour l'obtention du Certificat d'Appartenance aux FFI. Nous ne pûmes, non plus, présenter l'ordre de bataille général de nos unités combattantes ; la forclusion tombait aussi pour l'obtention de la Carte de CVR »¹¹³.

Le dossier de Teresa Antonia García dans les archives du SHD pourrait également témoigner tant des problèmes dans l'obtention de la carte de CVR pour les guerrilleros espagnols que de leur volonté dans le milieu des années 1970 de reprendre la lutte pour la reconnaissance de leurs droits¹¹⁴. En 1977, le bureau Résistance reçoit une consultation de la part du service départemental de l'Hérault à propos d'une possible homologation des services résistants de Teresa García, parce qu'elles ont reçu un nouveau dossier de demande de la Carte du Combattant en son nom. Elle fournit alors comme preuves une carte d'appartenance aux Forces Espagnoles de Guerrilleros datant de janvier 1945 et deux attestations et deux homologations signées par des membres homologuées des FFI à patronymes espagnols – Pérez et Puerto Martínez – datées de 1976. Le bureau Résistance confirme au Préfet qu'elle est inconnue de ces services, et nous n'avons connaissance d'elle dans ces archives qu'à travers cet échange puisque, faisant sa demande dans les années 1970, elle n'aurait pas pu prétendre à l'homologation FFI, qui s'arrête en 1951.

L'absence de nombreux et de nombreuses résistant·e·s dans les documents et archives officiels fait qu'il est impossible actuellement donner un nombre exact d'Espagnol·e·s qui y ont participé, mais on arrive à plusieurs milliers. La sous-série GR 16 P du SHD ne recueille par contre que 6 760 dossiers de personnes nées en Espagne, toutes familles résistantes comprises¹¹⁵.

Si nous pouvons donc faire une approximation aux possibles absences de femmes espagnoles dans le corpus formé par les femmes nées en Espagne des dossiers de la série GR16 P du SHD tant par le regain d'intérêt tardif pour les reconnaissances que par les possibles difficultés liées à leurs affinités politiques – comme nous l'avons vu pour les communistes –, il

113 Luis Bermejo, président de l'Amicale, "Lettre memorandum adressée au ministre de la Défense", datée du 19 janvier 1979, *Bulletin d'information intérieur de l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols en France F.F.I.*, avril 1978, Toulouse

114 GR 16 P 242798, dossier de Teresa Antonia García, Service Historique de la Défense, Vincennes

115 Ces données sont calculées à partir de l'outil de recherche mis à disposition par le Service Historique de la Défense sur leur page (<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base-resistants/index.php>), mais il faudrait préciser que les informations recueillies dans cette base ne correspondent pas toujours à la réalité des dossiers – parfois c'est un problème avec le sexe, parfois avec leur lieu de naissance – donc les chiffres ne sont pas exacts. De même, ce sont 6760 personnes nées en Espagne, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont Espagnoles.

faut également prendre en compte les difficultés spécifiques qui leur sont ajoutées par rapport à leurs homologues masculins, à cause du genre qui leur est attribué.

C. L'absence des femmes dans les dossiers du SHD

L'historiographie des Résistances accepte depuis longtemps, comme nous l'avons vu, la place des femmes comme actrices de ces événements, par leur engagement et leur rôle, souvent jugé essentiel, non seulement par les historien·ne·s mais même par leurs contemporains et homologues masculins¹¹⁶. La question porte maintenant plutôt sur comment étudier ces femmes à l'intérieur de cette Résistance, dans des contextes politiques et sociaux dans lesquels elles étaient majoritairement reléguées à la sphère privée. L'historien·ne qui tente alors de les étudier peut remarquer qu'essayer de « les compter est à la fois inutile et vain »¹¹⁷, puisque les chiffres de la Résistance recensée ne semblent être qu'une petite partie de l'engagement résistant des femmes pendant la deuxième guerre mondiale. Le constat se fait également pour l'histoire de la Résistance française, où par exemple Jean-Marie Guillon, qui a travaillé sur l'engagement des ménagères dans la Résistance, partage cet avis : « analyser les femmes en Résistance ne peut se limiter à les recenser dans les fichiers CVR ou les listings de tel ou tel réseau, ni même à recenser les types d'actions, y compris civils, dans lesquels leur présence est significative et encore moins à utiliser comme modèle de cette résistance des personnages aussi extraordinaires (et donc non représentatifs) comme Lucie Aubrac, Bertie Albrecht ou Marie-Madeleine Fourcade »¹¹⁸. Dans lesdits fichiers CVR, plus étudiés que les dossiers du SHD, les femmes semblent constituer à peine 12 % des résistant·e·s recensé·e·s pour un poids d'environ 52 % sur toute la population de la France dans la période. Nous savons de fait que de nombreuses femmes ayant participé à la Résistance – qu'elle soit organisée ou pas – ne demandent pas de titres de reconnaissance.

C'est un constat que réalise par exemple Catherine Lacour-Astol dans son étude de la résistance féminine dans le Nord. Partant d'une hypothèse de Claire Andrieu à propos d'une possible culture féminine peu soucieuse de la revendication, elle remarque un « écart considérable entre une demande globale nourrie, témoignant du sentiment collectif d'avoir

116 Claire Andrieu, « Les Résistantes, Perspectives De Recherche. », *Le Mouvement Social*, n°180, 1997, p. 73

117 Laurent Douzou, « La construction de la catégorie de genre dans les Résistances antifascistes sur le pourtour méditerranéen », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *Ibid.*, p. 26

118 Jean-Marie Guillon, « Les ménagères, du combat quotidien à la Résistance », In : *L'engagement et l'émancipation : Ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015 (généré le 05 mai 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/90657>>

participé à l'œuvre de libération du territoire, et une demande féminine particulièrement ténue »¹¹⁹. Elle place la moyenne de la résistance féminine recensée dans le Nord autour de 8 %, par dessous la moyenne nationale autour de 12 %, mais remarque cependant dans une des organisations qu'elle étudie, Bordeaux-Loupiac, que seulement la moitié des résistantes demandent le statut de CVR, même s'il peut y avoir un sentiment d'appartenance parmi celles qui ne le demandent pas. Elle note également que dans le cas des résistantes isolées, s'ajoutent à cette absence d'intérêt des difficultés spécifiques, comme l'impossibilité de trouver des témoignages attestant l'engagement résistant ou la survalorisation systématique des actions militaires¹²⁰.

Même à l'intérieur du corpus de recherche que constituent les archives du SHD nous avons connaissance de femmes qui ne font pas les démarches. Herminia Ferrer Perich, se retrouve par exemple dans ce fonds, malgré qu'elle n'ait pas fait de demande d'homologation, parce que dans les années 1980 sa fille écrit au ministre pour avoir des renseignements et le bureau Résistance lui répond disant qu'il n'y a pas de trace d'elle dans les dossiers¹²¹. Nous pouvons cependant imaginer que si sa fille écrit au ministre ça peut bien être parce qu'elle a connaissance – de par des témoignages – d'un engagement résistant de la part de sa mère que celle-ci n'a jamais voulu faire reconnaître. Nous avons également par exemple que la mère de Neus Català, qui d'après sa fille aurait accueilli et hébergé des maquisards chez elle¹²², et pourtant Tiphaine Catalan note qu'elle ne fait pas les demandes de reconnaissance d'un statut résistant¹²³.

D'autres historien·ne·s ne sont que partiellement d'accord avec ces hypothèses. Olivier Wieviorka, par exemple, s'oppose à l'idée que ce 12 % dans les archives relatifs aux CVR implique une sous-représentation de l'engagement des femmes, et pense que ce chiffre pourrait « traduire au contraire une entrée significative des filles de Marianne dans l'arène civique »¹²⁴.

Il faudrait d'abord commenter, au moins brièvement, l'utilisation de l'expression « filles de Marianne » dans cette déclaration. Si elle sous-entend les résistantes, ce choix ne semble

119 Catherine Lacour-Astol, « Chapitre 7 / Les résistantes, principal frein à la reconnaissance de leur engagement ? », *Le genre de la Résistance...*, op. cit., p. 276

120 *Ibid.*, p. 279

121 GR 16 P 222036, dossier individuel de Herminia Ferrer Perich, Service Historique de la Défense, Vincennes

122 Neus Català ; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.) : *Ces femmes espagnoles de la Résistance à la Déportation. Témoignages vivants de Barcelone à Ravensbruck*, 1994, p. 22

123 Tiphaine Catalan, « L'engagement des réfugié.e.s espagnol.e.s dans la Résistance en Limousin. La « secrétaire » et l'« instructeur » ? », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018, p. 139, p. 151

124 Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance 1940-1945*, Paris, Perrin, 2013, p. 430

inclure que les Françaises, filles d'une République française dont Marianne est le symbole. En effet, avant la guerre, les Françaises n'ont même pas le droit de vote, ce qui va changer à partir de 1945¹²⁵. Cette loi leur permet donc de faire irruption dans la scène politique dès la fin de la guerre, ce qui s'observe également en analysant les effectifs de femmes engagées dans les partis politiques : si par exemple le chiffre tourne autour de 3 % d'encartées à la SFIO avant la guerre¹²⁶, on retrouve près de 11 % d'encartées au PCF en 1946, ce qui ne serait pas loin du 12 % d'engagement résistant féminin recensé¹²⁷. Il se place alors dans la lignée de Claire Andrieu, finissant même par la citer : la résistance marquerait « l'entrée des femmes dans un monde jusque-là réservé aux hommes, celui du combat pour la Cité »¹²⁸. C'est le même concept qu'est évoqué par l'utilisation de l'expression « arène civique » : les deux évoquent la politique et la citoyenneté, et en effet les premières concernées par cette ouverture de la scène politique et donc de la sphère publique sont les Françaises.

Pourtant, comparer uniquement l'engagement politique dans la sphère publique française à l'engagement résistant – et plus particulièrement pour l'engagement des femmes – peut être réducteur.

D'abord, car l'engagement féminin dans la Résistance ne concerne pas uniquement les femmes françaises, comme le prouve le fait que des résistantes espagnoles – ou d'origine espagnole, pour celles qui ont la nationalité française, que ce soit par mariage ou par naturalisation – demandent également à être reconnues comme CVR et se retrouvent donc incluses dans ce 12 % ainsi que dans les archives du SHD, mais elles ne sont pas les seules étrangères à se mobiliser dans la Résistance. Rita Thalmann pointe par exemple qu'il y a une forte proportion de femmes d'origine étrangère, parmi lesquelles se retrouvent également des immigrées d'Europe de l'Est ou provenant de l'Allemagne nazie et des pays occupés ou annexés, ou encore des réfugié·e·s de l'Italie fasciste¹²⁹.

Dans un deuxième lieu, il est nécessaire de prendre en compte la Résistance à l'intérieur du foyer, principalement l'hébergement de soldats alliés ou de résistant·e·s, mais également que les maisons servent de point d'appui ou pour cacher des armes, par opposition à l'engagement dans la scène publique qu'on pu avoir les agents de liaison ou les quelques combattantes. Toutes les femmes faisant ces activités courent les mêmes risques, mais la principale différence qu'elles

125

126 *Ibid.*

127 Claire Andrieu, *Op. cit.*, p. 76

128 *Ibid.* p. 75

129 Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1 | 1995, p. 2

ont principalement lieu dans la sphère privée, ce qui ne provoquerait pas forcément ni une rupture totale avec leurs activités quotidiennes ni l'émancipation et prise de conscience politique que semble représenter l'engagement résistant pour certain·ne·s historien·ne·s. En effet, d'après Andrieu, le fait de ne pas avoir leurs habitudes totalement transformées leur ferait possiblement ne pas prendre conscience d'avoir fait de la résistance et donc ne les pousserait également pas à demander de reconnaissance auprès de l'État français¹³⁰ -

Nous pouvons donc nous « consoler en considérant que les douze et quelques pour cent de femmes recensées dans les échantillons de résistants patentés ne constituent pas un pourcentage si faible compte tenu de la situation des femmes dans la société du temps »¹³¹ et nous intéresser à la spécificité des femmes qui constituent ce groupe qui décide de se faire reconnaître, analysant peut-être également leur rapport à leur « combat pour la Cité ». Cependant, il faut bien prendre conscience toutes les difficultés ajoutées auxquelles les femmes espagnoles font face pour comprendre que l'échantillon tiré des archives du SHD ne peut pas être représentatif de tout l'engagement féminin espagnol dans la Résistance.

¹³⁰ *Ibid.* p. 86-87

¹³¹ Jean-Marie Guillon, “*Les ménagères, du combat quotidien à la Résistance*”, In : *L'engagement et l'émancipation : Ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015 (généré le 05 mai 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/90657>>

Chapitre 2 – Les processus d’homologation

Ainsi, malgré les nombreuses absences dans ces archives du SHD, de par la forclusion en 1951 en premier lieu, mais également au vu des problèmes spécifiques à l’origine étrangère et au genre de la population étudiée, les archives du bureau Résistance restent particulièrement riches et intéressantes à étudier. Cette source principale étant composée de documents émanant des procédures d’homologation, c’est à ces procédures mêmes que sera consacrée le reste de la première partie. Ce deuxième chapitre traite ainsi/donc de comment se déroulent les démarches d’homologation pour les femmes de notre corpus, et comment elles vont justifier auprès de l’administration leur engagement résistant, également à travers des attestations signées par des résistants souvent notoires.

Toutefois, il faut prendre en compte que les procédures d’homologation des services résistants concernent différentes familles et s’étendent sur plusieurs années : toutes les femmes du corpus ne partagent donc pas la même expérience auprès de l’autorité militaire française. Les questionnaires et modèles à remplir varient tant par la famille résistante qu’elles visent, que par le moment où elles font leur demande. C’est pourquoi dans ce chapitre nous verrons, famille après famille, comment semblent se dérouler les homologations.

A. Les homologations au titre des Forces Françaises Combattantes

L’homologation au nom des FFC se fait en deux parties. D’abord, les réseaux auxquels nos femmes appartiennent doivent être reconnus par les autorités militaires et leur nom doit apparaître dans le *Journal officiel*. C’est la Direction Générale des Études et Recherches (DGER) qui enquête, puis la Commission nationale d’homologation (CNH) qui juge de l’homologation de groupes en tant que « réseaux ». Les deux critères de reconnaissance pour ces réseaux étant, d’abord, qu’ils puissent prouver leur caractère militaire – donc qu’ils fassent du renseignement, ou des actions directes, et non seulement des actions civiles, comme par exemple de la propagande – et ensuite, qu’ils puissent prouver un lien avec Londres ou Alger¹³². Au total, 268 réseaux sont homologués au nom des FFC¹³³, tandis que d’autres ne réussissent jamais à avoir cette appellation, comme il semble être le cas, par exemple, du groupe Valmy¹³⁴.

132 Julien Blanc, “Une source irremplaçable...”, *op. cit.* [en ligne]

133 Julien Blanc, “Résistances pionnières. Reconnaissance et genre”, dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta, *La Résistance à l’épreuve...*, *op. cit.* p. 64

134 Julien Blanc, “Une source irremplaçable...”, *op. cit.* [en ligne]

Ensuite, une fois le réseau homologué, commencent les homologations individuelles, pour chaque membre de chacun des réseaux. C'est à ce moment-là qu'apparaît la figure de l'officier·e liquidateur·trice. Cette personne, en général une personnalité de la Résistance, choisie par ses pairs, doit établir une liste des membres de son réseau, les classer en différentes catégories – agents P0, P1 ou P2, correspondant respectivement à agent occasionnel, permanent et permanent rétribué – et certifier, après enquête, leur appartenance au réseau. La liste n'est pas immuable, mais il revient toujours à l'officier·e liquidateur·trice de certifier les changements dans ces états nominatifs des réseaux¹³⁵.

La figure de l'officier·e est alors fondamentale dans l'homologation des services, ce qui transparaît également dans les archives du SHD et que le cas de Carmen Lafuente permet d'illustrer. En effet, internée puis déportée en 1944 – et bien qu'elle ne semble pas avoir déposé un dossier pour la RIF, elle affirme avoir appartenu au réseau Kléber. C'est le médecin chef du centre de réforme de Montpellier qui contacte le bureau liquidateur FFC, en 1948, afin de connaître le grade d'équivalence de Lafuente. Le bureau lui répond affirmant qu'elle n'est pas sur les listes dudit réseau et affirme que « cette dame aurait intérêt à se mettre en rapport avec la liquidatrice du Réseau Kléber, Madame ANDRE, (...), à toutes fins utiles »¹³⁶, chose qu'elle ne semble pas faire, non plus.

Le fait que l'inscription dans les listes se fasse à travers le liquidateur ou la liquidatrice officiel·le semble faciliter les démarches pour les femmes espagnoles s'engageant dans des réseaux, puisque c'est ensuite qu'elles – ou des ayants-droit – peuvent demander leur certificat d'appartenance aux FFC auprès du bureau de la France combattante. Ce n'est, par ailleurs, qu'à ce moment-là qu'elles apparaissent dans les dossiers individuels de la série GR 16 P.

La plupart du temps, elles ne fournissent pas des attestations sauf si elles sont faites par le liquidateur ou la liquidatrice officiel·le. Parfois, leurs dossiers pour les FFC ne donnent même pas des informations par rapport à leurs fonctions dans la Résistance, et il faut alors s'appuyer sur les dossiers qu'elles doivent monter, entre autres, pour la DIR et que nous verrons plus tard. C'est par exemple le cas de Marie-Irène Anatol, pour dont le dossier dit uniquement qu'elle est une agente occasionnelle, sans description de ses fonctions¹³⁷, pour Concepción Davín¹³⁸ ou encore pour Micaela Egea¹³⁹.

135 *Ibid.*

136 Dossier individuel de Carmen Lafuente, GR 16 P 329915, SHD, Vincennes

137 Dossier individuel de Marie-Irène Anatol, GR 16 P 11914, SHD, Vincennes

138 Dossier individuel de Concepción Davín, GR 16 P 160854, SHD, Vincennes

139 Dossier individuel de Micaela Egea, GR 16 P 207730, SHD, Vincennes

Parfois c'est le liquidateur ou la liquidatrice même qui fait la demande d'homologation en mettant en avant les services résistants des femmes du corpus, comme pour Francisca Fernández. Louis Prom, « officier liquidateur du réseau "AJ-AJ" des FFC », lui rédige une longue attestation, évoquant ses « diverses missions extrêmement courageuses ». Le cas de Fernández semble toutefois particulier. Louis Prom demande, dans cette attestation, non seulement l'homologation dans les FFC de la Résistante, mais aussi une médaille de la Résistance, que la citation suivante, vantant le courage et décrivant brièvement ses actions, permet de justifier :

« Agent animée d'un courage remarquable et du plus grand esprit de sacrifice. Dès le début de l'occupation allemande a combattu pour la justice et l'ordre dans la liberté. A sauvé volontairement la vie de résistants français, a vécu au milieu des bombardements et des dangers pour s'acquitter de missions délicates et périlleuses. A accompli 127 liaisons transportant des courriers, a assisté aux parachutages, a passé deux fois les lignes pour rejoindre ses chefs de la 7^{ème} armée, et s'acquitter des missions confiées. Elle a ainsi contribué à la Libération et à la Victoire de la France »¹⁴⁰;

ainsi qu'une « une intervention si possible auprès du ministère compétent pour sa naturalisation », puisque son dossier de naturalisation serait « en train de dormir depuis fin 1945 »¹⁴¹. L'officier liquidateur semble très impliqué dans le cas particulier de Francisca Fernández, ce qui explique que nous ayons beaucoup plus de détails.

Il est intéressant de noter que le fait que Francisca Fernández soit Espagnole est mis en avant dans cette attestation à plusieurs reprises, malgré le fait qu'elle habite en France depuis l'âge de deux ans, d'après son dossier. Le fait d'évoquer côte à côte sa nationalité, espagnole, ainsi que celle, française, des résistant.e.s auquel.le.s elle sauve la vie, permet d'appuyer sa demande de naturalisation et ce d'autant plus que le fait d'être Espagnole semble limiter la reconnaissance de son engagement. En effet, Louis Prom critique : « en juin 1945, le commandant Orabon ne voulut pas que je la déclare P2 car elle était Espagnole. Depuis lors des décrets de la France Combattante lui ont accordé cette faveur. Elle est P2 (grade d'assimilation lieutenant) »¹⁴².

Ceci nous invite donc à nous demander les possibles limites que les femmes de notre corpus peuvent se voir imposer à l'intérieur de la Résistance à cause de leur nationalité. L'existence de ces limites, même en clandestinité, peut pénaliser la reconnaissance de leur

140 Dossier individuel de Francisca Fernández, GR 16 P 221014, SHD, Vincennes

141 *Ibid.*

142 *Ibid.*

engagement auprès de l'administration française. Ceci motiverait l'orientation des attestations qui sont écrites en leur faveur et qui mettent en avant le fait qu'elles soient de bonnes résistantes, en dépit du fait qu'elles soient Espagnoles. Dans le même esprit, R. Graulich, un agent du réseau Jade-Fitzroy, qui se charge de l'homologation de Carmen Moreno et de María Angulo, écrit dans une lettre dirigée à l'administration : « je m'excuse de vous occasionner ce dérangement, mais cela est nécessaire pour cette famille très éprouvée et qui a fait ce qu'hélas trop de Français n'auraient pas fait »¹⁴³. Ces messages pourraient montrer aussi une sorte de gratitude que l'État français devrait avoir auprès des Résistant·e·s espagnol·e·s, et qui devrait leur valoir une reconnaissance matérielle, une reconnaissance symbolique, ou encore la naturalisation.

L'exemple de Graulich pour le cas de la famille Angulo est doublement intéressant, car il n'est pas uniquement question de leur nationalité mais également des difficultés qu'elles peuvent éprouver du fait de leur statut de femmes. Il parle alors de questionnaires qu'il reçoit, qu'il doit remplir à leur nom et envoyer à la DGER pour compléter les dossiers pour les FFC. Celui qui semble être le plus problématique est le Modèle E/9, qui n'est pas rempli par toutes les demandeuses d'homologation aux FFC mais reste assez récurrent. Ce modèle, issu de la délégation générale FFCI, rattachée au ministère des armées, semble conçu uniquement pour les hommes ayant servi militairement – ce qui ne peut pas être le cas des femmes, exclues du fait militaire. Cela se voit premièrement car on y demande les « nom et prénoms de l'épouse » de la personne concernée, puis en raison de toutes les questions par rapport à leur formation et à leur expérience militaire, comme le bureau de recrutement, si la personne a été engagée ou appelée, la date d'incorporation au service actif, son unité, sa garnison, son arme, ou encore la participation aux guerres de 1914-1918 et 1939-1945, entre autres¹⁴⁴. Graulich expose son problème : « ce questionnaire étant essentiellement "masculin" je vous serais très reconnaissant de me dire quelles sont les indications de remplacement à y inscrire pour ces deux femmes qui sont espagnoles »¹⁴⁵. Nous n'avons pas la réponse de l'administration, et dans les deux modèles cette partie est laissée en blanc. Le modèle E/9 de Francisca Fernández propose une autre solution : les questions sont barrées et à leur droite, il y est écrit « sexe féminin »¹⁴⁶.

Cela peut soulever plusieurs problématiques : d'abord, penser dans quelle mesure la délégation FFCI et le ministère des armées sont adaptés, à la sortie de la guerre, pour accueillir dans ses formulaires – et donc dans les reconnaissances – ces nouvelles femmes qui entrent dans

143 Dossier individuel de Carmen Moreno, GR 16 P 430709, SHD, Vincennes

144 Modèle E/9, possible de le retrouver par exemple *Ibid.*

145 Dossier individuel de Carmen Moreno, GR 16 P 430709, SHD, Vincennes

146 Dossier individuel de Francisca Fernández, GR 16 P 221014, SHD, Vincennes

la scène publique et politique lors de la lutte contre le régime de Vichy et l'occupation allemande ; ensuite, jusqu'à quel point cette masculinisation des modèles peut jouer sur, finalement, l'homologation des demandeur·se·s.

Sur le total de 104 femmes espagnoles de notre corpus, nous retrouvons 26 d'entre elles homologuées au nom des FFC, soit 25 %¹⁴⁷. Parmi celles-ci, quinze le sont uniquement auprès des FFC, neuf sont également homologuées au nom de la DIR, une d'entre elles l'est aussi pour les FFL¹⁴⁸ – même si cette famille n'est pas étudiée dans ce mémoire –, et une dernière l'est tant au nom des FFC que des FFI¹⁴⁹. Fait suprenant, les FFC sont la seule famille de la Résistance, dans le cas de ces femmes, à ne refuser aucune homologation aux femmes qui lui en font la demande. Le seul cas douteux serait celui de Lafuente, qui ne figure pas sur les listes du réseau. Cela dit, ce n'est même pas elle qui en fait la demande, celle-ci étant initiée par la question d'un médecin. De plus, son dossier individuel termine, chronologiquement, avec la transmission de ses informations pour l'ajout de Lafuente dans les listes du réseau Kléber, sans qu'il n'y ait de suite à cela¹⁵⁰.

B. Les homologations au titre des Forces Françaises de l'Intérieur

Dans le cas des FFI, afin de se faire homologuer, il faut prouver son appartenance à un des groupements à l'intérieur des FFI, à savoir les trois organisations que nous avons déjà mentionnées : l'AS, l'ORA et les FTP, mais aussi d'autres groupes armés qui s'intègrent à ces structures plus larges, comme l'Agrupación de Guerrilleros Españoles (AGE) à l'intérieur des FTP-MOI.

A partir du 9 mai 1947, est mis en place pour l'homologation au titre des FFI un « modèle national », supposé remplacer les anciens modèles pour avoir des règles uniformes. Ce modèle est d'abord rempli par l'intéressé·e, puis est envoyé aux commissions départementales et régionales pour leur avis. Ce sont ces dernières qui fixent les dates et donc la durée de l'engagement résistant, qui parfois ne correspondent pas avec les déclarations individuelles. Une fois que les dossiers reçoivent un avis favorable, l'intéressé·e reçoit le certificat d'appartenance

147 Pour un étude à propos de toutes les femmes nées en Espagne homologuées au nom des FFC et des réseaux dans lesquels elles s'engagent, voir Diego Gaspar Celaya, « Au combat sans armes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 141 | 2019, 37-55

148 Concepción Davín, GR 16 P 160854, SHD, Vincennes

149 Rosa Hernández, GR 16 P 291784, SHD, Vincennes

150 Dossier individuel de Carmen Lafuente, GR 16 P 329915, SHD, Vincennes

précisant les dates d'activité résistante – jusqu'à l'arrestation, si elle a lieu –, la zone et, si possible, l'unité d'appartenance¹⁵¹.

Avant le modèle national, les intéressé·e·s devaient remplir d'autres dossiers d'homologation de grade F.F.I. – également intitulés Certificat d'Appartenance, mais il s'agit pour une grande partie des femmes du corpus, du Modèle 15-3-1947¹⁵². Contrairement au Modèle E/9 des FFC vu précédemment, ce modèle ne semble pas fondamentalement masculinisé. Rien n'invite à penser que l'intéressé est forcément un homme à partir des questions à propos de l'état-civil et autres questions personnelles. Même si les questions en relation avec la Résistance comprennent parfois des références à un engagement militaire, comme par exemple le dernier grade – actif ou en réserve –, le rang ou l'arme, il faut noter que le modèle expose la possibilité que l'intéressé·e soit un·e civil·e et non pas un militaire. Ceci peut faciliter la tâche aux femmes lorsqu'elles doivent remplir le modèle, sans forcément se sentir exclues.

En majorité rempli avec des détails, et sans trop de réponses incomplètes, ce modèle 15-3-1947 est probablement, avec les attestations, le document qui donne à l'historien·ne le plus d'informations personnelles et sur l'engagement résistant au sein des FFI, à l'intérieur de la sous-série GR 16 P du SHD. Cela fait sens puisque techniquement c'est sur ce dossier d'homologation que se base l'avis des commissions régionales et départementales.

Cependant, le ministère annonce que « pour les cas litigieux, le témoignage d'anciens chefs de mouvements ou d'unités, ou des personnalités les plus représentatives, engageant leur responsabilité pénale, peut-être demandé par les commissions appelées à donner leur avis sur la demande du certificat d'appartenance »¹⁵³. Cela pourrait par exemple être le cas de Jeanne Almandoz, à qui la section FFCI écrit: « [afin] de poursuivre l'instruction de votre dossier d'homologation des services accomplis dans la Résistance, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir deux attestations indiquant votre activité et émanant de deux personnes différentes notoirement connues de la Résistance », en précisant « qu'aucune suite ne pourra être donnée au dossier en cours dans nos services tant que ces attestations ne me seront pas parvenues »¹⁵⁴. Ce cas est intéressant car rien dans le dossier n'explique pourquoi son cas

151 "Instruction du 8 octobre 1948 portant codification des principales dispositions antérieures relatives aux travaux de liquidation FFCI et RIF", *Journal officiel*, 9 octobre 1948, p. 9826

152 Cet exemplaire se trouve dans des nombreux dossiers individuels, mais par exemple dans celui de Thérèse Astre, homologuée FFI, GR 16 P 20026, SHD, Vincennes

153 "Instruction du 8 octobre 1948 portant codification des principales dispositions antérieures relatives aux travaux de liquidation FFCI et RIF", *Journal officiel*, 9 octobre 1948, p. 9826

154 Lettre du Général de Division Jousse à Jeanne Almandoz, le 27 novembre 1951, dans le dossier individuel de Jeanne Almandoz, GR 16 P 9493, SHD, Vincennes

pourrait être litigieux, mais le bureau chargé des homologations contacte même le Préfet des Basses Pyrénées en relation au possible engagement résistant d'Almandoz, et celui-ci finit par lui faire rapport positif. Elle fournit les attestations demandées, mais elle ne sera pas homologuée FFI, mais au titre de la RIF et au nom de l'ORA en 1953. C'est également le cas de Marie Díaz Sampedro, qui essuie un premier refus puis qui, suite aux conseils du capitaine Turban chargé des questions FFCI et qui lui dit de fournir une attestation d'un officier FFI homologué ou résistant·e notable pour certifier son appartenance au « Maquis Bir Hakeim », parvient à être homologuée au titre des FFI¹⁵⁵.

Toutefois, Almandoz n'est pas la seule à fournir des attestations, même s'il n'y a pas, pour les autres femmes, dans les archives et à travers les témoignages qu'elles contiennent, une demande explicite de compléter les dossiers. Cette absence ne voudrait pas pour autant dire, il faut noter, qu'il n'y ait eu, dans les faits, une telle requête. Par exemple, Mercedes Núñez et Pilar Díez se font refuser en tant que FFI une première fois car « ne rempli[ssent] pas le dossier demandé », et pourtant dans leurs fichiers individuels il n'y a pas de demande de dossier concrète¹⁵⁶. Sachant que 35 femmes, sur 39 – soit presque 90 % des femmes homologuées au titre des FFI – fournissent au moins une attestation avec leur demande, nous pouvons supposer que, malgré les textes, cette pratique est plus répandue ; peut-être même plus demandée, puisque Mercedes Núñez et Pilar Díez fournissent leurs attestations lorsqu'elles complètent, sous demande, leurs dossiers.

Par rapport aux attestations, il est intéressant de noter que sur les 42 attestations qui accompagnent les dossiers des 39 femmes homologuées au nom des FFI, il n'y a pas une seule femme. Si les témoignages doivent émaner d'anciens chefs de groupements, ou encore de personnalités notoires de la Résistance, nous pouvons supposer, par ces chiffres, qu'il n'y a pas beaucoup de femmes dans ces catégories. Il est vrai que les FFI étant composées de formations paramilitaires, le contexte des années 1940 excluant les femmes de la prise des armes, il semble cohérent qu'elles soient plutôt absentes des plus hauts postes. Pourtant il pourrait y avoir des personnalités notoires féminines, qui engageant leur responsabilité pénale, certifient les actions d'autres camarades. Ainsi, nous pouvons avancer plusieurs hypothèses. Celle qu'avance Julien Blanc est la suivante : « tout se passe en somme comme si les mondes résistants avaient intégré l'idée que la reconnaissance était exclusivement une affaire d'hommes, hors du domaine de

155 Dossier individuel de Marie Díaz Sampedro, GR 16 P 184325, SHD, Vincennes

156 Dossiers individuels de Mercedes Núñez et Pilar Díez, respectivement GR 16 P 448246 et GR 16 P 185398, SHD, Vincennes

compétence des femmes »¹⁵⁷, puisqu'ils occupent la grande majorité des fonctions et des places dans les procédures de reconnaissance. Bien qu'il existe en effet quelques exceptions à cette norme, cela pourrait expliquer que les femmes de notre corpus se tournent premièrement vers des hommes lorsqu'elles ont besoin d'attestations dans leurs homologations. D'un autre côté, il y a des hommes hauts placés dans des Amicales créées *a posteriori*, et, une fois de plus, l'accès des femmes à des postes de responsabilité est très limité, même après la guerre.

J'aimerais maintenant traiter un peu plus en détail cinq attestations destinées aux FFI ¹⁵⁸. Celles-ci sont toutes signées par le commandant Osoz, ancien chef de la 227e Brigade de Guérilleros espagnols (Basses Pyrénées), qui écrit au nom de l'Amicale des anciens FFI et Résistants espagnols. Il est intéressant de noter que contrairement aux autres attestations, quatre parmi celles-ci datent de la fin du mois de février de 1948, et que les quatre dossiers d'homologation sont datés et signés du même jour que les attestations qui les accompagnent. La seule exception est le dossier de Mathilde Barrachina, dont ni l'attestation ni le dossier d'homologation aux FFI n'ont de date. De plus, ces quatre femmes ont toutes au moins un document de leur dossier écrit à la machine, avec une encre bleu clair assez caractéristique, qui invite à penser qu'elles ont été faites sur la même machine, à une distance d'à peine quelques jours. Vitoria Blasco Ferrer a uniquement son dossier d'homologation à la machine, tandis que pour María Dolores Mena, seule son attestation est dactylographiée. Angèle Escudero et Carmen García Blasco ont cependant ces deux documents écrits à la même machine. Cette analyse peut soulever plusieurs hypothèses : d'abord, il est possible que ce soit le commandant Osoz qui entreprend les démarches et qui décide de faire, à la fin du mois de février, les attestations et les demandes d'homologation des membres de sa brigade ; cependant, le fait que les documents de Barrachina ne soient pas écrits avec la même machine, ni semblent être produits à la même date, peut aussi nous faire penser que ces quatre femmes auraient contacté l'Amicale, ou Osoz, environ aux mêmes dates, peut-être même font-elles cette démarche en groupe, puisqu'elles habitent toutes la ville de Pau. Cette analyse peut nous inviter à creuser sur les dates de demande, voire même à les comparer avec leurs homologues masculins, afin de découvrir s'il y a d'autres groupes avec des homologations qui semblent très similaires, pour comprendre si le fait de faire les démarches à plusieurs peut jouer sur le fait qu'elles se trouvent, aujourd'hui, dans les archives du SHD, ou si ce sont bien les chefs qui font les démarches.

157 Julien Blanc, "Résistantes pionnières...", *op. cit.*, p. 65

158 Il s'agit des attestations pour Mathilde Barrachina (GR 16 P 34229), Vitoria Blasco Ferrer (GR 16 P 64180), Angèle Escudero (GR 16 P 211014), Carmen García Blasco (GR 16 P 242818) et María Dolores Mena (GR 16 P 409918), SHD, Vincennes

Par rapport aux groupes résistants au nom desquels elles sont homologuées FFI, la répartition se fait principalement autour de trois grandes formations, puis de quelques formations qui semblent plus isolées dans le corpus.

La plupart d'entre elles, 38,4 % – 15 femmes –, sont homologuées au nom des Guérilleros Espagnols, formation paramilitaire créée à initiative du PCE, en tant que bras armé de l'UNE, malgré l'indépendance de leur État-Major¹⁵⁹, que nous verrons plus en détail plus tard. La deuxième formation la plus représentée est celle des FTPF, avec 28,2 % des homologuées FFI, soit 11 femmes. Cette formation est également créée à l'initiative de communistes, cette fois le PCF. Il est intéressant de noter ici alors la prédominance des formations à initiative communiste parmi les femmes espagnoles dans les FFI, et il serait très intéressant de mettre ceci en relation avec un possible engagement politique des femmes du corpus, mais cela n'est pas vraiment possible à partir des archives du SHD, puisque les formulaires ne leur permettent pas de développer leur pensée politique. Il est possible de le faire, dans une moindre mesure, à partir des quelques témoignages recueillis. Nous savons par exemple que trois de ces femmes sont engagées dans des partis à tendance communiste et ce même avant leur arrivée en France, suite à la Guerre civile Espagnole : Neus Català appartenait au Parti Socialiste Unifié de Catalogne (PSUC), et Nieves Castro et Mercedes Núñez au PCE.

La troisième grande formation pour les femmes espagnoles des FFI est l'AS, qui comprend presque 18 % des femmes – 7 d'entre elles, née de la fusion des groupes paramilitaires des Mouvements unis de Résistance (MUR) – fusion de trois mouvements à tendance gaulliste : Combat, Franc-Tireur et Libération.

Le reste des femmes se divise de la manière suivante : deux sont homologuées au nom de l'ORA, issue de l'armée de l'armistice et en principe n'acceptant que des militaires¹⁶⁰ – ce qui rend la présence de deux femmes assez curieux et il serait intéressant de creuser la question si elles étaient plus nombreuses ; une d'entre elles pour un corps franc – BA4, groupe Georges, pour lequel je n'ai pu trouver plus d'informations – ; une autre au titre de l'Organisation Civile et Militaire (OCM) ; et deux dernières pour lesquelles nous savons uniquement qu'elles s'engagent auprès de maquis relevant ensuite des FFI.

159 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 164-165

160 Claude Franc, « Histoire militaire – L'Organisation de résistance de l'Armée (ORA) », *Revue Défense Nationale*, vol. 824, no. 9, 2019, p. 121

Il y a au total 39 femmes homologuées au titre des FFI, parmi lesquelles la plupart sont uniquement homologuées pour cette famille, 28 d'entre elles, et sept le sont également en tant que DIR. Seulement une parmi ces 39 femmes est homologuée au nom des FFC également.

Les cas les plus compliqués sont cependant ceux de celle qui est homologuée au nom des FFI et de la RIF et de celles qui sont homologuées au titre des FFI, de la RIF et DIR, puisque les statuts de FFI et de RIF ne sont pas supposés être compatibles. L'instruction ministérielle du 8 octobre 1948 précise « que l'homologation au titre de la résistance intérieure française ne peut être acquise qu'aux personnes ayant eu une activité de résistance en dehors des FFCI »¹⁶¹. Maria Teresa Encuentra par exemple, qui déclare appartenir tant aux MUR qu'à l'AS et est homologuée pour la RIF et pour les FFI, est informée par les autorités militaires du fait qu'elle doit choisir, et finit par choisir la RIF. Les formations paramilitaires des FFI étant toutes liées à des mouvements homologués de la RIF, nous pouvons supposer que cette possibilité s'ouvrait à beaucoup plus de Résistantes que ce que montrent les archives, et il serait intéressant de creuser dans le choix de ces femmes pour une ou l'autre famille de la Résistance. Dans le cas de Encuentra, celle-ci finit par se décider pour la RIF, qui semble inclure dans l'homologation le temps qu'elle passe en déportation, tandis que les FFI se limitent à la période en activité préalable à la détention¹⁶².

En plus des quatre femmes qui se font refuser une première fois en tant que FFI mais se font homologuer – en tant que FFI ou RIF – au deuxième essai, respectant le délai de deux mois imposé pour compléter les pièces manquantes, trois autres femmes se font refuser leur homologation au titre des FFI. Les raisons sont multiples, mais parfois peu compréhensibles avec les seuls dossiers du SHD. Une d'entre elles ne complète pas son dossier – tout comme Mercedes Núñez et Pilar Díez, mais elle ne poursuit pas les démarches. Une autre se fait refuser sous l'avis des Guérilleros espagnols parce que la date d'entrée à la formation qu'elle déclare précède la formation officielle du groupe – ce qui est tout de même curieux car la formation des maquis semble précéder la création du Corps de Guérilleros¹⁶³. Cela rend possible le fait qu'elle ait pu militer avant, mais nous n'avons pas plus de détails à propos d'une possible enquête. Dans le cas de la dernière, l'administration dit uniquement qu'elle ne figure pas sur les listes FFI, et pourtant elle fournit une attestation de « l'Ancien Comité Militaire National des FTPF »¹⁶⁴. Elle semble entreprendre une deuxième fois les démarches, faisant face à un second refus.

161 "Instruction du 8 octobre 1948 portant codification des principales dispositions antérieures relatives aux travaux de liquidation FFCI et RIF", *Journal officiel*, 9 octobre 1948, p. 9825

162 Dossier individuel de María Teresa Encuntra, GR 16 P 209589, SHD, Vincennes

163 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 162

164 Dossier individuel de Rosa Marche, GR 16 P 392235, SHD, Vincennes

À ces trois femmes, nous pourrions ajouter le cas de Carmen de Pedro, militante communiste, au Comité central du PCE en France. Cependant, son cas est particulier pour deux raisons : d'abord, parce que ce n'est pas elle mais un cabinet qui contacte le bureau Résistance car il est en charge « de ses intérêts auprès de ses différentes Institutions de Retraite », et veut « valider une période de 1939 à 1945 pendant laquelle elle a appartenu aux FFI sous le nom de RIBAS SÁNCHEZ Luisa »¹⁶⁵ ; ensuite, parce que cette démarche est faite en 1981, trente ans après la forclusion, et cela aurait été impossible d'avoir un avis favorable pour la demande, car comme l'explique l'administration, « il lui appartenait de solliciter le certificat d'appartenance à ces formations (modèle national) avant le 1er mars 1951, date limite fixée par le décret n°51-95 du 27 janvier 1951 modifiant les décrets n°50-806 et 50-807 du 29 juin 1950 »¹⁶⁶. Une fois de plus, ce cas peut illustrer l'intérêt grandissant pour les homologations avec l'âge, surtout lorsque l'on cherche à bénéficier d'une retraite.

C. Les homologations au titre de la Résistance Intérieure Française

Les homologations au nom de la RIF semblent se faire, d'après Julien Blanc, d'une manière similaire à celles des FFC, sauf qu'au lieu d'acquérir le label « réseau », les groupes résistants acquièrent celui de « mouvement ». Dans le *Journal officiel* apparaissent homologués, après des nombreux ajouts, 44 mouvements au nom de la RIF, avec chacun un·e officier·e liquidateur·trice¹⁶⁷.

Cependant, au contraire des FFC, l'appartenance à un mouvement n'est pas un prérequis obligatoire, puisque l'on permet l'homologation à des personnes ayant mené une activité isolée également. Pourtant, ce n'est pas aux seuls membres que l'on accorde l'homologation, puisqu'il faut également appartenir à certaines catégories :

« Les différentes catégories qui peuvent prétendre à l'homologation au titre de la R.I.F. se résument donc : aux internés de plus de trois mois consécutifs ; aux déportés rapatriés ; aux membres de la R.I.F. décédés en service (décédés au cours de la déportation ou de l'incarcération, fusillés ou décédés à la suite de blessures ou de maladies contractées en

165 Lettre de J.P. Vieillard-Baron au bureau Résistance, en date du 30 septembre 1981, dossier individuel de Carmen de Pedro, GR 16 P 175799, SHD, Vincennes

166 Lettre du bureau Résistance à J.P. Vieillard-Baron, *Ibid.*

167 Julien Blanc, « Résistances pionnières. Reconnaissance et genre », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta, *La Résistance à l'épreuve...*, *op. cit.* pp. 64-65

service) ; aux membres de la R.I.F. atteints d'infirmités ou de maladies contractées ou aggravées par le fait de leur action dans la résistance »¹⁶⁸.

Cette liste montre une fois de plus la grande place que l'on donne à la souffrance et à la répression au moment de l'homologation des services résistants. Cela est encore plus intéressant du fait que la RIF est la seule à admettre un engagement isolé – où se retrouvent, comme nous l'avons vu, des nombreuses femmes – comme engagement résistant. En effet, toutes les femmes homologuées au nom de la RIF partagent cette expérience de l'internement en France et/ou de la déportation en Allemagne. De plus, quinze parmi les vingt femmes homologuées au nom de la RIF demandent également le titre de DIR – lequel est refusé à trois d'entre elles, toujours pour la même raison : « l'intéressée ne remplit pas les conditions exigées par les dispositions combinées des articles R. 286 et R. 287 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de Guerre »¹⁶⁹.

Le dossier d'homologation pour la RIF est probablement celui qui est le moins masculinisé, puisqu'il n'y a aucune question à laquelle une femme ne pourrait répondre à cause du simple fait d'être une femme. Même lorsqu'il y a des questions à propos de la situation militaire, celles-ci se limitent à demander laquelle, et si elle est réelle ou fictive. Sinon, une page est dédiée aux informations personnelles et à l'action résistante – au terme de laquelle on demande un compte-rendu chronologique de l'activité résistante ; une autre concerne la répression : dates et lieux d'arrestation, d'internement et/ou de déportation ; et la dernière demande les démarches que l'intéressé.e aurait pu déjà entreprendre auprès de l'autorité militaire et les noms de personnes qu'elle aurait pu connaître dans le mouvement, afin « de pouvoir aider à la défense de leurs droits ». La page de couverture de la copie double est destinée aux décisions des différentes commissions d'homologation – régionale, départementale et nationale¹⁷⁰.

Pour les mouvements représentés au sein du corpus qui concerne les femmes espagnoles homologuées au titre de la RIF, il faut noter qu'ils sont moins variés que pour les autres familles, vu que treize d'entre elles – soit 65 % – sont homologuées au nom du Front National de lutte pour la libération et l'indépendance de la France – appelé communément Front National (FN), mouvement créé en 1941 à l'initiative des communistes français mais à visée unitaire. À ces

168 "Instruction du 8 octobre 1948 portant codification des principales dispositions antérieures relatives aux travaux de liquidation FFCI et RIF", *Journal officiel*, 9 octobre 1948, p. 9826

169 Dossiers individuels de Lola Casadella (GR 16 P 109593), de Julieta García (GR 16 P 242679), et de María Gueselaga (GR 16 P 275831), SHD, Vincennes

170 Dossier de la Résistance Intérieure Française, dans plusieurs dossiers individuels mais par exemple dans celui de Rosa Bermúdez, GR 16 P 50622, SHD, Vincennes

femmes il faudrait ajouter une femme qui indique appartenir aux FTPF – formation militaire relevant du FN – et une autre qui est homologuée tant pour le FN que pour l'Unión Nacional Española (UNE), mouvement similaire au FN quant à sa volonté unitaire et à sa naissance sous initiative communiste – cette fois émanant du PCE en exil en France – et visant à la libération de l'Espagne du franquisme. Une fois de plus, la prédominance des formations à initiative communiste, même si unitaires et recueillant des militant·e·s de plusieurs tendances politiques, est frappante. Ici aussi nous pouvons voir que certaines de ces femmes semblent adhérer aux idéaux politiques de ces formations : Lola Casadella dit dans son témoignage avoir appartenu à la FETE pendant la guerre civile ; Carmen Buatell évoque être partie à Marseille et y avoir « retrouvé des camarades communistes »¹⁷¹ ; Anita Cascales est également membre du PCE et figure dans ces archives. Le nombre de femmes homologuées à une formation créée à l'initiative d'un parti communiste, quelle que soit leur famille résistante, s'élève, sur le total de 104 femmes, à 41, soit 39,4 %, et ce sans compter celles qui ne se font pas homologuer.

Pour le reste, une des femmes déclare appartenir à l'ORA et une autre au mouvement Libération. Cependant ce sont les trois femmes qui sont homologuées comme isolées qui peuvent davantage attirer notre attention, puisqu'elles n'auraient pas eu la possibilité de se faire homologuer auprès de l'autorité militaire autrement qu'à travers la RIF ou, plus tard, avec le titre de DIR. Par rapport à leur homologation, nous pouvons noter que la plupart des femmes de la RIF ne fournissent pas d'attestations, et pourtant les trois femmes qui sont isolées en fournissent plusieurs : une d'entre elle fournit deux, et les deux autres en fournissent quatre. Nous pouvons alors supposer qu'au vu de leur non-apparition sur les listes de mouvements puisqu'isolées les témoignages sont le moyen principal qu'elles ont pour certifier leur engagement, ainsi que le moyen principal pour l'administration de les homologuer. J'aimerais souligner ici, même si cela peut sembler anecdotique car cela n'arrive que pour le dossier de Carmen Ferre, le fait que dans deux de ses quatre attestations il est question de moralité : la première affirme que « mes voisins [Carmen et son époux] étant (sic) de bonnes conduites et très bonnes moralités » ; la seconde, signée par le maire de Vitry-aux-Loges, où elle mène son activité résistante, dit qu'« il ne peut être donné que les meilleurs renseignements sur Mme Carmen Subirats [nom de l'époux] (...) tant au point de vue moralité, conduite et de son attitude envers notre pays »¹⁷². Nous pouvons supposer que cette dernière phrase n'aurait pas été utilisée pour qualifier une résistante française. Ici, c'est son rapport à la France, jugé comme acceptable, qui est mis en avant justement parce qu'elle est étrangère. Une fois de plus, on met en avant leur bon rapport à leur pays d'accueil lors

171 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, , p. 106

172 Dossier individuel de Carmen Ferre, GR 16 P 221841, SHD, Vincennes

de l'homologation, comme une manière de justifier qu'elle mérite d'être reconnue comme résistante.

Malgré un fonctionnement similaire à celui de l'homologation pour les FFC, avec une liste de membres dressée par un·e officier·e liquidateur·trice choisi·e par ses pairs du mouvement, l'homologation au titre de la RIF semble plus compliquée, vu le plus grand nombre de rejets. En effet, sept femmes se voient refuser leur titre dans la RIF, pour des raisons diverses.

Il y a d'abord quatre refus d'homologation très similaires. Les raisons des refus ne sont pas claires dans les dossiers mais il semble être dû au manque d'informations pouvant prouver l'engagement résistant. Les intéressées ne reçoivent qu'une lettre de l'administration les informant du rejet et du fait qu'elles ont la possibilité de faire appel en envoyant des nouvelles pièces afin de compléter le dossier dans un délai de deux mois. Aucune de ces trois femmes ne semble pourtant faire appel. Il faut noter que dans un de ces cas, celui d'Amalia López, la direction chargée de l'homologation saisit le Préfet de la Gironde pour une enquête, en précisant que « la décision à intervenir sera basée principalement sur cette enquête dont le rapport doit être aussi détaillé que possible et relater les déclarations des témoins entendus »¹⁷³. Pourtant, son dossier n'inclut pas ladite enquête, tandis que d'autres dossiers où le préfet est également saisi, l'inclue. Nous pouvons donc nous demander si l'enquête a été faite et prise en compte dans la décision, mais est absente des archives – ce qui serait regrettable puisque l'enquête pourrait nous apporter davantage des éléments d'analyse –, ou si elle n'a jamais eu lieu, pouvant ainsi influencer sur le refus final du dossier.

Deux autres femmes, Mathilde et Olivia Díaz, habitantes de Blanc-Mesnil et militantes toutes les deux du FN – qui, on imagine, ont un lien familial, même si rien dans le dossier ne le certifie –, reçoivent exactement le même rejet :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 26.12.1950, (...) le Monsieur MUGNIER, liquidateur du Mouvement "FRONT-NATIONAL" (...) me faisait parvenir votre dossier de demande de Certificat d'appartenance à la RESISTANCE INTERIEURE FRANÇAISE.

Déposé après la date de forclusion, fixée au 22.10.1948 par le décret n.º 48-1150 du 19.7.1948, votre dossier n'est pas susceptible d'obtenir de suite favorable.»¹⁷⁴.

173 Lettre du chef du 6e bureau au Préfet de la Gironde, en date du 6 mai 1952, dossier individuel d'Amalia López, GR 16 P 376252, SHD, Vincennes

174 Lettre du chef du 6e bureau au Préfet de la Gironde, en date du 6 mai 1952, dossier individuel d'Amalia López, GR 16 P 376252, SHD, Vincennes

En effet, par un décret publié dans le *Journal officiel* le 22 juillet 1948, « les demandes de reconnaissance d'unités, de réseaux ou de mouvements au titre des FFI, des FFC et de la RIF, et d'attribution de grades d'assimilation aux membres de ces unités, réseaux ou mouvements, ne seront plus recevables passé le délai de trois mois suivant la parution du présent décret », soit le 22 octobre 1948 comme l'annonce la lettre. La seule exception envisagée concerne les « demandes d'attribution (...) formulées à l'occasion de demandes de pension »¹⁷⁵. L'administration leur indique cependant qu'elles peuvent demander le titre de DIR et bénéficier des dispositions mises en place pour les réprimés de la Résistance, avec une phrase intéressante : « vous ne sauriez donc être lésé en aucune façon »¹⁷⁶. D'après cette lettre, les avantages de la DIR reprennent et élargissent ceux mis en place par la RIF, visant à terme, peut-être, à remplacer ce statut. Le rejet dans la RIF, n'est donc pas, dans ce cas-là, pénalisant, puisque l'administration les met au courant de leurs droits, qui seraient même plus avantageux. Pourtant aucune de ces deux femmes ne semble demander le titre de DIR par la suite.

Le dernier rejet au nom de la RIF est assez singulier dans notre corpus et soulève plusieurs questions intéressantes. Après un premier rejet expliqué par le fait que les pièces fournies ne permettent pas de conclure à une activité résistante, l'intéressée fait appel. Suite à une Commission Nationale d'Homologation (CNH), l'administration juge ne pas devoir changer cette décision et invite l'intéressée à obtenir le titre de DIR. Pourtant, le dossier garde le procès-verbal de la Commission par rapport à ce cas, qui explique les raisons derrière le deuxième refus : « enquête très défavorable de la préfecture – Les époux C. tiraient grand profit de leur industrie de passeurs »¹⁷⁷. Si malheureusement le dossier ne garde pas de trace d'une enquête de la préfecture, et si nous ne savons pas sur quoi se base la CNH pour affirmer cela, cette affirmation permet de remettre en question la supposition qui prévalait jusque-là dans ce mémoire et selon laquelle toutes les femmes qui envoient la demande, qu'elles soient homologuées ou pas, devraient être analysées comme résistantes. Comme le dit Olivier Wieviorka, la formation du statut de résistant·e vise, du moins en partie, distinguer les « "vrais" combattants, par définition peu nombreux, [des] milliers de "faux" résistants »¹⁷⁸, et le rejet de cette femme pourrait être issu également de cette opposition : isolée puisque n'appartenant à aucun mouvement qui peut intercéder pour elle, elle pourrait être perçue comme une profiteuse ;

175 Décret n.º 48-1159 du 19 juillet 1948 portant forclusion en matière de reconnaissance des unités, réseaux ou mouvements des FFI, des FFC et de la RIF et d'attribution des grades d'assimilation aux membres des FFCI et de la RIF, *Journal officiel*, 22 juillet 1948, p. 7173

176 Lettre du chef du 6^e bureau au Préfet de la Gironde, en date du 6 mai 1952, dossier individuel d'Amalia López, GR 16 P 376252, SHD, Vincennes

177 PV de la CNH de la RIF, en date du 15 mars 1950, GR 16 P 122713, SHD, Vincennes

178 Olivier Wieviorka, "Les avatars...", *op. cit.*, p. 59

et pourtant déportée pour son activité de passeuse. De plus, le fait qu'elle semble s'enrichir par cette activité pourrait donner également tout son sens à la question de moralité soulevée plus tôt. La liste d'actes qualifiés de résistance à l'ennemi est pourtant claire sur les conditions du passage pour pouvoir être homologué·e : « le passage, à titre gratuit, de résistants ou de militaires hors du territoire occupé vers la France libre, les pays alliés ou non belligérants »¹⁷⁹. La Résistance, telle que perçue à la sortie de la guerre, doit avoir été faite comme un devoir, comme une obligation morale face à l'ennemi, et non pas visant une reconnaissance ou un enrichissement. Cette idée apparaît de fait dans les témoignages de certaines de nos femmes : « je n'ai pas été courageuse, j'ai simplement accompli mon devoir de communiste »¹⁸⁰, explique par exemple Regina Arrieta.

D. L'homologation du titre de Déporté·e et Interné·e de la Résistance

La dernière famille dont il est question dans ce chapitre est celle des DIR, qui concerne uniquement, comme son nom l'indique, les personnes qui ont été déportées ou internées à cause de leur implication dans la Résistance. L'homologation consiste, tout d'abord, à la délivrance du titre de DIR. Pour cela, les conditions sont présentées dans les articles R. 286 et R. 287 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre. Ces conditions sont d'avoir été arrêté·e, à compter du 16 juin 1940, et interné·e ou déporté·e pour une durée minimale de trois mois – sauf dans les cas des décédé·e·s ou exécuté·e·s –, pour une des causes listées à l'article R. 287, comme nous l'avons vu. Les archives concernant les DIR ne sont pas uniquement au SHD de Vincennes, puisqu'il y a également toute une série (AC 21 P) à Caen avec des dossiers individuels qui ne sont, cependant, pas inclus dans cette analyse.

L'attribution du titre ne donne pas d'accès immédiat à tous les droits qui accompagnent ce statut de DIR, mais permet de continuer les démarches. D'abord, l'intéressé·e reçoit la notification d'attribution du titre soit d'interné·e résistant·e, soit de déporté·e résistant·e, et dans cette même lettre du bureau on leur communique qu' « un certificat (appelé certificat de validation modèle 2) doit être établi pour valider auprès de l'Autorité militaire (...), les services ainsi accomplis pendant la détention. Ce certificat sert, en outre, au paiement de la solde de captivité pour ceux qui ne l'ont pas encore perçue »¹⁸¹.

179 Article R.287, Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

180 *Ibid.*, p. 74

181 Un exemple de cette lettre peut se trouver dans le dossier individuel de Felicidad Gaso Nadal, GR 16 P 244903, SHD, Vincennes

Ce titre donne la possibilité également de demander l'« homologation, comme blessures de guerre, des blessures réelles et des maladies reçues ou contractées par les déportés (à l'exclusion des internés) pendant leur détention »¹⁸², avec, exceptionnellement, la présomption d'origine pour les maladies. La carte de Déporté Résistant reçue avec le titre leur permet, par ailleurs, de passer devant une Commission de Réforme afin de subir un examen médical « au Centre de réforme le plus proche du lieu de votre résidence, au titre de la Loi n° 48-1251 du 6 août 1948 »¹⁸³.

La demande de ce certificat modèle 2 est supposé leur être envoyé annexée à cette lettre annonçant l'attribution du titre, et il s'agit du modèle n°1, intitulé « demande d'attribution de grade d'assimilation¹⁸⁴, de validation des services et campagnes et homologation de blessures de guerre, présentée par un Déporté ou Internée de la Résistance » – où l'intéressé·e doit rayer la mention inutile¹⁸⁵. Ce modèle est un des seuls à inclure explicitement la possibilité que l'intéressé·e soit de sexe féminin, car lorsqu'on demande le nom, dans la partie sur les renseignements d'État civil, apparaissent entre parenthèses les civilités suivantes : Madame, Mademoiselle, Monsieur. Toutefois, à la différence du dossier pour la RIF, sont présentes plusieurs demandes d'informations qu'une femme, exclue du fait militaire, ne pourrait très certainement pas fournir, comme le bureau de recrutement, la classe, le numéro de recrutement, les grades successifs, l'arme ou le service ou encore la situation militaire actuelle (active ou en réserve). Ce modèle inclut également une liste des pièces à fournir pour chaque partie de la validation : le certificat d'appartenance aux FFC, aux FFI ou à la RIF, s'il y a lieu, sinon tout autre document susceptible de prouver leur engagement résistant ; pour les maladies assimilées à des blessures de guerre, une copie du procès-verbal de la Commission de Réforme ; et finalement pour les blessures réelles, un rapport détaillé des circonstances de la blessure et des attestations d'au moins deux témoins.

Sur le total de 104 femmes du corpus, 32 d'entre elles – soit un peu plus de 30 % – sont homologuées en tant que DIR. Parmi celles-ci, dix d'entre elles ont le titre d'internées résistantes, car elles restent à l'intérieur des frontières de la France métropolitaine, et les vingt-deux autres ont celui de déportées politiques. Nous verrons plus en détail plus loin les lieux de leur détention et les conditions de vie auxquelles elles sont confrontées pendant cette période.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Dossier individuel de Felicidad Gaso Nadal, GR 16 P 244903, SHD, Vincennes

¹⁸⁴ Ceci que pour celles et ceux qui n'ont pas déjà un grade d'assimilation dû à leur appartenance à une autre famille de la Résistance

¹⁸⁵ Un exemplaire peut être trouvé dans le dossier individuel de Felicidad Gaso Nadal, GR 16 P 244903, SHD, Vincennes

Parmi les 32 femmes homologuées, quatre d'entre elles avaient reçu un refus de l'administration, l'explication donnée étant qu'il était impossible de faire un lien entre l'action résistante et l'arrestation. Pourtant, et sans que les dossiers n'apportent de nouvelles informations, toutes les quatre semblent reprendre les démarches et finissent par être reconnues en tant que DIR. Ce premier refus est curieux car toutes sont homologuées également au nom d'une autre famille de la Résistance – une d'entre elle pour les FFC, les autres au titre de la RIF – au préalable et devraient donc remplir le premier prérequis de l'article R. 287 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, qui admet comme acte qualifié de résistance « Le fait d'appartenir à l'un des réseaux, formations ou mouvements reconnus par l'autorité militaire »¹⁸⁶, soit les FFC, les FFI et la RIF. C'est également le cas de quatre des cinq femmes qui ont un rejet comme DIR et pourtant ne finissent pas reconnues en tant que tel. Trois d'entre elles sont homologuées au nom de la RIF et la quatrième en tant que FFI et FFC. Seule une d'entre elles n'est homologuée nulle part, et son internement ayant duré moins de trois mois, le refus du statut d'internée résistante qu'elle se voit opposer semble plus logique, malgré le fait qu'elle fournisse une attestation qui semble confirmer qu'elle est bien arrêtée pour acte de résistance.

Parmi ces cinq rejets, nous pouvons souligner la spécificité de celui que reçoit Lola Casadella : « Il résulte du dossier que l'intéressé ne remplit pas les conditions exigées par les dispositions combinées des articles R. 286 et R. 287 du code des Pensions » mais « le titre de déporté politique est accordé à l'intéressé »¹⁸⁷. Pourtant l'année suivante, peut-être sous demande de l'intéressée, son dossier est réouvert et le ministère des anciens combattants et victimes de guerre commande une enquête à la police. Cette dernière fait une audition à Casadella, qui déclare : « il m'était reproché d'être en infraction avec la législation concernant le séjour des étrangers en France et également de me livrer à une activité politique qui était interdite aux étrangers »¹⁸⁸. Après ceci, dans son dossier apparaît une note écrite à la main, qui explique comme motif du refus : « infraction avec la législation concernant le séjour des étrangers en France ». Ce qui semble exceptionnel dans ce dossier est que le rejet émane directement de sa condition d'étrangère – pas forcément Espagnole – en France, et pourtant c'est la seule à avoir un rejet pour cette raison parmi toutes ces femmes, pourtant nombreuses à avoir une activité politique – d'autant plus, communiste ou en lien avec les Partis Communistes Français ou

186 Article R.287, Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre

187 Décision du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, en date du 30 septembre 1954, dossier individuel de Lola Casadella, GR 16 P 109593, SHD, Vincennes

188 Procès-verbal datant du 15 décembre 1955, dossier individuel de Lola Casadella, GR 16 P 109593, SHD, Vincennes

d'Espagne. À cette difficulté, s'ajoute le fait qu'elle « ne connai[t] personne actuellement pouvant témoigner de [s]on activité de "résistance" », puisque « toutes les personnes pouvant témoigner ont quitté Lyon et [elle] ignore leur adresse actuelle ». Ce dossier témoigne d'un certain isolement à son retour de déportation, auquel pourraient s'ajouter les problèmes de l'interdiction, en 1951, du PCE et de l'Amicale des Anciens FFI et Résistants Espagnols et du PCE, qui auraient pu fournir des attestations ou du moins un réseau pour retrouver des camarades, qui dans les années 1950 sont peut-être même poursuivi·e·s en tant que communistes en France.

Si l'étude des dossiers d'homologation est très intéressante afin de comprendre les exigences de l'administration d'après-guerre, l'image qu'elle a des résistant·e·s, et pour comprendre la bureaucratie que doivent affronter les femmes de notre corpus afin de faire reconnaître leurs services résistants, la seule étude de dossiers de femmes espagnoles ne permet pas de saisir, concrètement, en quoi elles seraient particulières. Pour cela, il serait intéressant de croiser tous ces résultats avec une étude approfondie des femmes françaises ou autres étrangères, ou encore une étude des homologues masculins de nos femmes. Ceci nous laisserait voir davantage les spécificités des femmes ou des Espagnol·e·s dans leurs démarches et dans les réponses de l'administration.

Cette étude soulève, en plus, d'autres questions qui ne peuvent être répondues avec ces seules archives. Par exemple, la connaissance de la langue et de la bureaucratie françaises semblent être des prérequis obligatoires dans l'homologation, et pourtant dans le cas des femmes de notre corpus cela ne semble pas être, pour la plupart, un handicap dans les démarches. Si en effet nous pouvons supposer qu'après des années en territoire français, elles maîtrisent la langue, il serait également intéressant de se demander si elles ont recours à une aide quelconque, et si cette aide est fondamentale dans le fait qu'elles fassent ou non les demandes d'homologation. Le cas de Ramona del Amo, qui n'est pas homologuée mais avait fait les démarches pour les FFI, invite à creuser cette piste. Une lettre signée par une veuve « Ménétrier » commence par « je vien (sic) de ma part vous demender (sic) des renseignements (sic) pour une copine espagnole qui a fais (sic) partie de la résistance avec Christino (sic) Garcia » et finit par « reponder (sic) chez moi car elle ne sais (sic) comment faire »¹⁸⁹. Nous pouvons donc supposer qu'il y a bien des liens entre différentes femmes pour s'entraider dans les démarches, peut-être entre femmes issues de

189 Dossier individuel de Ramona del Amo, GR 16 P

différents types d'immigration espagnole, ce qui pourrait expliquer une meilleure connaissance de la bureaucratie française.

De la même manière, nous avons remarqué la grande prédominance de femmes homologuées au titre de groupes créés à l'initiative du PCE ou du PCF – au total 75 % des femmes du corpus –, et nous pouvons également nous demander quel rôle cette grande majorité communiste joue dans les homologations. Est-ce que les résistantes espagnoles sont majoritairement communistes ou s'engagent majoritairement dans les groupes communistes ? Ou c'est justement le fait d'être reliées à des partis communistes, donc à un réseau militant fort, qui les pousse à demander l'homologation, plus que d'autres femmes qui pourraient s'être trouvées davantage isolées ? Le fait qu'il y a une Amicale des Anciens FFI et Résistants espagnols, créée fondamentalement pour les Guérilleros – puisque l'appartenance aux Guérilleros est imprimée dans l'exemple des attestations que l'Amicale fournit – nous fait imaginer qu'en effet, ces réseaux sont fondamentaux dans le fait qu'elles s'engagent dans ces démarches administratives.

C'est pourquoi il est à présent intéressant d'étudier les profils des femmes de notre corpus, afin de mettre en évidence leur place dans la société française par rapport à leur engagement dans la Résistance, et dans leur rapport à l'administration française.

Partie II – Portrait de groupe des résistantes espagnoles du SHD

Comme nous l'avons vu en introduction, un des objectifs de ce mémoire était de faire une prosopographie, soit une analyse d'un groupe d'acteurs ou d'actrices historiques, visant dégager des caractères communs. D'après Pierre-Marie Delpu, une prosopographie devrait se faire à travers l'observation systématique de leurs vies ou de leurs parcours¹⁹⁰. L'identité commune du corpus utilisé pour ce mémoire reposant sur leur expérience partagée en tant que résistantes nées en Espagne et demandant les homologations, il s'agirait ici d'une étude comparative des dossiers de la sous-série GR 16 P, des informations personnelles nous permettant établir leur parcours, depuis l'Espagne, jusqu'à l'homologation de leurs services résistants.

Cependant, les informations recueillies dans les dossiers de la sous-série GR 16 P doivent nous mettre en garde dans cette volonté de dresser un portrait collectif des femmes espagnoles en rapport direct avec leur engagement résistant, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, il faut prendre en compte que la plupart des données contenues dans les dossiers sont déclaratives, c'est-à-dire que ce sont les femmes – ou les personnes qui remplissent leurs demandes – qui décident ce qu'elles veulent dire. Il faudrait alors prendre toutes ces informations avec précaution, et lorsque c'est possible, les croiser avec d'autres sources. Par exemple, Alfonsina Bueno déclare comme lieu de naissance la commune de Berga, en Catalogne – où elle passe son enfance et sa jeunesse, jusqu'à son exil en France –, lorsqu'en réalité elle est Aragonaise, née dans la commune de Moros¹⁹¹. La question qui se pose alors est s'il faut corriger ces informations ou pas, sachant qu'on n'a pas accès à des informations biographiques de toutes les femmes afin de croiser l'information et vérifier qu'elles sont bien nées là où elles disent être nées. C'est pourquoi pour les informations déclarées, nous avons gardé, pour cette analyse, les informations qu'elles déclarent : Alfonsina Bueno semble se sentir et se revendiquer en tant que Bergadane, ou Catalane, et pour cela il faudrait l'analyser en tant que tel. De fait, dans son témoignage pour Neus Català elle affirme être Catalane, raison pour laquelle elle se serait

190 Pierre-Marie Delpu, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, 2015/1 (18), p. 265

191 Diego Gaspar Celaya par exemple note qu'elle est née à Moros dans son article, même s'il déclare travailler à partir des sources du SHD également. Diego Gaspar Celaya, « Au combat sans armes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 141 | 2019, 37-55

engagée dans la partie catalanophone de la France : « *Allí se habla el catalán, y Paco me llevó también por eso, porque soy catalana y podía enterarme de cuanto se dijera; la gente creía que era alguien de la región y no una extranjera* »¹⁹²

Ensuite, la nature de la source nous donne des dossiers à longueur variable, qui ne contiennent pas forcément les mêmes questionnaires, et même lorsque nous retrouvons les mêmes modèles, il ne sont pas remplis de la même manière. Cela rend très compliqué d'avoir une même information pour toutes les femmes du corpus. Dans ces cas où l'information est manquante, nous avons préféré la compléter en croisant d'autres sources, lorsque cela a été possible. Nous l'avons fait surtout pour leur arrivée en France. Il y a en effet quelques femmes qui disent être des réfugié·e·s politiques en France – donc nous pouvons supposer qu'elles arrivent pendant ou après la Guerre civile espagnole – et d'autres pour lesquelles, à travers les lieux et dates de leur mariage ou de la naissance de leurs enfants, nous pouvons savoir qu'elles sont arrivées avant l'année 1936. Pourtant, pour la plupart d'entre elles cette information est absente des dossiers du SHD, et nous n'avons pu la compléter, dans certains cas, qu'à travers les quelques témoignages que nous avons utilisés.

En dernier lieu, le fait que les dossiers d'homologation soient réalisés après la deuxième guerre mondiale, parfois des dizaines d'années après la fin du conflit, rendent certaines des informations très peu exploitables pour analyser ce groupe social en tant que groupe résistant. En effet, nous savons par exemple que la plupart d'entre elles sont mariées lorsqu'elles demandent d'être reconnues en tant que résistantes, mais très souvent nous ne savons pas si elles avaient ce même état-civil pendant leur activité résistante. Ce rôle du mariage peut jouer également sur leur nationalité, qui peut passer d'espagnole à française lorsqu'elles épousent un Français, mais nous ne savons pas, une fois de plus, quelle est leur nationalité au moment de la Résistance. Cela nous permet plutôt de dresser le portrait des femmes au moment de leur demande d'homologation. Puisque la plupart d'entre elles sont obligées de faire les démarches avant la forclusion de 1951, les données déclaratives décrivent ce groupe social pendant la période 1945-1951.

Une fois toutes ces difficultés mises en avant, nous pouvons tout de même nous appuyer sur les quelques informations sur leur vie avant et pendant la Résistance que recueillent les dossiers et d'autres sources, afin d'établir sinon un parcours collectif, du moins des hypothèses – qui pourraient se développer par le dépouillement d'autres archives que ce mémoire ne prend pas en compte.

192 Témoignage de Alfonsina Bueno, Neus Català, *Op. cit.*, [en ligne : <http://lacntenelexilio.blogspot.com/2013/02/alfonsina-bueno-ester.html>]

Dans cette deuxième partie nous verrons d'abord leur place en tant que personnes nées en Espagne dans la société française qui les accueille, et ensuite sur leur place en tant que femmes dans la société et à l'intérieur de leurs foyers. Nous verrons également l'influence de ces circonstances dans leur entrée en Résistance.

Chapitre 3 – Immigrées et exilées espagnoles en France

La France est traditionnellement un grand pays d'accueil pour les migrant·e·s espagnol·e·s, que ce soit par simple proximité ou à cause de réseaux migratoires villageois, régionaux ou familiaux qui servent de filet de sécurité dans un nouveau pays. Un des exemples de ces réseaux est mis en avant par Natacha Lillo dans le cas de la banlieue rouge, notamment pour les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis, où « plus de 30 % étaient originaires de l'est de la province de Cáceres, entre 20 et 25 % arrivaient de régions très pauvres de Vieille Castille et environ 20 % venaient du León »¹⁹³.

Depuis le XIXe siècle, des nombreux flux migratoires procèdent de l'Espagne. Dans ceux-ci se mélangent souvent les immigré·e·s dit·e·s économiques et les exilé·e·s dit·e·s politiques¹⁹⁴. Au début du XXe siècle, les déserteurs de la guerre du Rif forment une colonie en Algérie, et des réfugié·e·s de la « Semaine tragique » de Barcelone les rejoignent en Afrique ou traversent les Pyrénées pour s'installer de l'autre côté, notamment dans les Pyrénées Orientales. Étant mobilisés pour combattre les Espagnols les plus pauvres, l'arrivée en France suppose pour eux non seulement un exil idéologique mais une possibilité de trouver du travail, notamment comme ouvriers agricoles notamment dans le sud de la France. Ils investissent alors le Languedoc et la Provence. En 1921, après le premier conflit mondial – pendant lequel on fait venir en France des nombreux·ses travailleur·se·s espagnol·e·s pour travailler dans les usines de guerre – s'ajoutent à l'important contingent espagnol dans le Sud-Ouest de la France celles et ceux de la Seine. La prise de pouvoir de Miguel Primo de Rivera en 1923, amène une nouvelle vague de réfugié·e·s, qui suivent les actualités espagnoles. Avant la Seconde République espagnole donc, le contingent espagnol en France est déjà un mélange de réfugié·e·s politiques et d'immigré·e·s économiques, qui se côtoient et créent des colonies. La frontière entre ces deux catégories devient d'autant plus floue que des réfugié·e·s politiques profitent de leur séjour en France pour améliorer leurs conditions de vie et que des immigré·e·s économiques parfois considèrent également des motifs idéologiques pour partir de l'Espagne ou même acquièrent une conscience politique côtoyant les réfugié·e·s politiques¹⁹⁵.

193 Natacha Lillo, « Espagnoles en « banlieue rouge » », *Les cahiers du CEDREF*, 12 | 2004, p. 191

194 Cette dichotomie est souvent trompeuse, la ligne de démarcation entre ces deux catégories étant très floue. Voir par exemple sur le sujet, même si elle travaille la population espagnole immigrée notamment à partir des années 1930 et dans la deuxième moitié du XXe siècle : Ana Fernández Asperilla, « Emigrées économiques ou exilées politiques espagnoles? Une frontière difficile à établir », en Anne Morelli (coord.): *Femmes exilées politiques. Exhumer leur histoire*, 26, Sextant, Bruselas, 2009, pp. 77-91

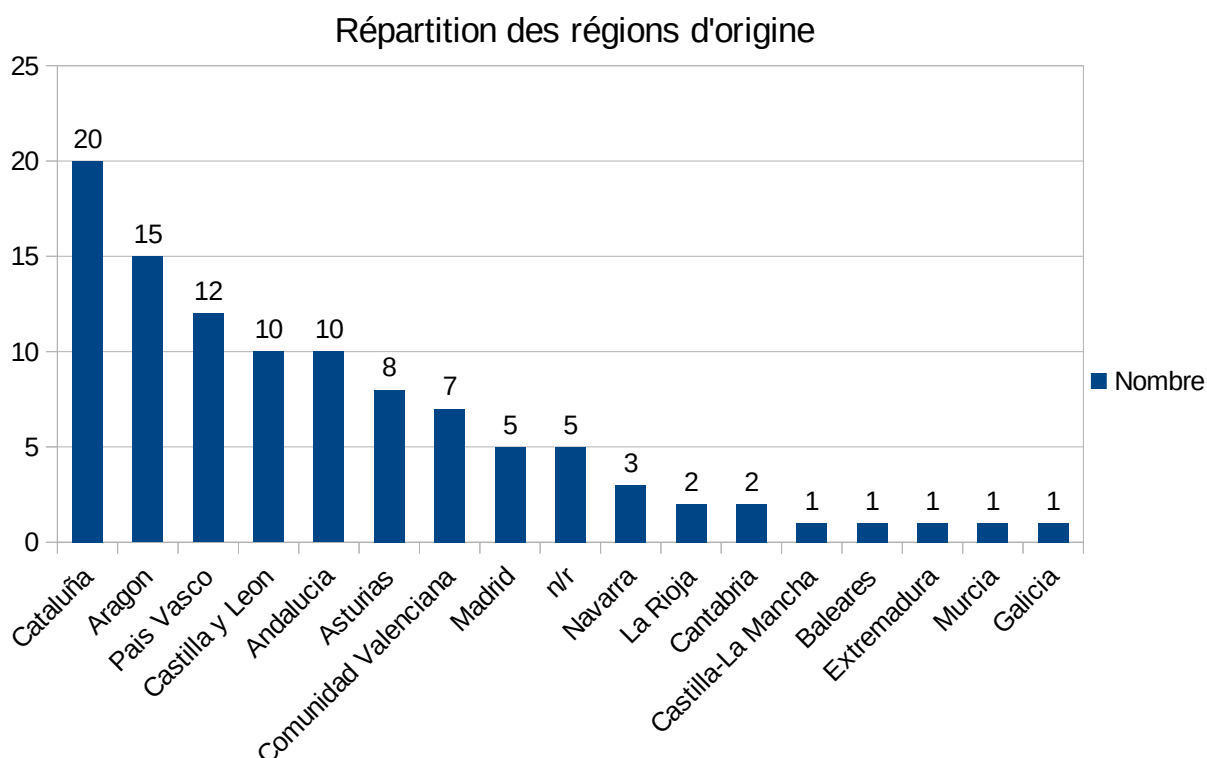
195 Marie-Catherine Talvikki Chanfreau, « Espagnols en territoire français de 1813 à 1971 : circuits ou intégrations d'exilés et d'émigrés », *Les Cahiers du MIMMOC* [En ligne], 1, 2006

La Guerre civile espagnole semble pourtant bouleverser le contingent espagnol en France, de par l'important nombre de réfugié·e·s qui arrive au long des trois ans du conflit, et notamment en janvier et février 1939, mais aussi par le poids du conflit dans la vie des Espagnol·e·s en France. De fait, certain·e·s d'entre eux et elles rentrent en Espagne pour combattre et se retrouvent en France une fois de plus après la défaite. Celui-ci est par exemple le cas de Rosa Udave, fille d'émigré·e·s économiques en France d'avant la Guerre civile. Toute sa famille rentre en Espagne pour prendre part au conflit du côté républicain, elle-même comme assistante sanitaire, jusqu'à la *Retirada*, moment où elles rentrent en France.

La population étudiée dans ce mémoire est alors issue de toute cette tradition migratoire, de différents flux, à différents moments, qui les amènent à des divers endroits en France, mais souvent dans des endroits où il semble avoir une forte communauté espagnole. Malheureusement, les archives du SHD ne nous permettent pas, pour la plupart d'entre elles, de savoir de quelles vagues d'immigration elles sont issues. Le maximum d'information que nous pouvons avoir c'est si elles sont arrivées avant la Guerre civile ou en raison de la guerre, et ce que pour 31 des 104 femmes du corpus : 12 d'entre elles seraient arrivées en France avant la Guerre civile, et 19 d'entre elles en raison de la guerre.

A. Des femmes originaires de régions frontalières avec la France

L'identité de femmes espagnoles – en tant que personnes nées en Espagne .. qu'attribue aux femmes du corpus ce mémoire peut être trompeuse. En effet, même si presque toutes les actuelles communautés autonomiques sont représentées parmi leurs lieux de naissance – à la seule exception des Îles Canaries –, elles n'ont pas toutes le même poids. Nous pouvons donc nous intéresser à quelles sont les origines géographiques les plus représentées parmi les femmes de notre corpus.



Graphique 1. Répartition des régions d'origine déclarées par les femmes du corpus

La première observation que nous pouvons faire est que cinquante femmes du corpus – soit 48 % – sont originaires de régions limitrophes avec la France : la Catalogne (20), l'Aragon (15), le Pays Basque (12) et, dans une moindre mesure avec seulement trois femmes, la Navarre. La question d'une frontière partagée s'accroît d'autant plus lorsque nous voyons que trente-et-une d'entre elles viennent plus précisément des provinces limitrophes : dix d'entre elles viennent de Huesca, huit de Lérida, sept de Guipúzcoa, trois de Gironne et trois de Navarre. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer la prédominance de ces zones dans les origines des femmes du corpus.

La première hypothèse porte principalement sur les exilé·e·s espagnol·e·s de la Guerre civile, et repose sur les grandes vagues de réfugié·e·s qui arrivent en France à mesure qu'avancent les troupes insurgées sur la géographie espagnole : la première arriverait à l'été 1936 avec la prise du Pays Basque ; la deuxième vague, un peu plus considérable en nombre, entre juin et octobre 1937, avec la fin de la Campagne Nord ; la troisième, au printemps 1938, due à l'occupation du haut Aragon ; et finalement, la dernière et la plus importante en nombre, celle qui amène apparemment près d'un demi-million d'Espagnol·e·s en France à partir de la fin

janvier 1939, entraîné·e·s par la chute de la Catalogne¹⁹⁶. La possibilité en plus de passer la frontière française à pied ou dans des chariots fuyant des troupes franquistes, comme le font des nombreuses personnes notamment pendant cette dernière vague, peut expliquer que beaucoup des exilé·e·s politiques viennent de ces quatre régions frontalières. De fait, et même si les résultats sont à prendre avec précaution car nous n'avons cette informations que pour trente femmes, ces quatre régions sont toutes représentées parmi les femmes dont nous connaissons leur parcours en tant qu'exilées républicaines : sur les dix-neuf qui semblent issues de la Guerre civile, huit déclarent être nées en Catalogne, trois dans l'Aragon, deux autres au Pays Basque et finalement une dernière en Navarre.

Des nombreux et des nombreuses réfugié·e·s finissent par rentrer en Espagne assez rapidement, poussé·e·s par les politiques d'accueil françaises qui animent au rapatriement. Celles et ceux qui restent après l'été 1939, semblent avoir peur des représailles et décident pour la plupart de rester sur le territoire français¹⁹⁷. Cette crainte des représailles prend sens surtout pour les personnes s'étant engagées pendant la Guerre civile du côté républicain, et si nous suivons l'hypothèse d'un engagement continu entre la Guerre civile espagnole et la Résistance pendant la deuxième guerre mondiale, que nous verrons, ce serait logique de retrouver parmi cette population qui reste en France certaines des Résistantes de notre corpus.

Pourtant, à la fin de l'année 1939, les réfugié·e·s ne représentent pas la majorité du contingent espagnol en France, mais autour d'un 40 %¹⁹⁸. Il serait intéressant de voir si ce ratio est maintenu dans la population de notre corpus ou si justement l'engagement continu pousse davantage les réfugiées que les immigrées économiques à s'engager dans la Résistance, si nous pouvions avoir plus d'informations sur l'entrée en France du reste des femmes du corpus.

Ensuite, cette répartition pourrait se devoir justement aux réseaux familiaux et régionaux vers la France qui sont déjà en place depuis bien avant la Guerre civile. La France n'est pas le seul pays d'accueil traditionnel des migrant·e·s espagnol·e·s, qui depuis longtemps émigrent non seulement en Europe mais aussi en Amérique latine – où elles ont, à l'exclusion du Brésil, l'avantage d'une langue partagée. Même si nous retrouvons des nombreux et des nombreuses Basques et Catalan·e·s dans cette émigration vers l'Amérique, c'est la façade atlantique de l'Espagne, notamment la Galice, les Îles Canaries et les Asturies, qui fournit le plus de migrant·e·s économiques vers les pays d'Amérique latine, notamment l'Argentine, le Brésil, et

¹⁹⁶ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 33-53

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 81

en moindre mesure Cuba¹⁹⁹. C'est intéressant de voir alors le faible nombre de femmes galiciennes et l'absence totale de femmes procédant des Canaries dans notre corpus. Cependant la crise économique de 1929 fait baisser l'émigration vers l'Amérique, ce qui pourrait par exemple expliquer que des Asturien·ne·s décident de partir en France, augmentant la représentation dans notre corpus, peut-être en raison de la répression qui suit la révolution asturienne de 1934.

La proximité de la France peut également avoir un rôle dans ces flux migratoires traditionnels, et dans le fait que les régions frontalières soient les plus représentées. En effet, d'après Natacha Lillo, les migrant·e·s espagnol·e·s qui arrivent avant 1914 viennent des régions limitrophes, principalement de la Catalogne, l'Aragon et le Pays Basque, qui sont ici, nous l'avons vu, les régions les plus représentées²⁰⁰. Même après la première guerre mondiale, lorsque, à partir de 1921, les Espagnol·e·s deviennent la troisième nationalité étrangère en France, Lillo affirme que la plupart des migrant·e·s espagnol·e·s, situé·e·s dans le Sud de la France, viennent des régions voisines, et une des explications données est la proximité des langues, puisque l'on parle Catalan et Basque des deux côtés des Pyrénées²⁰¹. Geneviève Dreyfus-Armand invite pourtant à nuancer cette affirmation à propos de la Catalogne, qui d'après elle ne fournit pas un grand nombre d'immigré·e·s économiques avant la guerre, dû à leur plus fort niveau culturel et à leur prospérité économique, en tant que territoire fortement industrialisé – notamment en comparaison au reste de l'Espagne²⁰².

Il aurait été pertinent de croiser ces données, en tout cas, avec d'autres études plus larges sur les origines des Espagnol·e·s ayant participé dans la Résistance française, tel que Geneviève Dreyfus-Armand ou plus récemment Alberto Marín Valencia dans sa thèse *Espanoles en la resistencia francesa 1940-1945* ont pu le faire. Cependant, la première se centre sur la participation des républicains espagnols²⁰³, et Marín Valencia, lorsqu'il veut faire l'étude des origines géographique, observe les difficultés à trouver des sources assez larges qui comprennent tou·te·s les Espagnol·e·s ayant participé et décide de se « *servir, con reparos, [de] una aproximación basada en la composición social y profesional de los españoles procedentes del exilio* »²⁰⁴. Il s'appuie alors sur les mêmes données que Geneviève Dreyfus-Armand, soit sur les

199 M. Pérez Acevedo, "Migración española hacia América desde la perspectiva de la Cartilla del Emigrante (1910)", *Historia Y MEMORIA*, 2017, p. 176

200 Natacha Lillo, "La emigración española a Francia a lo largo del siglo XX", dans *Un siglo de inmigración española en Francia*, Grupo de Comunicación Galicia en el Mundo, Vigo, 2009, p. 14

201 *Ibid.*, p. 14

202 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 190-191

203 Dans une étude très centrée sur la participation masculine

204 Alberto Marín Valencia, *Espanoles en la resistencia francesa 1940-1945*, thèse d'histoire, Universitat de Barcelona, 2019, p. 373

données recueillies par Javier Rubio à partir des archives du Service d'Émigration des Républicains Espagnols (SERE). Ces données donnent la suivante répartition géographique des exilé·e·s espagnol·e·s : 36,5 % proviendraient de la Catalogne ; 18 % d'Aragon ; 14,1 % du Levant, incluant la Murcie ; 10,5 % d'Andalousie ; 7,6 % de l'actuelle Castilla-la Mancha ; 5,2 % du Nord de l'Espagne (Pays Basque, Cantabrie, Asturies) ; et finalement un 8,1 % pour le reste des provinces²⁰⁵. La comparaison avec notre population, un échantillon très petit, est très limitée, mais nous voyons déjà quelques différences, notamment sur les provinces du Nord, qui arrivent dans le cas de ce mémoire, cumulées, jusqu'à un 20,1 %, largement au dessus du 5,2 % de Javier Rubio, ou encore la présence de Castilla y León avec un 9,6 %, qui pourtant rentre dans le cas des chiffres de Javier Rubio dans la catégorie « autres provinces ».

Toutefois, il faut prendre en compte que les données qu'utilise Rubio sont recueillies dans les camps de concentration du Midi français, ce qu'explique davantage le grand nombre de Catalans et d'Aragonais, puisque ce sont notamment des troupes ayant été levées dans les provinces catalanes et aragonaises qui sont internées là-bas. Les chiffres de Rubio montrent également une population très masculinisée, très éloignée de la nôtre, uniquement composée de femmes. Nous retrouvons donc deux populations opposées : d'un côté fondamentalement des hommes de l'autre uniquement des femmes ; d'un côté seulement des réfugié·e·s de la Guerre civile, de l'autre un mélange entre des migrantes arrivées en France avant la guerre et des réfugiées. Ces différences font que la comparaison des chiffres résulte compliquée voir stérile, et ce serait impossible, à partir des seules sources du SHD et des témoignages, de faire des généralités et d'essayer de trouver des tendances par rapport aux origines des femmes du corpus. Toutes ces questions pourraient être approfondies si nous connaissions davantage leur parcours migratoire.

B. Des femmes installées dans des territoires traditionnellement investis par l'immigration espagnole en France

Tout comme la migration traditionnelle espagnole semble venir de régions assez spécifiques, l'historiographie de l'immigration espagnole en France remarque, assez rapidement, que les colonies espagnoles s'installent souvent dans les mêmes endroits. Ceux-ci étant principalement, comme nous l'avons vu, les départements du Sud et du Sud-ouest de la France.

205 Javier Rubio, *La emigración de la Guerra Civil de 1936-1939*. Volumen primero. Madrid : San Martin. 1977, p. 268, cité par Alberto Marín Valencia, *Ibid.*, pp. 374-375

Avant 1914, les hommes semblent venir dans les régions du Sud pour des séjours temporaires en tant que journaliers, mais certains reviennent en France afin de s'installer définitivement, cette fois avec leurs familles, puisque l'offre de travail est plus importante dans la campagne française que dans l'espagnole. Avec le premier conflit mondial, la main-d'oeuvre espagnole ne se limite plus aux champs, et est requise pour l'industrie de guerre. Une fois de plus, c'est principalement des hommes qui arrivent lors du conflit, et ne s'installent en France avec leurs familles que plus tard, dans les années 1919 ou 1920, cette fois investissant aussi les départements industriels : la Seine, le Rhône, l'Isère et les Bouches-du-Rhône. Une fois les différentes communautés installées, le nombre d'Espagnol·e·s continue à augmenter à travers les réseaux familiaux, villageois et régionaux, créant des véritables colonies. Entre 1920 et 1939, la majorité des migrant·e·s espagnol·e·s continue ainsi à vivre dans le Sud et dans le Sud-Ouest : d'après Natacha Lillo, en 1926, les trois quarts des 322 000 Espagnol·e·s en France habitent au sud de la Loire²⁰⁶.

Si nous nous intéressons alors aux départements dans lesquels s'installent les femmes de notre corpus, nous voyons que pour la plupart, elles maintiennent ces mêmes tendances. Elles s'installent dans ces endroits parfois pendant la guerre, parfois après, cependant il faut prendre en compte que les déclarations utilisés dans cette partie datent toujours d'après la guerre, lorsqu'elles font leurs demandes. Il faut également préciser que, lorsqu'elles déménagent et changent de département au long des démarches, nous avons toujours choisi la première résidence déclarée, car celle-ci date, pour la plupart d'entre elles, d'entre 1945 et 1951, et donc permet de mieux les comparer.

Pour le Sud et le Sud-Ouest, où traditionnellement s'installent donc la plupart d'Espagnol·e·s, nous observons que c'est l'endroit où habitent cinquante-sept des femmes du corpus, soit 54,8 % d'entre elles. Elles se répartissent sur plusieurs départements, même s'ils ne sont pas tous représentés : en Haute Garonne (11), dans les Basses Pyrénées (11), en Gironde (8), dans les Bouches-du-Rhône (6), dans les Pyrénées Orientales (5), dans l'Aude (4), dans l'Hérault (4), dans les Hautes Pyrénées (3), dans les Alpes Maritimes (2), en Ariège (2), dans le Gard (2), en Pyrénées Orientales (2) et dans le Tarn-et-Garonne (1). Si à ces départements nous rajoutons l'Algérie (1) et les départements industriels de la Seine (18), de la Seine-et-Oise (3) du Rhône (1), nous arrivons à un 76,9 % des femmes du corpus installées dans les territoires traditionnels des migrations espagnoles.

206 Natacha Lillo, "La emigración española a Francia a lo largo del siglo XX", dans *Un siglo de inmigración española en Francia*, Grupo de Comunicación Galicia en el Mundo, Vigo, 2009, pp. 11-17

De plus, par delà les départements, territoires qui peuvent sembler vastes et donc n'illustreraient pas forcément une communauté, les communes de résidence montrent plusieurs noyaux où se retrouvent les femmes du corpus. Par exemple, la totalité des femmes qui résident en Gironde habitent la ville de Bordeaux – ou Cauderan, aujourd'hui quartier de la ville – ; de même, sur les onze femmes qui déclarent leur résidence en Haute Garonne, neuf habitent Toulouse, ville importante tant de l'immigration espagnole que de la Résistance espagnole, qui voit même naître un hôpital – l'hôpital Varsovie – à l'initiative des Guérilleros espagnols, que nous verrons.

Pour la partie des femmes du corpus issue des migrations datant d'avant la Guerre civile espagnole, justement issue des vagues qui implantent dans ces territoires des colonies espagnoles, ces chiffres ne sont pas surprenants.

Pour celles par contre qui seraient issues de l'exil espagnol, ceci pourrait être moins évident. De fait, d'abord arrivées en France, elles sont séparées des hommes et reparties, avec les vieillards et les enfants, dans des centres d'hébergement et des refuges de nombreux départements français, qui ne pouvaient être ni la capitale ni frontaliers avec l'Espagne²⁰⁷. Les conditions de sortie de ces femmes des centres d'hébergement sont diverses, et traitées par Maëlle Maugendre dans sa thèse²⁰⁸. Nous excluons bien évidemment, pour notre population, tant le rapatriement en Espagne – qu'il soit volontaire ou plus ou moins forcé – que l'émigration vers des tiers-pays, notamment en Amérique. Afin de rester en France, plusieurs possibilités s'ouvrent à elles : celles qui ont de la famille préalablement installée en France – c'est-à-dire que l'administration ne puisse pas considérer comme réfugié.e.s – peuvent la rejoindre ; elles peuvent également trouver un contrat de travail leur permettant de subvenir à leurs besoins ; ou finalement, si elles ont un mari ou un membre proche de leur famille avec un contrat de travail, elles peuvent s'appuyer sur un regroupement familial.

Les dossiers du SHD ne nous permettent pas de connaître ces parcours, qui ne sont que mentionnés dans les témoignages. Pilar Ponzán par exemple explique le sien : elle sort de son centre d'hébergement dans l'Aveyron avec un contrat de travail dans un hôtel, dans lequel elle reste plusieurs mois, jusqu'à ce que son frère vienne la chercher, et l'informe qu'il « *había reclamado a la Prefectura del departamento interesado [l'Ariège], comprometiéndose a sufragar los gastos de mi manutención* »²⁰⁹. Francisco Ponzán, son frère, est quant à lui sorti du camp du Vernet, dans lequel il était interné, aidé par deux familles aragonaises issues de

207 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 82

208 Maëlle Maugendre. *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942): des femmes entre assujettissements et résistances*, Thèse d'histoire, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013

209 Pilar Ponzán, *Op. cit.* [en ligne]

l'émigration économique et de Bezanet, un garagiste français qui lui fait le contrat de travail requis pour sortir²¹⁰. Dans le cas de Lola Casadella, nous savons qu'elle arrive à Lyon, et elle remarque dans son témoignage que c'est « une ville où les Espagnols ont toujours été nombreux » et que « la vieille émigration nous a beaucoup aidés »²¹¹.

Le rôle de la solidarité entre les migrant·e·s d'avant la guerre et les républicain·e·s en exil est mis en avant par les historien·ne·s dès l'aide pour sortir des camps de concentration ou des centres d'hébergement, comme nous l'avons vu, mais cette solidarité semble également jouer un rôle à la fin de la deuxième guerre mondiale. Les migrant·e·s économiques aident alors les exilé·e·s à trouver « un emploi ou un logement »²¹². Il semble même avoir des mélanges entre ces deux groupes, avec des mariages souvent entre républicains espagnols et filles d'immigré·e·s économiques en France, d'après Lillo²¹³. Cette question serait intéressante à creuser également dans l'autre sens : voir à qui elles se marient les résistantes espagnoles, si nos archives le permettaient.

Le réseau de solidarité qui se crée entre Espagnol·e·s en France peut expliquer en partie que la plupart de la population étudiée se retrouve dans ces départements traditionnellement investis par l'immigration dite économique espagnole. De même manière nous pouvons nous demander quelle est l'influence de partager des territoires avec une forte communauté espagnole au moment de demander les homologations. Est-ce que c'est plus simple pour elles de faire les démarches que peut-être pour des Espagnoles plus isolées ?

Cette hypothèse reste à nuancer, cependant, par le fait que dans les cas des femmes espagnoles habitant d'autres départements, elles semblent pour la plupart isolées de la communauté résistante espagnole qui demande les homologations : à l'exception de la Loire inférieure, avec trois femmes qui y habitent, les autres départements n'ont qu'une résistante du corpus habitant là – l'Indre, la Sarthe, la Seine-et-Marne, la Nièvre, l'Ardèche, la Somme, l'Aube, la Moselle, le Loiret, la Haute Savoie, la Haute Vienne et les Basses Alpes. Nous pouvons noter, même si les chiffres sont petits et donc l'analyse reste limitée, que sur les treize femmes qui habitent ces départements, cinq d'entre elles ne sont, finalement, homologuées pour aucune de ces familles. Elles représentent par ailleurs le 27,77 % des femmes qui ne se font pas homologuer, un chiffre légèrement par dessus le presque 23 % que représentent ces départements dans le

210 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, *op. cit.*, p. 160

211 Témoignage de Lola Casadella, dans Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*,

212 Natacha Lillo, "La emigración española...", *op. cit.*, p. 21 (traduction, original en Espagnol)

213 *Ibid.*

corpus. C'est à prendre avec précaution, mais nous pourrions également développer la question pour un corpus plus large.

C. Intégration dans la société française ?

En dernier lieu, une des hypothèses de base de ce mémoire était l'influence de leur nationalité dans leur volonté de faire les démarches afin de se faire homologuer en tant que Résistantes.

Les deux seules nationalités présentes dans le corpus sont l'Espagnole et la Française, ce que comme première remarque peut nous faire penser qu'il n'y a pas une grande mixité entre la communauté d'Espagnol·e·s et d'autres communautés d'étranger·e·s en France. Du moins, aucune d'entre elles acquiert, par mariage ou autres dispositions légales, une tierce nationalité, même s'il faut préciser qu'à partir de 1945, les femmes de nationalité française mariant un étranger ne perdent pas, « sauf renonciation expresse », leur nationalité²¹⁴. Nous devons toutefois exclure de cette analyse un nombre assez considérable de femmes qui ne déclarent pas leur nationalité, vingt-sept parmi les 104 femmes qui composent notre corpus, soit un peu plus d'un quart d'entre elles.

Même si un abus de langage dans ce mémoire nous fait parler pour toutes les femmes du corpus, de « femmes espagnoles », d'après leur nationalité légale ce terme ne pourrait s'appliquer qu'à cinquante des femmes du corpus, soit 48 % d'entre elles. Cette nationalité reste tout de même la plus représentée, et nous avons supposé qu'elle est acquise, pour la totalité d'entre elles, à leur naissance : elles sont nées sur le territoire espagnol et ont des patronymes que nous pouvons associer au territoire espagnol – même si certains d'entre eux, par exemple catalans ou basques, pourraient se retrouver également de l'autre côté des Pyrénées.

La même ordonnance qu'en 1945 permet aux femmes françaises de conserver leur nationalité, sauf renonciation expresse, permet aux femmes étrangères de garder la leur. Cependant ces dernières, afin de conserver leur nationalité, doivent le préciser à l'administration dans un délai de six mois à partir du mariage, dans le cas contraire l'acquisition de la nationalité française se fait de manière automatique²¹⁵. Nous ne savons pas si celui-ci est le cas de certaines des femmes étudiées, mais à partir d'une analyse des patronymes des époux, nous pouvons plutôt

214 Serge Slama, « Législation française : le long Dimanche de fiançailles des couples mixtes », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 85 | 2015, p. 119. Sur les revendications par rapport à la nationalité des femmes dans les années 1930, voir Linda Guerry, « La nationalité des femmes mariées sur la scène internationale (1918-1935) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne]*, 43 | 2016, 43 | 2016, 73-93.

215 Serge Slama, *op. cit.*, p. 118

supposer que les 25 Espagnoles qui déclarent être mariées et les 7 Espagnoles qui déclarent être veuves, se sont mariées à des personnes également de nationalité espagnole.

Les archives du SHD ne nous permettent pas de connaître, pour la plupart d'entre elles, les dates de leurs mariages. Nous savons que certaines arrivent en France déjà mariées à des Espagnol·e·s, comme par exemple Lola Casadella, qui déclare s'être mariée à Jacinto Gené à Molines de Rey le 25 avril 1938²¹⁶, ou Alfonsina Bueno, qui épouse Josep Ester pendant qu'elles habitent encore à Berga, ou encore d'autres mères de famille, pas forcément exilées, qui arrivent en France mariées et avec des enfants, comme par exemple Carmen Gardell ou Carmen Moreno. Ce serait intéressant de voir si cette apparente endogamie est due donc au fait de s'être marié en Espagne ou plutôt parce qu'elles restent à l'intérieur de la communauté espagnole lorsqu'elles arrivent en France.

Cette idée d'une communauté espagnole, qui ne reste pour ces femmes qu'une hypothèse à prendre avec beaucoup de précaution, car les archives utilisés ne nous permettent pas de développer la question, semble tout de même pour moi importante tant dans l'engagement résistant des femmes du corpus que dans le fait qu'elles demandent d'être reconnues. Leur identité espagnole pourrait les pousser, comme nous le verrons, à militer dans des structures d'une Résistance proprement espagnole, tournée vers l'Espagne. Une fois la deuxième guerre mondiale terminée, le fait de s'être engagé dans ces structures espagnoles, gardant un contact avec leurs camarades – lorsque c'est possible, et surtout avant 1951 –, pourrait par exemple motiver à des demandes en groupe ou portées par les chefs des groupements, comme nous l'avons vu pour les femmes sous le commandement d'Oscos dans les Basses Pyrénées.

D'un autre côté, nous avons vingt-sept femmes qui déclarent avoir la nationalité française. L'acquisition de cette nationalité peut se faire par deux voies différentes.

La première, qui semble la plus répandue parmi les femmes de notre corpus, est le mariage avec une personne française. Seulement cinq femmes du corpus déclarent être Françaises par mariage, pourtant c'est très probable que ce chiffre soit plus élevé. D'abord parce que la question n'est pas posée systématiquement dans les dossiers, et même lorsqu'elle est posée elle ne semble pas fondamentale pour l'homologation – les Résistant·e·s de toute nationalité pouvant demander la reconnaissance, pas limitée aux seul·e·s Français·es – ; ensuite parce que sur les vingt-sept Françaises du corpus, douze d'entre elles sont mariées et six sont veuves. Tout comme pour les Espagnoles, nous ne savons presque jamais quand est-ce qu'elles se sont mariées, donc depuis quand elles sont intégrées à une famille française, à l'exception par exemple de Micaela Egea,

216 Dossier individuel de Lola Casadella, GR 16 P 109593, SHD Vincennes

qui déclare être Française « depuis mon mariage le 12 août 1933 ». Il serait intéressant d'étudier si le fait d'être mariées à des Français a une influence dans leur demande d'homologation : elles peuvent par exemple se faire accompagner dans les démarches, mais l'idée d'être intégrées dans des familles françaises pourrait signifier également qu'elles connaissent mieux peut-être l'administration et la bureaucratie française que des Espagnoles inscrites dans les communautés d'Espagnol·e·s immigré·e·s.

L'autre moyen d'acquisition de la nationalité française, qui nous met en garde sur les hypothèses du paragraphe précédant, est la naturalisation. Seulement quatre femmes déclarent être devenues Françaises par ce biais là, et une d'entre elles est mariée, une est célibataire et deux sont veuves – donc il faudrait les exclure des chiffres énoncés au dessus. À ces femmes nous pourrions ajouter le cas de Francisca Fernández, déjà évoqué, qui a un dossier de naturalisation en cours lorsqu'elle entreprend les démarches d'homologation. Ce nombre est très faible, et nous ne savons pas si parmi les douze femmes dont l'acquisition de la nationalité n'est pas précisée y en a d'autres. Les analyser est donc plutôt compliqué, et nous ne savons pas ce qui les pousse à faire ces démarches. Nous pouvons quand même imaginer qu'elles connaissent déjà l'administration et la bureaucratie française, ce qui pourrait les pousser davantage à entreprendre les démarches d'homologation, avec des bons résultats en plus, puisque ces quatre femmes réussissent toutes à se faire homologuer par l'administration.

Nous avons systématiquement pris pour cette analyse la première nationalité déclarée dans les démarches, mais nous pourrions souligner, avant de conclure ce chapitre, qu'il y a certaines de nos femmes qui changent de nationalité au milieu des démarches. Carmen Moreno par exemple se dit Espagnole en 1947, puis plus tard déclare être Française²¹⁷, cas similaire à celui de Rosa Udave, qui déclare d'abord être Espagnole puis en 1955 elle se dit Française²¹⁸. Dans ces deux cas nous ne connaissons pas le motif de ce changement de nationalité, même si nous pouvons supposer qu'il s'agit dans les deux cas de naturalisations, vu que Carmen Moreno ne semble pas se remarier et Rosa Udave le fait avec un homme à patronyme espagnol (« Vergara »), même si dernier pourrait avoir acquis préalablement la nationalité française, en effet. Deux autres femmes confirment avoir des dossiers de naturalisation en cours dans leurs dossiers, Conchita Ramos, et Caroline Díaz.

Comme nous l'avons vu, la nationalité française n'est pas un requis obligatoire pour se faire homologuer en tant que Résistant·e, et l'acquisition de la nationalité amène d'autres avantages – comme par exemple le droit de vote –, donc nous ne pouvons pas supposer qu'elles

²¹⁷ Dossier individuel de Carmen Moreno, GR 16 P 430709, SHD, Vincennes

²¹⁸ Dossier individuel de Rosa Udave, GR 16 P 580775

font ces démarches dans le cadre des demandes d'homologation, mais cela pourrait soulever des questions intéressantes à propos de leur rapport à la France et à l'administration française que nous pourrions développer avec d'autres sources ou dans une étude plus large.

Chapitre 4 – Résistantes et femmes de leur temps

En plus de leur identité en tant qu'Espagnoles et leur condition de migrant·e·s en France, c'est la question de leur genre féminin qui semble déterminer davantage leur parcours de vie, au-delà du fait militant ou Résistant. C'est en tant que femmes qu'elles sont socialisées, éduquées, qu'elles travaillent, qu'elles se marient – pour celles qui le font – et qu'elles sont perçues par la société de leur temps. Les informations personnelles qui définissent les femmes en tant que personnes dans le contexte des années 1940 sont souvent leur rapport à leur famille, leur qualité de femme ou de mère, et il serait intéressant de voir dans comment ces définitions les conditionnent en tant que Résistante. C'est pourquoi ce chapitre, avec une étude comparée des informations personnelles qu'elles déclarent, visera à d'abord dresser un portrait de ce groupe par rapport à leur état-civil, ensuite à propos de leur composition socio-professionnelle, pour finalement voir comment ces conditions peuvent définir leur entrée en résistance.

A. Des femmes mariées dans les dossiers

En parlant des Résistantes françaises, Rita Thalmann évoque des « jeunes femmes non mariées, souvent même des lycéennes de 16 à 18 ans », comme de celles constituant « le fer de lance de la Résistance féminine »²¹⁹. Ceci s'expliquerait par une plus grande aisance à s'engager lorsque l'on n'a pas de responsabilités familiales, notamment des enfants. Olivier Wieviorka remarque également qu'il y a une proportion assez élevée de femmes célibataires dans la Résistance, tandis que les hommes ont plus tendance à être mariés²²⁰. Cela s'explique pour les mêmes raisons, des responsabilités familiales liées à leur condition de femme : qu'elles exercent ou non une activité rémunérée, les femmes dans les années 1940 sont à la charge des tâches ménagères et des relations avec les enfants et les autres membres de leur famille, sous le modèle classique de la femme et mère au foyer. À l'opposé de ce modèle, nous pouvons comprendre que les hommes aient pu ressentir un moindre sentiment de culpabilité – tant individuelle que celle que la société leur ferait ressentir – en s'éloignant de leur foyer pour s'engager. Toutefois, comme le montrent les cas de nombreuses femmes de notre corpus, le statut d'épouse ou de mère n'est pas forcément un obstacle à l'engagement résistant.

219 Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 1 | 1995, p.2

220 Olivier Wieviorka, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 432

À côté de ces Résistantes françaises militent, pourtant, de nombreuses femmes étrangères avec des parcours différents et spécifiques, très souvent marqués par des exils politiques, chose qui se confirme pour les femmes de notre corpus – celles qui arrivent en France à cause de la défaite républicaine dans la Guerre civile espagnole. Il est alors pertinent d'étudier leurs spécificités.

La moyenne d'âge pour les femmes du corpus est de 30,78, c'est-à-dire presque 31 ans aux débuts de la Résistance, en juin 1940. Le choix de cette date pour l'analyse et non pas celle de leur entrée effective dans la Résistance s'explique par le fait que pour trente-deux d'entre elles nous n'avons pas de date d'entrée en Résistance. De plus, pour celles dont nous avons une date, elle est parfois calquée sur la date officielle de création de leur mouvement ou de leur réseau, tandis qu'elles déclarent commencer dans la Résistance plus tôt, il y a parfois même plusieurs dates, quelques fois assez contradictoires. Toutefois, il faut prendre cette date avec précaution, puisque nous avons par exemple les cas de très jeunes filles, qui ont 12 ou 13 ans en 1940, mais ne sont homologuées qu'à partir de la fin de l'année 1942 ou même 1943.

Cette moyenne nécessite cependant quelques précisions. Si nous la comparons aux mots de Thalmann, qui parle de l'extrême jeunesse de beaucoup de Résistantes françaises, nous voyons que dans le cas des Espagnoles du SHD, à peine quatre d'entre elles ont moins de 18 ans lors de l'appel de De Gaulle, et seulement seize ont moins de 22 ans – c'est les mêmes qui ont, au plus, 18 ans à l'éclatement de la Guerre civile en Espagne. Ces deux tranches d'âge représentent donc 19,2 % des femmes du corpus. D'un autre côté, il y a peu de femmes âgées, à peine 14 d'entre elles ont 41 ans ou plus, la plus âgée ayant 56 ans. Ceci me semble pourtant intéressant car les femmes plus âgées auraient pu, plus rapidement – soit entre 1945 et 1951 – avoir fait des démarches pour obtenir leur retraite et pourraient se retrouver davantage représentées dans ce corpus. L'essentiel de cette population, 67,3 %, a entre 23 et 40 ans, avec des chiffres très similaires entre celles ayant 30 ans ou moins (34 femmes) et celles ayant 31 ou plus (36 femmes).

La moyenne d'âge est tout de même très similaire aux 30,2 ans que calcule Diego Gaspar Celaya pour les Espagnoles homologuées au titre des FFC, à la date du 1^{er} septembre 1939, soit le début de la deuxième guerre mondiale, avec l'entrée des forces de l'Allemagne nazie en Pologne. Il remarque alors la jeunesse de ce groupe, et ajoute que « la jeunesse [est] en effet parfois synonyme de réactivité, d'indépendance et de liberté de mouvement, associée à l'absence

de responsabilités familiales »²²¹, ce qui semble un lien avec l'analyse de l'engagement des femmes françaises que nous évoquions au début de cette sous-partie.

Cette jeunesse me semble toutefois relative, surtout lorsque nous la mettons en rapport avec les responsabilités familiales : d'après Wieviorka, l'âge moyen au mariage en France pour les femmes est de 25,5 ans – contre 28,5 ans pour les hommes – en 1939²²² ; et d'après Daguet, l'âge moyen au premier enfant en France, pour les générations nées en 1917, est de 24,7 ans²²³. Bien sûr il serait pertinent de trouver ces chiffres pour l'Espagne qui, de par son histoire, surtout en raison du bouleversement que représente la Guerre civile, peut avoir des moyennes différentes, mais ces données invitent déjà à prendre avec précaution cette idée de jeunesse. De plus, cela peut nous inviter à nous demander, pour les femmes qui dépassent ces moyennes et qui ne déclarent pas des responsabilités familiales, les causes, qui peuvent être multiples : l'arrivée de la Guerre civile ou ensuite de la deuxième guerre mondiale, par exemple, mais cela pourrait être également un choix conscient de leur part, au profit d'une émancipation sociale ou économique, puisque presque la totalité des femmes du corpus qui déclarent être célibataires sont des femmes actives.

S'intéresser aux responsabilités familiales à travers les dossiers du SHD requiert, comme nous l'avons vu, de la prudence, étant donné que les données qu'elles déclarent datent toujours d'après la guerre, et leur état-civil a donc pu changer depuis leur engagement résistant. Toutefois, seulement quatorze femmes, soit 13,4 %, semblent être célibataires à leur premier échange avec le bureau Résistance, pour la plupart entre 1945 et 1951 ; cinquante-deux d'entre elles, c'est-à-dire exactement 50 % semblent mariées au même moment ; seize sont veuves, soit un 15,3 % ; et il n'y a que deux femmes dans le corpus que nous avons identifiées comme étant divorcées. À ces données il faut rajouter vingt femmes, 19,2 %, dont nous n'avons pas assez d'informations pour déterminer leur état-civil, ni dans les dossiers du SHD ni en nous servant d'autres sources.

Le fait de s'en tenir à des données d'après la guerre peut biaiser ces résultats, augmentant la proportion de femmes mariées – puisqu'elles sont plus âgées – mais également la proportion de veuves, qui semble plutôt élevée par rapport à l'âge de la population étudiée. Ceci peut s'expliquer par le décès de plusieurs de leurs maris pendant la Guerre civile – pour laquelle nous n'avons cependant pas d'informations – ou pendant la deuxième guerre mondiale. Au moins six des seize veuves du corpus disent l'être en raison de la guerre ou de la déportation, dont Neus Català, qui dit dans son témoignage que son premier époux, Albert Roger, n'est jamais revenu

221 Diego Gaspar Celaya, "Au combat sans armes...", *op. cit.*, p. 5

222 Olivier Wieviorka, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 432

223 F. Daguet, "L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissance et niveau de diplôme", dans *Population*, 55^e année, n°6, 2000. p. 1024

des camps de concentration. Ces biais pourraient expliquer, en partie, le décalage que l'on retrouve par rapport aux statistiques associées à la population résistante française, où par exemple Catherine Lacour-Astol identifie presque 30 % de femmes célibataires et un peu moins de 10 % de veuves à partir des archives de la répression²²⁴.

Au-delà du mariage, il faut également prendre en compte la charge de possibles enfants comme responsabilités familiales – car au moins deux femmes célibataires déclarent avoir des enfants. Seulement trente femmes du dossier disent être mères (28,8 %) lorsqu'elles entreprennent les démarches. Nous ne pouvons pas supposer pour autant l'absence d'enfants pour les 71,2 % restants, puisque la question n'est pas posée dans tous les documents. Celui-ci est par exemple le cas de Secundina Barceló, qui ne déclare pas avoir d'enfants dans son dossier, peut-être parce qu'elle n'a pas la possibilité de le faire dans les questionnaires qui lui sont fournis pour acquérir le titre de DIR, et pourtant dans son témoignage pour Neus Català elle évoque la peur qu'elle éprouve pour son fils, une fois arrêtée par la Gestapo. Il serait ainsi intéressant de croiser ces archives avec d'autres sources qui pourraient davantage contenir ces informations.

Que ces charges familiales, et la place des femmes en tant que gestionnaires du foyer, jouent sur l'engagement et puissent compliquer le travail militant semble un fait, mais comme nous l'avons dit, cela ne suppose pas pour autant un obstacle insurmontable. Nieves Castro en fait une remarque dans son témoignage :

*« Claro que fue muy difícil combinar la vida del hogar con la de militante debido a que las niñas eran muy pequeñas, pero como siempre me movió la convicción de que el atender sólo a las necesidades personales es un signo de egoísmo y quise participar venciendo todos los obstáculos »*²²⁵.

Nous pouvons tout de même supposer que dans ce cas il y a des raisons qui dépassent le travail au foyer ou même la sécurité de ses membres, et pour Nieves Castro ces raisons semblent être ses convictions morales et politiques ainsi que son engagement préalable auprès du PCE, qu'elle veut reprendre dès qu'elle en a l'occasion.

224 Catherine Lacour-Astol, "L'engagement résistant féminin", dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *op. cit.*, p. 43

225 Nieves Castro, *op. cit.*, p. 83

B. Des femmes actives en dehors du foyer

Pour ce qui est de la classe sociale, ou de l'origine socio-professionnelle des Résistant·e·s, dans le cas des Français·es Olivier Wieviorka remarque qu'hommes comme femmes, proviennent « de tous les milieux, ce qui confirme la résistance comme phénomène interclassiste »²²⁶, même si ces différentes classes ne semblent pas s'engager dans les mêmes structures – celles-ci restent marquées par la polarisation sociale. Il serait donc intéressant de voir s'il y a bien une pluralité des classes et des origines socio-professionnelles également à l'intérieur des femmes de notre corpus. Malheureusement, les dossiers du SHD ne nous permettent pas de développer cette question dans son entièreté, mais nous pouvons tout de même en tirer quelques conclusions à partir des informations à propos de leurs professions et de leur niveau d'études.

La profession des Résistantes est une de ces questions qui ne sont pas posées systématiquement dans les dossiers d'homologation, ce qui rend impossible de l'analyser pour trente-neuf des femmes du corpus, un pourcentage assez élevé, de 37,5 %, qui peut biaiser les hypothèses lancées dans cette sous-partie. Toutefois, nous pouvons constater plusieurs choses à partir des professions des Résistantes espagnoles, constatations qui restent, une fois de plus, très limitées par le faible nombre de femmes qui constituent le corpus.

D'abord, nous pouvons constater que sur celles qui déclarent leur profession, les deux tiers sont des femmes actives, c'est-à-dire qu'elles ont un travail salarié à l'extérieur de leur foyer. Sachant qu'à l'entrée des années 1940 la société française reste plutôt traditionnelle quant aux rôles de genre et à la division sexuelle du travail, ce chiffre paraît assez élevé. Si les femmes ne sont pas absentes du monde du travail, et sont même plus actives en France que dans d'autres pays européens, y compris l'Espagne, à la même époque, le taux d'activité moyen reste assez faible, de 48 % pour les femmes entre 15 et 64 ans, face à 95 % pour les hommes du même âge²²⁷.

Cette sur-représentation des femmes actives parmi les femmes espagnoles des archives du SHD pose alors question. Pourtant, la prédominance des femmes actives professionnellement ne semble pas être une exclusivité des Résistantes espagnoles. Corinne Jaladieu note par exemple

²²⁶ Olivier Wieviorka, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 435

²²⁷ Claire Andrieu, "Les résistantes, perspectives de recherche", *Le Mouvement social*, No. 180, Pour Une Histoire Sociale de la Résistance, Jul.- Sep. 1997, p. 76

dans son analyse des Résistantes prisonnières à la centrale de Rennes qu'il y a une « nette surreprésentation des actives (61 %), et, parmi elles, des ouvrières, employées et institutrices »²²⁸.

La répartition des emplois n'est toutefois pas identique à celle décrite par Corinne Jaladieu pour ses Résistantes. Nous retrouvons certes des ouvrières (4), des employées (4) et des institutrices (2), mais elles ne représentent pas la majorité des professions des Résistantes espagnoles. Celles-ci occupent plutôt des travaux de secrétaires ou dactylographes (6), de couturières (6), de commerçantes (5), et les postes les plus représentés sont ceux du personnel de santé : nous retrouvons six infirmières, une sage-femme, une aide infirmière et même une dentiste. En plus de ces professions, nous retrouvons quelques cas plus isolés, comme des serveuses (2), des coiffeuses (2), des artisanes (2), et une fonctionnaire. Il faut noter que tous ces emplois sont traditionnellement féminins, ou du moins incluent, depuis longtemps, les femmes surtout des classes populaires. L'exception que nous pourrions considérer de dentiste ne l'est pas tant, puisque les métiers de médecine sont ouverts aux femmes, tant en France qu'en Espagne, depuis la fin du XIX^e siècle, même si les chiffres sont très minoritaires, notamment en Espagne, tandis qu'en France, dans les années 1937 et 1938 on arrive à 13 % de femmes parmi les docteur·e·s en médecine²²⁹. Afin de comprendre les spécificités de cette répartition et donc des professions des Résistantes espagnoles, il serait intéressant de les comparer tant aux professions des migrant·e·s espagnoles en France qu'à celles des Résistantes françaises. Par rapport à ces dernières, le tableau dressé par Claire Andrieu met en avant le fort nombre d'employées et de commerçantes et artisanes, puisqu'elle prend en compte les catégories socio-professionnelles, et, dans une moindre mesure, d'étudiantes²³⁰. Il est pertinent de noter que cette dernière catégorie n'est pas du tout représentée parmi les femmes de notre corpus, ni parmi les exilé·e·s – ce qui pourrait s'expliquer tant par une possible méconnaissance de la langue pour faire des études comme pour le peu de temps qu'elles ont pour s'organiser depuis l'entrée en France, voire depuis la sortie des refuges, et le début de la guerre –, ni parmi les immigré·e·s de première génération, peut-être également dans les deux cas par un faible niveau d'études préalables.

Du côté des non-actives, qui représentent 21,15 % du total et un tiers de celles qui déclarent une activité, nous retrouvons onze femmes qui se déclarent en tant que « ménagères »²³¹ et onze autres qui déclarent ne pas avoir de profession. Le plus probable est que

228 Corinne Jaladieu, « Les résistantes dans les prisons de Vichy : l'exemple de la centrale de Rennes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 89 | 2002, pp. 81-97 [en ligne p.4]

229 Teresa Ortiz, « La mujer como profesional de la medicina en la España contemporánea: el caso de Andalucía, 1898-1931 », *Acta Hispanica ad Medicinae Scientiarumque Historiam Illustrandam*. Vol. 5-6, 1985-86, p. 354

230 Claire Andrieu, « Les Résistantes... », *op. cit.*, p. 83

231 Terme qu'elles-mêmes utilisent dans leurs dossiers, par exemple dans le dossier individuel de María Aucejo, GR 16 P 21607, SHD, Vincennes

ces vingt-deux femmes se chargent, de la même manière, de la gestion de leurs foyers, suivant ce modèle de femme au foyer que nous avons déjà mentionné, mais la distinction que les unes et les autres font est tout de même intéressante à remarquer. Les premières sont peut-être conscientes du fait de mener une activité, même si non rémunérée, qui leur est attribuée par la division traditionnelle et sexuelle du travail, lorsque l'absence de cette catégorie parmi les classifications traditionnelles de l'emploi – par défaut toujours considéré comme rémunéré – peut faire penser que les deuxièmes veulent clarifier qu'elles n'exercent pas de travail à l'extérieur de leur foyer. Nous pouvons également nous demander si certaines qui ne renseignent pas leur profession, lorsqu'on leur demande, en laissant la question en blanc, ne seraient pas en train de dire justement qu'elles non plus, n'exercent pas un emploi salarié à l'extérieur de leur foyer et donc pourraient appartenir à cette catégorie de ménagères.

En dernier lieu, nous pouvons évoquer le niveau d'études des femmes du corpus, qui est cependant encore moins renseigné dans les dossiers que les professions, et donc n'est pas vraiment analysable. Nous retrouvons quatre femmes qui semblent avoir des études supérieures : Dolores Clavero, qui dit être licenciée en odontologie par l'Université de Madrid²³² ; Ramona del Amo et Rosita Gil, toutes les deux avec des diplômes d'infirmière²³³ ; et Paquita Argote qui déclare un diplôme d'études françaises de la faculté des lettres de Bordeaux, cette dernière étant la seule à avoir réalisé ses études supérieures en France²³⁴. Les autres diplômes déclarés sont : Nieves Castro le baccalauréat²³⁵ ; Thérèse Daunes et Thérèse Lasheras le brevet supérieur²³⁶ ; et finalement trois femmes déclarent obtenir le Certificat d'Études Primaires.

Nous ne pouvons pas savoir avec certitude si ces femmes sont les seules à avoir un diplôme ou un certificat ou si elles sont simplement les seules à le déclarer, pour la même raison que pour les professions : la question n'est pas systématiquement posée dans les questionnaires. C'est par exemple le cas de Pilar Ponzán, qui dit être institutrice espagnole, ce qui *a priori* nécessite un certain niveau d'études, mais cette information n'apparaît pas dans son dossier car les questionnaires qu'elle remplit n'envisagent pas cette question. À ce problème pourrait se rajouter le fait de ne pas connaître les possibles équivalences françaises à des études faites réalisées en Espagne, ou de considérer qu'il n'est pertinent de les renseigner qu'à partir d'un certain niveau d'études. Pourtant, il est aussi vrai que les femmes ont généralement un faible

232 Dossier individuel de Dolores Clavero, GR 16 P 132598, SHD, Vincennes

233 Dossiers individuels de Ramona del Amo (GR 16 P 167651) et de Rosita Gil (GR 16 P 255043), SHD, Vincennes

234 Dossier individuel de Paquita Argote, GR 16 P 16739, SHD, Vincennes

235 Dossier individuel de Nieves Castro, GR 16 P 111569, SHD, Vincennes

236 Dossiers individuels de Thérèse Daunes (GR 16 P 159477) et de Thérèse Lasheras (GR 16 P 339882), SHD, Vincennes

niveau d'instruction dans les années 1940 et cela pourrait donc se refléter dans la population résistante²³⁷. Les informations pour les femmes de ce corpus sont cependant trop limitées pour en tirer des conclusions.

C. L'influence de ces portraits dans leur entrée en Résistance

Cette place des femmes à l'intérieur de leurs familles et dans la vie active semble avoir eu un effet également dans l'historiographie, qui l'a pris en compte pour comprendre les spécificités de leur entrée en Résistance, et c'est ce que nous allons commenter dans une dernière sous-partie.

Une des premières raisons fournies par l'historiographie pour expliquer l'entrée des femmes dans les réseaux résistants, comme l'explique Mercedes Yusta pour le cas des guérillas antifranquistes, est l'influence des liens affectifs et familiaux avec des hommes eux déjà engagés. C'est l'idée que les femmes s'engagent « en suivant leurs hommes »²³⁸. Tiphaine Catalan fait la même remarque pour le cas spécifique de la Résistance française, et met en garde sur le risque de ne prendre en compte que les raisons dites affectives : nier « l'existence d'un engagement politique féminin autonome »²³⁹.

Dans le cas des femmes mariées, l'homme qu'elles sont supposées suivre dans leur entrée en Résistance est la plupart du temps l'époux. Cette image d'épouses qui s'engagent plus en tant qu'épouses qu'en tant que membres à part entière dans la Résistance est également visible dans les archives du SHD. Par exemple, dans le certificat d'homologation pour les FFI de Marie Dorckel – pour laquelle, par ailleurs, nous n'avons que le nom d'usage qu'elle prend de son mari, tandis que pour la plupart des femmes du corpus nous avons tant le nom d'usage que le nom de naissance –, qu'elle ne remplit pas elle-même mais est rempli par l'ex-chef de son échelon, nous pouvons lire :

« Madame Veuve Dorckel Joseph – épouse du s/lieutenant Joseph Dorckel du CF "P" tué au combat [...] entre dans la Résistance fin 1942 aux cotés de son mari. Cette épouse, mère de famille rendit de grands services à la France et à la Résistance [...] en acceptant des

237 Olivier Wieviorka, *Histoire...*, op. cit., p. 434

238 Mercedes Yusta, "Hommes et femmes dans la Résistance armée antifranquiste en Espagne", dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance...*, op. cit., p. 123 Mercedes Yusta, "Hommes et femmes dans la Résistance armée antifranquiste en Espagne", dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance...*, op. cit., p. 123

239 Tiphaine Catalan, "L'engagement...", op. cit., p. 151

nombreuses missions de liaison, transports d'armes individuelles, [...] en cachant chez elle des précieux documents. A droit au titre FFCI »²⁴⁰.

Ce genre d'affirmations dans les sources de l'époque a pu contribuer donc à cette construction de l'historiographie, même si cela commence à être remis en question. C'est intéressant de voir que son nom n'apparaît même pas dans la description de ses propres actions, et tous les termes utilisés la définissent par rapport à son rôle à l'intérieur de sa famille : elle est veuve, épouse et mère. L'on admet tout de même ses services à la Résistance, et on met en avant des actions qu'elle doit forcément mener toute seule – les liaisons, les transports d'armes – et non pas toujours aux côtés de son mari, qui est engagé militairement ailleurs. Pourtant le mélange de sa qualité de veuve de la Résistance et de membre à part entière que l'on retrouve dans son dossier fait que l'on se demande, presque, quelle est la raison de son droit au titre : les activités qu'elle mène, mettant en péril sa propre vie, ou le fait qu'elle accomplisse son devoir d'épouse d'un résistant, s'engageant à son côté ?

Le cas d'Antoinette Bretos est similaire à celui de Marie Dorckel. Ce n'est, une fois de plus, pas elle qui rédige sa fiche d'identification, dans laquelle nous pouvons lire qu'elle « secondait son mari pour renseignements, hébergement et acheminement du courrier clandestin »²⁴¹. C'est le verbe *seconder* ici qui nous donne cette idée d'auxiliarité, d'un rôle forcément secondaire à celui de son mari, qui semble, avec cette définition, le résistant principal du couple. Pourtant les engagements décrits sont typiquement féminins, comme nous le verrons, et elle peut les faire de façon individuelle.

C'est un fait que des nombreuses femmes du corpus ont des époux qui sont également résistants. Dans certains cas, ceci apparaît dans leurs dossiers d'homologation : Jeanne Almandoz déclare que son mari a été arrêté pour actes de Résistance ; Camille Álvarez fait un certificat d'homologation pour la RIF au nom de son mari, décédé en déportation ; María Gueselaga dit avoir été arrêtée comme otage pour son mari, résistant ; Anita Cascales se fait arrêter dans son domicile avec son mari, ce que nous fait supposer que tou·te·s les deux militaient ensemble²⁴² ; Marie-Thérèse et son mari, tou·te·s les deux d'après le dossier d'homologation, mettent à disposition de la Résistance leur café pour des réunions²⁴³ ; et finalement Francisca Díaz, qui est refusée au titre de la RIF²⁴⁴ tandis que son mari est homologué. L'engagement de certains époux de Résistantes est également visible dans des

240 Dossier d'homologation FFI, dans le dossier individuel de Marie Dorckel, GR 16 P 189617

241 *Fiche d'identification*, dossier individuel d'Antoinette Bretos, GR 16 P 89909, 4 mars 1947, SHD, Vincennes

242 Dossier individuel d'Anita Cascales, GR 16 P 109985, SHD, Vincennes

243 Dossier individuel de Marie Thérèse Encuentra, GR 16 P 209589, SHD, Vincennes

244 Elle semble être arrêtée mais son dossier ne fournit pas des informations par rapport à ses possibles fonctions dans la Résistance, GR 16 P 184270, SHD, Vincennes

témoignages : celui de Neus Català²⁴⁵, celui de Regina Arrieta²⁴⁶, ou encore celui d'Alfonsina Bueno²⁴⁷. Il est cependant important de noter que dans aucun de ces témoignages ou dossiers n'est ni évoquée l'influence directe de la famille dans le choix résistant ni n'est précisé, dans le cas des couples, qui est rentré avant dans la Résistance, ce qui aurait pu entraîner l'autre. Il faut même préciser que ces femmes peuvent avoir un engagement politique préalable à celui de leurs époux, et surtout préalable à celui de leurs époux dans la Résistance puisque, par exemple dans le cas des trois témoignages, Bueno, Català et Arrieta militent déjà dans des structures politiques pendant la Guerre civile espagnole.

Le cas d'Alfonsina Bueno est ainsi d'autant plus intéressant, puisque comme nous l'avons mentionné en introduction, non seulement elle ne rentre pas dans la Résistance par le biais de son mari, mais ce dernier ne paraît pas convaincu de son choix, considérant cela comme un risque que ni elle ni leur fille n'ont besoin de courir²⁴⁸. Bueno semble rentrer dans la Résistance sous la demande de Francisco Ponzán dans le réseau Pat O'Leary, que nous verrons plus tard, et dans lequel milite déjà son époux. Pourtant, elle commence à transporter des armes puis à héberger des résistant·e·s, pendant que son mari est interné. Nous pouvons nous demander ici les raisons qui peuvent pousser Francisco Ponzán à demander à Bueno de rejoindre son groupe : avait-il besoin de membres et décide de se tourner vers elle, puisqu'elle a déjà, de toute façon, un passé militant dans la CNT, ou le fait que son époux soit interné a-t-il pu jouer un rôle dans ce choix ? Le réseau résistant sert-il alors également de réseau de soutien aux femmes et aux familles des résistant·e·s tombé·e·s, favorisant ainsi un engagement de leur part ? Cette dernière hypothèse peut se creuser davantage avec d'autres sources, puisqu'elle ne semble pas être la seule à s'être engagée suite à l'arrestation de son mari. Fuencisla Campín déclare la même chose dans son dossier d'homologation : « après arrestation de mon mari 21 juillet 1941 je suis entrée effectivement dans l'action »²⁴⁹. Cependant nous ne pouvons pas penser qu'il s'agit d'une simple décision du réseau, puisque ces femmes sont pleinement conscientes du risque auquel elles s'exposent elles, et leurs enfants, de par leur engagement, et d'autant plus si leurs maris ont déjà subi la répression. L'engagement des femmes dans la Résistance, comme celui des hommes, doit donc être d'abord pris en compte comme une décision autonome et consciente.

Toutefois, cette idée de l'influence d'un homme dans l'engagement résistant des femmes ne se réfère pas systématiquement au couple. Notamment pour les femmes célibataires,

245 Son premier époux, Albert Roger, ne revient pas des camps de concentration. Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 20

246 Elle mentionne son époux, « Montero », qui part avec d'autres camarades en Bretagne en 1942, dans *Ibid.*, p. 70

247 Son mari est arrêté et ensuite déporté, d'après elle, dans *Ibid.*, p. 122

248 Témoignage d'Alfonsina Bueno, *Ibid.*, pp. 120-121

249 Dossier individuel de Fuencisla Campín, GR 16 P 103194, SHD, Vincennes

l'historiographie mobilise souvent l'image d'un père ou un frère qui influence l'entrée dans la Résistance.

Par rapport à l'influence de la figure paternelle, nous pouvons noter qu'en effet parmi les raisons d'entrée en Résistance l'historiographie française évoque souvent l'héritage familial. Christiane Goldenstedt remarque par exemple qu'un important nombre de femmes françaises se réfèrent à l'influence d'un de leurs parents – ou les deux –, ou en moindre mesure à celle d'un·e autre membre de la famille ou des proches, c'est-à-dire que « l'esprit de résistance est né dans la famille et est un produit familial »²⁵⁰. Cet héritage ne viendrait donc pas que du côté masculin de la famille, surtout pour les Espagnoles, vu que les femmes accèdent à la vie politique dans les années 1930.

Malheureusement, dans presque aucune de nos sources nous n'avons d'information sur l'enfance des résistantes espagnoles ni de données explicites sur les pratiques ou les idéaux politiques de leurs parents. Toutefois, certaines pistes, tant dans les témoignages que dans les dossiers du SHD, nous permettent d'en tirer quelques conclusions.

Certaines d'entre elles viennent de familles qui s'engagent pendant la Guerre civile espagnole et/ou pendant la Résistance. Dans les témoignages, nous pouvons voir les exemples des familles de Rosa Udave et de Neus Català. La première est fille d'émigré·e·s économiques en France d'avant la Guerre civile, mais toute la famille rentre en Espagne pour prendre part au conflit du côté républicain, elle-même comme assistante sanitaire, jusqu'à la chute de la Catalogne. Lorsque commence la Résistance, elle dit que leur maison « servait de point d'appui et de passage à beaucoup de résistants »²⁵¹. Les parents de Neus Català s'engagent également, son père fournissant des informations au maquis et faisant le coiffeur bénévole, tandis que sa mère accueille et cache les maquisards chez elle²⁵². L'engagement de ces parents, que l'on connaît car contemporain à celui de leurs filles, peut nous inviter à penser qu'elles ont au préalable certaines visions politiques et morales, qu'ils ont pu transmettre à leur filles depuis un bas âge, et ceci non seulement sur l'idéologie mais aussi sur les modes d'action et la légitimité des choix.

Les dossiers du SHD montrent également l'existence d'un engagement familial. Nous avons déjà vu brièvement le cas de Carmen Moreno et María Angulo, mère et fille – une des quatre filles de Carmen, nous ne savons pourtant pas si les autres s'engagent dans la Résistance

250 Christiane Goldenstedt, "Motivations et activités des Résistantes : Comparaison France du Nord - France du Sud". Vandebussche, Robert. *Femmes et Résistance en Belgique et en zone interdite*. Lille : Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007

251 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 334

252 *Ibid.*, p. 22

–, toutes les deux déportées pour hébergement. Il y a également le cas de Rita Martínez, qui est également déportée, ainsi que son mari et ses deux fils, et ne rentrent, en vie, qu'elle et un de ces deux fils²⁵³. Dans ces deux cas nous ne savons pas, à travers les archives, comment débute l'engagement, mais le cas de Carmen et María montre qu'il n'y a pas forcément, une fois de plus, une figure masculine pour les faire s'engager.

Le cas d'engagement familial qui me semble le plus intéressant est pourtant celui de Carmen Gardell. Elle même portée disparue en déportation, c'est son veuf, Jean Bartoli, qui fait sa demande d'homologation au titre des FFI, même s'il écrit le déroulé des actions militantes de son épouse à la première personne :

« Je suis rentrée au Réseau sur engagement du chef début mai 1943 avec ma fille Gonzalez Sabine afin de tenir le centre d'hébergement. Tous nos soins ont été dispensés aux évadés ainsi qu'au sous chef du Réseau Horte . J'ai engagé mon mari et mes 2 fils a servir la même cause et je les ai mis a la disposition de M. Horte pour effectuer les passages à travers le massif du Carigon. Le 29 mai 1943 le sous chef pourchassé par la Gestapo a été hébergé par nous jusqu'au 7 août 1943. Ce jour-la nous avons été faits prisonniers à cause de notre activité et à cause du combat qui se déroula entre M. Horte et 5 agents de la gestapo dans notre maison»²⁵⁴.

Le fait que ce ne soit même pas elle qui écrit invite à douter un peu moins de la véracité de ces mots, puisque son mari n'a que peu d'intérêt de dire qu'il entre en Résistance à travers sa femme si ce n'est pas vrai. Ce témoignage nous fait une fois de plus relativiser sur l'influence des hommes dans l'entrée des familles en résistance, puisqu'il y aurait même des cas où ce sont les femmes qui s'engagent avant, entraînant alors les hommes de leur famille – même si de leur côté ça doit être également perçu comme un engagement volontaire et autonome, qu'ils rentrent motivés par une femme ou pas.

Au-delà des archives du SHD, nous pouvons supposer que l'engagement familial dans la Résistance espagnole est assez habituel, si nous nous fions aux mots de Neus Català dans son témoignage, lorsqu'elle parle des Rodríguez, une famille andaloue : « *fuleron una de esos centenares de familias españolas que cubrieron la Resistencia y por lo cual muchos pagaron con su vida* »²⁵⁵.

En plus de ces quelques cas de familles qui s'engagent, les dossiers du SHD mettent en avant également celui de fratries. Nous avons l'exemple plutôt connu de Pilar Ponzán, membre

253 Dossier individuel de Rita Martínez, GR 16 P 399797, SHD, Vincennes

254 Dossier individuel de Carmen Gardell, GR 16 P 242329, SHD, Vincennes

255 Témoignage de Neus Català, dans *Neus Català, Op. cit.*

du réseau Pat O’Leary, créé entre autres à l’initiative de son frère Francisco, et que nous étudierons avec plus de détail dans la prochaine sous-partie ; celui de Bienvenida Merino, à qui son frère Bernardo, « délégué du Mouvement Espagnol de la Résistance (MLE) »²⁵⁶, fait une attestation pour son homologation ; et celui de Paquita Argote, qui parle de son frère Abel, également résistant, dans son dossier²⁵⁷. Dans tous ces cas la personne mentionnée est un homme, certes, et tant dans les cas de Pilar Ponzán comme de Bienvenida Merino, ils semblent haut placés dans leurs groupes résistants respectifs, ce qui pourrait en partie confirmer le fait qu’elles rentrent à travers leurs frères. Toutefois, au moins dans le cas de Pilar Ponzán, qui publie un témoignage, nous savons qu’elle a une conscience politique et des convictions morales propres, qui l’avaient déjà poussé à entrer dans l’action pendant la Guerre civile espagnole.

Les réseaux familiaux semblent donc fondamentaux dans l’entrée en Résistance des femmes du corpus, que ce soit ou pas par le biais d’un homme, et toujours tenant compte de la décision individuelle et consciente que suppose le fait de se mettre au service de la Résistance et donc en danger, notamment pour celles qui ont des enfants à charge. Toutes ces considérations nous invitent à prendre en compte que les motivations, tant des hommes que des femmes, sont multiples, et non seulement liées à l’affectif ou liées au politique – lorsque cette question pour les hommes ne se pose souvent pas, et l’historiographie assume que ce serait par « militantisme pur »²⁵⁸ qu’ils s’engagent.

À ces réseaux familiaux nous pouvons ajouter les réseaux professionnels, qui pourraient en partie expliquer le fait qu’il y ait une sur-représentation des femmes actives dans la Résistance, mais ils ne sont pas développés ni dans les dossiers ni dans les témoignages. Nous pouvons tout de même prendre en compte que les femmes qui travaillent à l’extérieur de leurs foyers peuvent avoir plus de possibilités de rencontrer des réseaux ou d’autres militant·e·s d’elles-mêmes plutôt qu’à travers leurs familles ou leurs réseaux affectifs.

Pour conclure, nous pourrions également développer les réseaux militants et politiques, notamment pour celles qui ont un engagement politique préalable à celui dans la Résistance, ce que nous avons déjà évoqué, et que nous verrons plus en détail dans la partie suivante avec l’exemple du réseau Pat O’Leary et des Guérilleros espagnols.

256 Dossier individuel de Bienvenida Merino, GR 16 P 412413, SHD, Vincennes

257 Dossier individuel de Paquita Argote, GR 16 P 16739, SHD, Vincennes

258 Mercedes Yusta, “Hommes et femmes ...”, *op. cit.*, p. 123

Partie III – Les modalités de l’engagement féminin espagnol

Avant de comprendre quelles peuvent être les spécificités de l’engagement féminin dans la Résistance et plus particulièrement celles de l’engagement des Espagnoles, il faut s’intéresser au rôle que jouent les sociétés dans lesquelles elles se développent, et le contexte de conflit armé, qui redéfinit les rôles de genre, pendant lequel elles s’engagent.

Nous avons déjà vu, dans le chapitre précédent, le modèle classique de femme et de mère au foyer que la société des années 1940 impose aux femmes, malgré le fait qu’en vrai, presque la moitié d’entre elles doivent travailler, souvent celles les classes ouvrières, également à l’extérieur de leurs foyers. C’est pourquoi les premiers appels à la Résistance sont dirigés essentiellement vers les hommes, tandis que les évocations des femmes n’ont « pour finalité que de rassurer les volontaires, en élevant les Françaises, censées être restées à l’arrière, en gardiennes du foyer, sûres et courageuses »²⁵⁹. Ce n’est qu’à partir de 1941 que l’on essaye de mobiliser également les femmes – ménagères comme travailleuses – et des appels passent en 1943 pour les jeunes combattantes.

Il faut cependant comprendre comment et dans quelle mesure la division sexuelle du travail et ce contexte particulier de définition des identités de genre semblent influencer les tâches attribuées aux femmes ou qu’elles prennent en charge à l’intérieur de la Résistance; par exemple, dans les réseaux de sauvetage d’enfants juif·ve·s, dans le secours aux victimes de la répression et à leurs familles, ou encore en dehors des mouvements résistants comme les manifestations de ménagères contre les pénuries engendrées par la guerre et l’Occupation²⁶⁰. On remarque qu’elles occupent souvent des fonctions qui correspondent à des stéréotypes de genre, notamment en rapport avec le rôle des femmes dans le social et dans la logistique, dans des rôles subordonnés et très rarement dans des fonctions dirigeantes. C’est pourquoi Wieviorka affirme que « l’entrée des femmes dans le combat clandestin ne bouleversa pas les frontières de

259 Luc Capdevila, « Identités masculines et féminines pendant et après la guerre », dans : Évelyne Morin-Rotureau (éd.), *1939-1945 : combats de femmes. Françaises et Allemandes, les oubliées de l’histoire*. Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2001, p. 206

260 Claire Andrieu, “Les résistantes....”, *op. cit.*, pp. 83-84

genre »²⁶¹, et pense que cette division sexuée du travail résistant n'est que le reflet de la société de l'époque.

Les migrantes espagnoles – notamment celles issues de l'exil républicain, car celles arrivées avant se sont peut-être plus adaptées au contexte français – sortent toutefois d'un contexte relativement différent au regard des rôles de genre, et il serait alors légitime de se demander si d'autres rôles leurs sont attribués et si elles arrivent à mieux s'émanciper des rôles de subordonnées que semblent endosser leurs homologues françaises.

Si le panorama espagnol du début du XXe siècle, en termes de différenciation sexuelle, ne diffère pas beaucoup du français, la seconde République espagnole (1931-1936)²⁶² est une période de revendications qui améliorent le statut juridique des femmes sur plusieurs fronts. Sur le plan domestique, elles acquièrent, entre autres, l'égalité des sexes dans le mariage et une loi est également votée permettant le divorce malgré l'opposition des instances catholiques²⁶³. Des nouveaux droits politiques leurs sont également accordés – des droits que leurs homologues françaises n'ont pas en 1940 – comme le droit de vote, avec l'article 36 de la Constitution de 1931 qui assure que « les citoyens des deux sexes, âgés de plus de vingt-trois ans, auront les mêmes droits électoraux conformément aux lois ». Cela laisse supposer pour les femmes espagnoles un début d'émancipation.

Le déclenchement de la guerre civile espagnole en juillet 1936 amène à son tour d'autres bouleversements dans les rôles de genre, comme toute période de crise. La figure de la *miliciana*, que l'on retrouve souvent dans la propagande habillée avec un bleu de travail et les armes à la main dans une société où l'engagement militaire était jusque là réservé aux hommes²⁶⁴, est un exemple. Malgré ces images multiples et largement mises en avant en à peine quelques mois, l'effectif des femmes engagées militairement dans la guerre civile reste difficile à cerner mais probablement faible. De plus, leur engagement armé ne dure que quelques mois : en octobre 1936, à peine trois mois après le début de la guerre, un décret exige le retrait des femmes du front et les voue à des activités non-militaires et plus reliées à leurs compétences traditionnellement féminines²⁶⁵.

261 Olivier Wieviorka, *Histoire...*, op. cit., p. 433

262 Techniquement la République se maintient durant la guerre, jusqu'en 1939, mais 1936 est une rupture importante, et les réformes ne s'appliquent plus à l'intégralité du territoire espagnol, divisé

263 Égalité des sexes et divorce proclamés dans l'article 43 de la Constitution de 1931 ; loi de divorce approuvée le 24 février 1932 et publiée dans le Bulletin Officiel de l'État le 11 mars 1932

264 Maëlle Maugendre. *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942): des femmes entre assujettissements et résistances*, Toulouse, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013, p. 44

265 *Ibid.*, p. 45

Le décret d'octobre 1936 est signé par le gouvernement socialiste de Largo Caballero ce qui montre que cette division sexuelle du travail et des rôles sociaux genrés ne sont pas l'apanage d'une droite traditionnelle. L'analyse de Luc Capdevila sur ce sujet est alors intéressante. Relevant plusieurs moments révolutionnaires, dont le début de la guerre civile en Espagne, qui poussent les États à recruter des femmes, il exprime l'inquiétude que « le désordre moral et social provoqué par l'état de guerre soit accentué en prenant des libertés avec la mise en ordre de la différence entre les sexes », ainsi que la volonté d'un retour à l'ordre ou à la paix qui impliquerait pour les femmes de les éloigner de la sphère militaire²⁶⁶.

Aussi limité que puisse être le bouleversement des rôles de genre pendant la seconde République et la guerre d'Espagne – Lisa Lines note également que « le sexisme est resté dominant dans la société, même parmi des éléments révolutionnaires »²⁶⁷ –, il serait pertinent d'étudier comment ces femmes s'adaptent, à quel point leurs modalités d'engagement peuvent différer, de par ce contexte spécifique espagnol des années 1930, de celles de l'engagement résistant d'autres femmes, ainsi que la façon dont se déroule la répartition des tâches militantes dans les réseaux – souvent de gauche, parfois espagnols – dans lesquels militent la plupart des femmes que nous étudions.

Nous pouvons aussi noter que les années 1930 voient la naissance en Espagne de plusieurs associations de gauche, parfois même antifascistes, exclusivement composées de femmes, comme la *Agrupación de Mujeres Antifascistas* (Regroupement de femmes antifascistes), créée en 1933 sous le nom de *Mujeres Españolas contra la Guerra y el Fascismo* (Femmes espagnoles contre la guerre et le fascisme), ou l'organisation anarchiste *Mujeres libres* (Femmes libres), créée en avril 1936. Malgré une culture qui débute, ni ces associations féminines ni d'autres nouvelles semblent s'organiser en tant que tel en France pendant la Résistance, et toutes les femmes étudiées ici – et engagées dans un mouvement ou réseau – se trouvent dans des organisations mixtes. Le seul moment où elles sont forcées à s'organiser entre femmes est en internement ou en déportation. Les prisons, comme les camps, sont la plupart du temps divisés par sexes et il pourrait être intéressant de voir, depuis une perspective de genre, quelles sont les capacités et les modalités d'actions des femmes dans ces moments-là, dans ces situations spécifiques.

²⁶⁶ Luc Capdevila, "Identités de genre et événement guerrier Des expériences féminines du combat", dans *Op. cit.*, p. 18

²⁶⁷ Lisa Lines, "Milicianas : Women in Combat in the Spanish Civil War", *Journal of International Women's Studies*, vol. 10, n.° 4, p. 168-187, cité par Laurent Douzou, "La construction de la catégorie de genre dans les Résistances antifascistes sur le pourtour méditerranéen", dans Laurent Douzou et Mercedes Yusta (dir.), *op. cit.*

Dans cette troisième partie du développement nous traiterons alors des spécificités de l'engagement résistant des Espagnoles de notre corpus. Dans un premier chapitre, nous analyserons les différentes fonctions qu'elles endossent au sein de la Résistance, et verrons jusqu'à quel point ces fonctions semblent déterminées par leur condition de femme dans le contexte historique, social et de clandestinité. Par la suite, à travers les différents réseaux et organisations dans lesquels elles s'engagent ou avec lesquels elles sont en relation, nous étudierons le développement des formes de Résistance proprement espagnoles en France, et donc leurs objectifs et la place des femmes en leur sein. Finalement, le dernier chapitre de ce mémoire portera sur la répression à laquelle les Espagnoles du corpus font face et la poursuite de leur engagement résistant, de leur arrestation jusqu'à leur libération ou leur évasion.

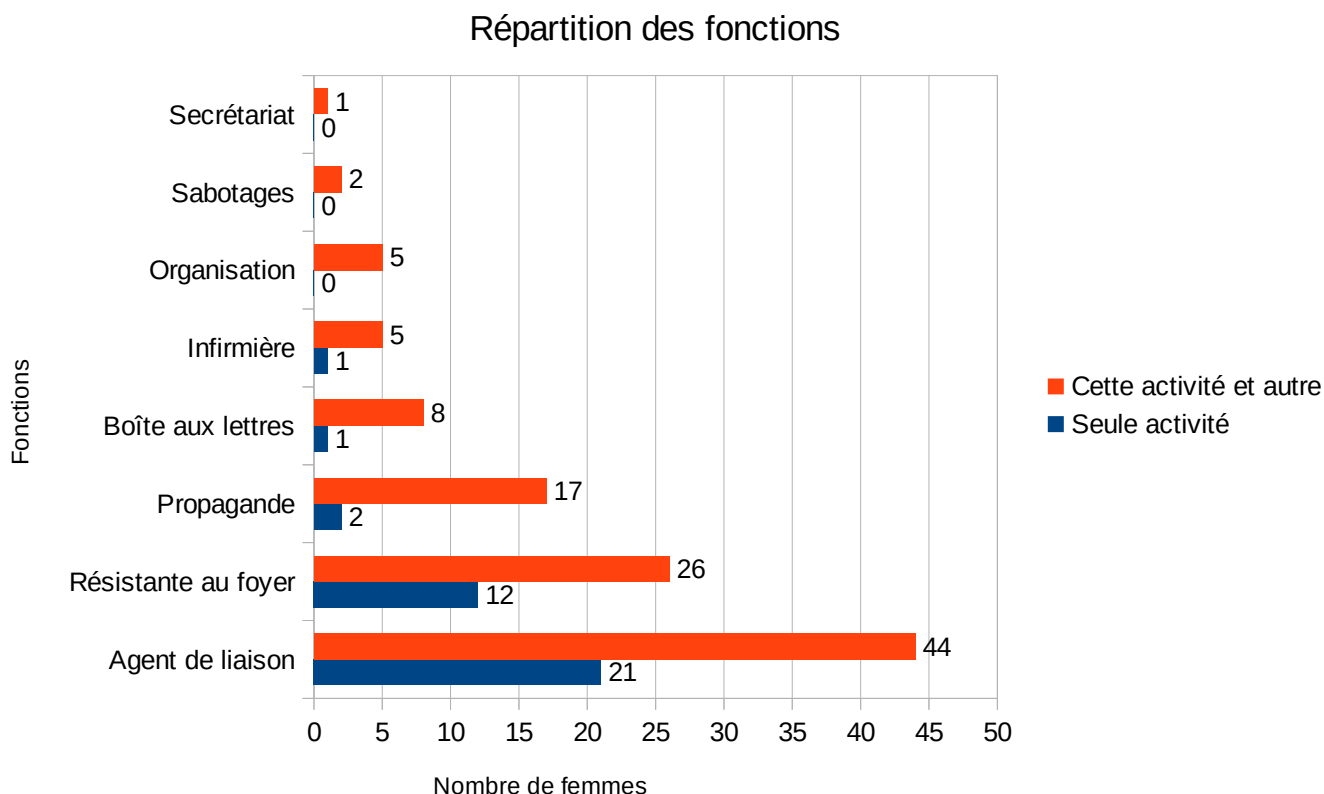
Chapitre 5 – Un engagement résistant qui découle de leur condition de femmes

Comme nous l'avons vu, l'absence importante de femmes dans les nombreuses archives à propos de la Résistance rend très compliqué une étude exhaustive de l'engagement résistant féminin, c'est-à-dire des diverses et nombreuses fonctions que les femmes peuvent avoir eu tant dans la Résistance organisée que dans la Résistance individuelle. Nous pouvons cependant mettre en avant ici le travail issu de la thèse de Corinna von List, publié en français sous le titre de *Résistantes*²⁶⁸ en 2012. À partir d'un échantillon de 1 604 résistantes, elle dresse un tableau de l'engagement féminin en France pendant la deuxième guerre mondiale, comprenant trente et une modalités de résistante différentes²⁶⁹, qu'elle décrit ensuite à travers des témoignages et des exemples.

Les dossiers individuels du SHD détaillent souvent plusieurs activités résistantes, même si nous ne retrouvons pas toutes les trente et une modalités de Corinna von List. Pourtant, le faible nombre de femmes à l'intérieur du corpus permet de prioriser des classifications plus larges à celles utilisées par l'auteure. Ainsi, afin de classer ces actions nous avons utilisé huit qualifications qui repartissent la plupart des tâches que nos Résistantes entreprennent. Ces catégories sont celles d'agent de liaison, de résistante au foyer, d'infirmière, de boîte aux lettres, de secrétaire, ou liées à des activités dans l'organisation, dans le sabotage ou dans la propagande, et seront toutes détaillées au long de ce chapitre.

²⁶⁸ Corinna Von List, *Résistantes*, Paris, Alma, 2012, 377 p.

²⁶⁹ Le tableau de la répartition des modalités résistantes est proposée par Corinna von List en annexe de l'ouvrage, *Ibid.*, p. 333



Graphique 2. Fonctions dans la Résistance des femmes du corpus²⁷⁰

A. Les agents de liaison

La première observation que nous pouvons faire pour le graphique précédent est le grand nombre de femmes qui font différentes activités associées aux agents de liaison : sur les 104 Espagnoles qui composent le corpus, 21 d'entre elles disent mener uniquement des activités d'agent de liaison, et 44 d'entre elles concilient ce rôle avec au moins une autre fonction à l'intérieur de la Résistance. C'est-à-dire que 62,5 % des femmes du corpus déclarent avoir été agent de liaison ou affirme avoir réalisé des activités dans les renseignements qui nous permettent de les classifier comme agent de liaison, faisant de cette activité largement le plus représentée parmi les femmes espagnoles étudiées dans les archives du SHD.

Cette activité consiste principalement, tant pour les femmes que pour les hommes qui l'exercent, à établir la communication entre groupes, souvent en transportant des renseignements, des messages et du courrier, parfois même des armes, à l'intérieur de la Résistance. La qualification comprend dans cette recherche non seulement toutes les femmes qui

²⁷⁰ Pour 21 femmes du corpus nous n'avons aucune information à propos de leurs fonctions dans la Résistance.

Elles n'apparaissent donc pas dans ce graphique et sont très majoritairement exclues des analyses de cette partie

se déclarent ou sont présentées en tant qu'« agent de liaison » explicitement mais également celles qui invoquent certaines tâches relevant de ce rôle. Ces tâches incluent, dans le cas des dossiers du SHD : les liaisons entre groupes, les renseignements, le transport de courrier, de messages et d'armes, le convoyage de personnes évadées et les passages en Espagne.

Le fait d'inclure dans cette catégorie des femmes qui ne se revendiquent pas en tant que tel s'explique parce que, dans certains cas, le terme d'agent de liaison est utilisé pour décrire ces femmes uniquement après la guerre. Lorsqu'il faut mettre un nom sur certaines activités, comme c'est le cas par exemple pour Rosa Udave, qui dit dans son témoignage n'apprendre qu'après la Libération qu'elle a exercé des fonctions d'agente de liaison²⁷¹.

Ce rôle d'agent·e de liaison, avec celui du convoyage – que dans cette classification est ajouté aux activités des agents de liaison –, est souvent parmi les plus soulignés lorsqu'on parle d'engagement résistant féminin²⁷². Il est alors intéressant de noter que plusieurs des femmes du corpus remarquent, dans leurs témoignages, que c'était un rôle très souvent associé aux femmes. C'est le cas par exemple de Neus Català, qui dit que « comme la majorité des femmes, j'ai fait l'agent de liaison »²⁷³ ou encore de Nieves Castro, qui parle de la structure de sa formation et du rôle des « *“agentes de ligazón” en su mayoría asegurado por mujeres que demostraban entereza y valentía* »²⁷⁴. Toutes les deux s'engagent, par ailleurs, dans les formations des Guérilleros espagnols que nous développerons dans le chapitre suivant.

Il serait intéressant de voir dans quelle mesure cette tâche d'agent de liaison est réellement attachée aux femmes – dans leur condition de femmes. En effet, d'après Claire Andrieu, cette association est à « quantifier et vérifier, car ni Lucie Aubrac pour la Résistance en général ni Dominique Veillon pour Franc-Tireur ne présentent la fonction d'agent de liaison comme particulièrement féminisée »²⁷⁵, et nous pouvons donc supposer qu'un bon nombre d'hommes étaient également employés en tant qu'agents de liaison. Cependant, ce que souligne Henri Noguères ne veut pas dire tout à fait la même chose : « on ne faisait entrer des femmes et des jeunes filles dans la Résistance que pour y être secrétaires ou agents de liaison »²⁷⁶. C'est à dire que bien que ce rôle n'était pas exclusivement réservé aux femmes, c'était pour elles un rôle qui leur était attribué de manière évidente et duquel il semble compliqué de s'émanciper afin de mener d'autres activités résistantes.

271 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 334

272 Claire Andrieu, “Les résistantes...”, *op. cit.*, p. 84

273 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 21

274 Nieves Castro, *Op. cit.*, p. 82

275 Claire Andrieu, “Les résistantes...”, *op. cit.*, p. 84

276 Henri Noguères, cité par Olivier Wieviorka, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 433

Un des arguments les plus avancés pour expliquer cette utilisation des femmes comme agents de liaison est justement de profiter de l'image que la société avait d'elles en tant que femmes²⁷⁷. De fait, les stéréotypes de genre liés à leur féminité ou à leurs tâches typiquement féminines sont un des atouts que les femmes de notre corpus mobilisent dans leur engagement résistant et quelques exemples sont évoqués dans les témoignages, puisque dans les dossiers du SHD elles se limitent à expliquer brièvement leurs actions militantes, et non pas leurs techniques. Regina Arrieta, à propos de la période qu'elle passe dans un refuge, dit : « avec l'excuse d'aller chercher du linge, j'enveloppais dans le panier à linge les tracts et les communiqués qui entraient et sortaient du refuge »²⁷⁸. De son côté, Neus Català explique : « nous employions la tactique dite du rendez-vous d'amoureux, ou bien nous mangions dans un restaurant sur la même place, en prenant bien soin, l'air aimable, de toujours choisir une table contiguë à nos féroces ennemis, les S.S. »²⁷⁹. La technique du couple est également mise en avant par Mercedes Núñez dans son ouvrage : « *Aquella mañana, pues, emprendemos el peligroso trayecto [jusqu'à la gare]. Cogidos del brazo, como dos enamorados, nos miramos a los ojos cuando pasa alguien. Eso es muy eficaz para disimular el rostro de Antonio* »²⁸⁰.

Ces actions peuvent participer à ce que Luc Capdevila appelle les jeux de genre, qu'il définit comme « le genre comme un ensemble de pièces dont les acteurs politiques disposent pour intervenir sur l'espace public »²⁸¹, mais aussi comme le décalage entre la réalité et ce qui est perçu par l'adversaire – ici notamment la police française et l'occupant allemand. Il se sert de ce concept pour faire une étude comparative de plusieurs mouvements de résistance civile en Europe – Allemagne et France – pendant la deuxième guerre mondiale, et en Amérique latine – Argentine et Bolivie –, avec les manifestations de femmes, qui se revendiquent en tant que ménagères et/ou mères au foyer, mobilisant cette identité typiquement féminine qui leur est attribuée pour critiquer la guerre, la mobilisation des hommes de leur famille, et la pénurie.

Les femmes de notre corpus ne sont pas concernées par cette analyse des manifestations de ménagères que mène Capdevila – puisqu'elles ne semblent pas participer à celles-ci –, mais nous pouvons affirmer tout de même qu'elles se servent également de représentations traditionnellement féminines, ou de l'image que peut transmettre un apparent couple hétérosexuel dans la rue, moins suspect que deux hommes dans une société cishétéropatriarcale, pour les mettre au service de la Résistance. Nous pouvons cependant nous

277 Olivier Wieviorka, *Histoire...*, op. cit., p. 433

278 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 19

279 *Ibid.*, p. 21

280 Mercedes Núñez, *op. cit.*, p. 39

281 Luc Capdevila, « Résistance civile et jeux de genre », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 108-2, 2001, pp. 103-128.

demander si ce décalage est bien l’objectif des directions lorsqu’elles décident d’attribuer aux femmes ces postes ou si c’est justement un atout qu’elles construisent d’elles mêmes. Nous pouvons analyser cela du point de vue de l’*agency*. Concept qui apparaît dans les sciences humaines de la main des études de genre, et qui semble difficile de traduire en français. On entend alors par *agency* la capacité d’agir d’un sujet – un individu – ; sujet qui émerge à la fois au sein des rapports de pouvoir, et doit prendre conscience de soi-même²⁸². Si les femmes espagnoles prennent conscience du fait d’être des femmes, d’être perçues comme tel par les autorités françaises et d’occupation, elles pourraient justement s’adapter, même en clandestinité, pour mettre à leur avantage ces représentations traditionnelles féminines en les déjouant. De l’autre côté, nous pouvons noter que les formations clandestines semblent conscientes, elles aussi, de cet avantage : « *Los textos de las escuelas guerrilleras confirman la presencia de mujeres como enlaces: “Siempre que sea posible, se emplearan mujeres por ser menos susceptibles de sospechas ante los ojos del enemigo...”* »²⁸³.

Néanmoins, le fait d’être des femmes peut ne pas être que positif et/ou profitable pour elles dans leurs tâches d’agent de liaison. Par exemple, Carmen Buatell raconte dans son témoignage que, dans le cadre de ses fonctions, elle doit recevoir des documents de la main d’un homme – dont le réseau se méfie avant même la rencontre – dans un bar , mais celui-ci refuse de les lui donner car il n’attend pas une femme et, surtout, car il ne « fait pas confiance aux femmes »²⁸⁴. Lors du second rendez-vous, Carmen se retrouve attendue par la Police française dans le bar, en octobre 1941. Elle est par la suite déportée en Allemagne, où elle reste jusqu’à sa libération par les États-Uniens le 28 avril 1945²⁸⁵.

B. La Résistance « au foyer »

L’autre modalité de Résistance typiquement féminine la plus étudiée est celle que Claire Andrieu appelle la « Résistance au foyer »²⁸⁶. Celle-ci semble découler pour l’auteure du rôle logistique généralement attribué aux femmes à travers leur place en tant que femmes-mères au foyer. Elle se traduit notamment par l’hébergement de différents types de résistant·e·s, comme

282 Monique Haicault, « Autour d’agency. Un nouveau paradigme pour les recherches de Genre », *Rives méditerranéennes*, vol. 41, no. 1, 2012, pp. 11-24

283 Secundino Serrano, *La última gesta. Los republicanos que vencieron a Hitler (1936-1945)*, Madrid, El País/Aguilar, 2005, p. 410, cité par Alberto Marín Valencia, *Españoles en la resistencia francesa 1940-1945*, thèse d’histoire, Universitat de Barcelona, 2019, p. 174

284 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 107

285 Certificat d’homologation des DIR – GR 16 P 95866 (SHD)

286 Claire Andrieu, “Les résistantes, perspectives de recherche”, *Le Mouvement social*, No. 180, Pour Une Histoire Sociale de la Résistance, Jul.- Sep. 1997, p. 85

des évadé·e·s, mais aussi des aviateurs alliés ou des juif·ve·s... Cette activité comprend souvent également de les nourrir, de les soigner et de cacher des éventuelles armes.

Dans le cas de cette recherche, cette forme de résistance est la deuxième la plus représentée, après celle d'agent de liaison. En effet, 36,5 % des femmes du corpus ont été classifiées en tant que résistantes au foyer dans au moins une de leurs fonctions principales, et pour 11,5 % du total c'est la seule activité résistante qu'elles présentent dans leurs dossiers du SHD et/ou dans leurs témoignages. Si ces chiffres sont à prendre avec précaution, à cause du faible nombre de femmes et de la non-exhaustivité du corpus, elles ne sont qu'un peu plus élevées de ce que note Corinna von List dans ses recherches : « la mise à disposition d'un espace privé constitue près d'un quart des activités féminines dans la Résistance »²⁸⁷. Et encore, la qualification utilisée dans le cadre de ce mémoire est plus large que la mise à disposition d'un espace privé.

À différence du terme d'agent de liaison, qui est quelque chose que les femmes du corpus peuvent revendiquer dans leurs dossiers, le terme de résistante au foyer est une création historienne afin de qualifier un certain nombre d'activités résistantes diverses mais qui ont lieu toujours à l'intérieur du foyer. Nous devons alors, pour analyser cette modalité de résistance, repérer dans leurs dossiers et leurs témoignages les différentes activités évoquées qui nous permettent de les qualifier en tant que résistantes au foyer. Celles-ci concernent principalement, dans leurs déclarations : la réception du courrier, la mise à disposition de leurs maisons pour réunions ou pour cacher des armes, et l'hébergement de soldats alliés, évadé·e·s et résistant·e·s. À ses activités s'ajoutent d'autres fonctions, plus proches des tâches domestiques, attribuées aux femmes dans ce contexte social : elles font le linge pour les maquisards ou leurs tricotent des vêtements²⁸⁸, et plus généralement, elles s'occupent du « ravitaillement »²⁸⁹. Ainsi, par exemple, la maison de Secundina Barceló devient « à la fois le centre de ralliement de la 227e brigade [de guérilleros espagnols], une base de ravitaillement et un point d'appui »²⁹⁰.

Ces dernières tâches domestiques sont cependant beaucoup moins mentionnées dans les dossiers – nous le rappelons, visant à reconnaître leurs services résistants – que l'hébergement ou la mise à disposition du foyer pour des réunions ou du dépôt d'armes. Nous pouvons alors nous demander si l'absence de mention de ces tâches découle du fait qu'elles sont implicites – par exemple, fournir du repas, possiblement des vêtements, aux résistant·e·s qu'elles accueillent peut paraître évident, raison pour laquelle nous pouvons aussi imaginer qu'elles

²⁸⁷ Corinna Von List, *Résistantes*, Paris, Alma, 2012, p. 78

²⁸⁸ Mentionné par ?

²⁸⁹ Terme utilisé dans quatre dossiers différents :

²⁹⁰ Dossier individuel de Secundina Barceló, GR 16 P 32414, SHD, Vincennes

menées par toutes celles qui déclarent avoir hébergé des gens – ou simplement du fait qu’elles ne trouvent pas que cette partie de leur implication soit digne de mention en tant que contribution à la Résistance dans une demande de reconnaissance à l’administration, gérée par le ministère des Armées.

Au-delà de ces tâches domestiques, nous pouvons même nous demander si toutes les femmes qui ont fait de la Résistance au foyer, en général, le mentionnent dans les dossiers du SHD. Dans le cas de Rosa Udave par exemple, rien dans son dossier du SHD ne pourrait dire qu’elle a mené une Résistance au foyer, pourtant elle commence à parler de son rôle dans la Résistance dans son témoignage par « notre maison servait de point d’appui et de lieu de passage à beaucoup de résistants »²⁹¹. Pour Neus Català, qui dans son témoignage dit avoir mis à disposition sa maison pour des réunions clandestines, on relève dans son dossier qu’elle est « affectée au service de liaisons et transmissions, elle a rempli de dangereuses missions dans les conditions les plus difficiles »²⁹². Cela dit, ce n’est pas elle mais le lieutenant-colonel Scolari, pour l’Association nationale des Anciens Francs-Tireurs et Partisans Français qui semble remplir la demande d’homologation de Neus Català au nom des FFI, mais elle remplit d’autres documents pour le dossier dans lesquels elle ne mentionne pas avoir mené une résistance dans la sphère privée.

Cette question de la mise en valeur de la résistance au foyer peut donc également se poser lors de l’analyse des attestations qu’elles fournissent avec leurs dossiers. En effet, la manière dont elles décrivent leurs actions diffère souvent de la vision que donnent les hommes qui attestent leurs services. Il est intéressant de noter que, dans certains cas, la Résistance au foyer disparaît totalement des attestations au profit, la plupart du temps, d’un engagement dans la scène publique, généralement au profit notamment des fonctions d’agent de liaison. Cela arrive à plusieurs reprises pour les femmes de notre corpus. Par exemple, dans le cas de Rita Martínez, qui déclare dans son dossier pour la RIF que leur maison était « lieu de liaison de résistants français et espagnols » . Elle met donc à la disposition de la Résistance un espace privé et pourtant, dans l’attestation fournie par l’Amicale, il n’est écrit que le fait qu’elle « a servi dans les rangs des FFI Espagnols comme agent de liaison rattachée aux FTPF de la Gironde »²⁹³. C’est également le cas d’Alfonsina Bueno qui, lorsque l’administration lui demande d’expliquer ses actions militantes, écrit : « depuis le début de 1941 jusqu’au 2 Novembre 1943 (mon arrestation) j’ai hébergé des évadés alliés chez moi à Banyuls sur mer. Je faisais également le transport du

291 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 334

292 Dossier individuel de Neus Català, GR 16 P 111616, SHD, Vincennes

293 Dossier individuel de Rita Martínez, GR 16 P 399797, SHD, Vincennes

courrier ainsi que le convoyage des évadés jusqu'à chez moi »²⁹⁴. Elle raconte la même chose, avec plus de détails, dans son témoignage :

« J'ai vécu à Banyuls dans une maison luxueuse, seule, avec la petite [sa fille]. Cette maison servait de point de chute à ceux qui devaient passer en Espagne ou à la montagne. J'ai vu passer des généraux français, des Polonais, des Russes, des Irlandais, des militants de tous pays... Je vais les nourrir et les héberger le temps de la préparation de leur passage »²⁹⁵.

Cependant, dans aucune des deux attestations qui certifient ses services résistants, réalisées par deux membres du Réseau Pat O'Leary, dont le chef du réseau, on ne mentionne l'hébergement. Ils vont évoquer « de nombreux services en convoyant plusieurs pilotes alliés »²⁹⁶ et, de façon encore plus abstraite – c'est-à-dire sans détailler ses fonctions –, qu'elle « figure au nombre des agents du réseau, en qualité : de P.1. de fin 1941 au 31 octobre 1943 ; P.2. du 31 octobre 1943 au 23 mai 1945 »²⁹⁷, ces dernières dates correspondant à la période qu'elle passe internée et en déportation. Rafaela Soro, pour la période du premier juillet 1940 à février 1942, dit avoir effectué une Résistance individuelle et que « la maison était la boîte à lettres de la Résistance dans l'Aude qui commençait à s'organiser et aussi le point de réunion de ceux qui, prenant contact, organiseraient postérieurement le réseau de Résistance »²⁹⁸, actions qui ne sont, elles, pas non plus mentionnées dans les deux attestations qu'elle fournit dans son dossier.

Ceci peut donc faire penser qu'à la fin de la guerre la Résistance au foyer est soit vue comme une fonction mineure, soit négligée, tant par les Résistant·e·s que par l'administration censée homologuer les services – puisque c'est pour elle que sont formés les dossiers. Cela peut sembler, pourtant, paradoxal.

D'abord, parce que les femmes qui résistent à l'intérieur de leur foyer pendant la guerre ne sont pas exemptes de dangers. De fait, les femmes qui entreprennent ces activités s'exposent aux mêmes risques, ou presque, que celles et ceux qui militent aussi en dehors de la sphère privée, « comme les *Avis à la population* se chargeaient de le leur rappeler »²⁹⁹.

294 Demande d'attribution de grade d'assimilation, de validation des services et campagnes et homologation de blessures de guerre, présentée par un Déporté de la Résistance – GR 16 P 96209 (SHD)

295 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 120

296 Attestation de P.A. O'Leary datant du 5 août 1947 – GR 16 P 96209 (SHD)

297 Attestation de René Frechou, liquidateur du réseau d'évasion FFC Pat O'Leary, datant du 16 mars 1950 – GR 16 P 96209 (SHD)

298 Certificat d'homologation des FFI - GR 16 P 553193

299 P. Schwartz, "Redefining Resistance: Women's Activism in Wartime France", in M.R. Higonnet, J. Jenson, S. Michel, M. Collins Weitz (eds.), *Behind the Lines. Gender and the Two World Wars*, New Haven, Yale U.P., 1987, p. 148; et M. Collins Wietz, *Les combattantes de l'ombre. Histoire des femmes dans la Résistance*, Paris, Albin Michel, 1997, cités par Claire Andrieu, "Les résistantes...", *op. cit.*, p. 86

Il est alors intéressant de noter que dix sur les douze dont leur fonction principale est la résistance au foyer dans les dossiers du SHD ont été arrêtées. Cette forte représentation des résistantes au foyer arrêtées dans cet échantillon ne témoigne cependant pas uniquement des risques qu'encourent ces femmes dans leur engagement. Nous pouvons plutôt supposer que le fait d'avoir été arrêtées, internées – et déportées pour cinq d'entre elles – les pousse à chercher une reconnaissance de la part de l'État français, en compensation – tant matérielle que symbolique. Cette même remarque est soulevée par Claire Andrieu pour les Résistantes au foyer qu'elle étudie, relevant que souvent celles qui ne sont pas arrêtées et/ou déportées pour hébergement n'ont « pas l'idée de demander à la patrie une marque de reconnaissance »³⁰⁰.

Le fait qu'elles encourent des si grands risques, que ce rôle soit si poursuivi, tant par la police française que par l'occupant allemand, introduit la deuxième raison : les Résistantes au foyer occupent une place fondamentale dans le développement de la Résistance. L'importance logistique de cette activité, de cette mise à disposition de l'espace privé, a été largement mis en avant par les historien·ne·s. Corinna von List remarque dans son ouvrage le rôle essentiel de l'espace privé pour la Résistance³⁰¹, car il attire moins de suspicions que les lieux publics, souvent contrôlés, et il est fondamental de pouvoir se réunir et cacher du matériel pour mener à bien des missions. La décision de l'ouverture de ces espaces peut ne pas appartenir uniquement aux femmes. La plupart du temps dans le cas des femmes mariées la décision se fait en couple, surtout lorsque les deux sont engagé·e·s dans la Résistance. Ce sont pourtant elles qui vont se charger, ayant hébergé des personnes, de trouver le moyen de les nourrir et les habiller – dans un contexte de pénurie à cause de la guerre, même si parfois les réseaux s'occupent de subvenir à leurs besoins. Pour Laurent Douzou, c'est donc « par » et « autour des femmes que s'articule cette quotidienneté de la résistance », citation reprise par Dominique Veillon et Christine Levisse-Touzé³⁰².

Tout comme pour les agents de liaison, leur condition de femme semble également jouer un rôle très important dans le fait qu'elles se retrouvent à avoir ce genre de fonctions. D'abord, comme nous l'avons vue, la division sexuée du travail dans les années 1940, tant en France que dans la société espagnole, attribue aux femmes les tâches domestiques. L'entreprise de ces fonctions ne serait alors qu'une continuité logique de leurs activités quotidiennes en tant que ménagères – même pour celles qui travaillent également à l'extérieur du foyer – mises, cette fois, au service de la Résistance. Ensuite, nous pouvons prendre en compte le

300 *Ibid.*

301 Corinna Von List, *op. cit.*, pp. 71-78

302 Dominique Veillon; Christine Levisse-Touzé, "Des femmes engagées dans la Résistance", dans Luc Capdevila, Patrick Harismendy (dir.), *L'engagement et l'émancipation...*, *op. cit.*

fait que, une fois de plus, les représentations traditionnelles pour les femmes en tant que ménagères peuvent également aider la Résistance à rester discrète, puisque « moins présentes que les hommes sur la scène politique publique, les femmes attirent moins l'attention des autorités d'occupation »³⁰³, de la même manière que cela soulève moins de suspicion de voir une femme s'approvisionner pour nourrir plusieurs personnes.

C. La conciliation de tâches

La troisième et dernière grande observation que nous pouvons faire de cette répartition des fonctions est l'accumulation de tâches à laquelle semble devoir faire face un grand nombre de femmes. En effet, sur les 104 femmes du corpus, 45 d'entre elles – soit 41,3 % – déclarent entreprendre plus d'une unique fonction à l'intérieur de la Résistance. Dans presque la totalité de ces cas – aux seules exceptions de Rosa Hernández, qui fait de la Résistance au foyer et des tâches de secrétariat et d'Adela Guardia, qui sert de boîte aux lettres et fait de la propagande –, les autres tâches viennent toujours s'ajouter à celle d'agent de liaison.

Il est intéressant de voir ce chiffre à côté de quelques mots du témoignage de Neus Català : « Nos agents de liaison, disaient nos chefs, sont sacrés, ils ne doivent effectuer aucune autre tâche ». Hum, hum... et qui faisait le reste ? »³⁰⁴. Cette remarque semble intéressante pour plusieurs raisons. D'abord, comme nous l'avons vu, parce que sans le témoignage de Neus Català, si nous n'avions que son dossier du SHD à analyser, nous ne pourrions pas savoir qu'elle a effectué d'autres tâches mise à part de celle d'agent de liaison. La question qu'elle pose, rhétorique puisqu'elle n'explique à aucun moment ce qu'elle entend par « le reste », peut nous faire penser que les chefs semblent convaincus qu'elles n'entreprennent pas d'autres tâches, à part celle d'agent de liaison, et ce serait pour cela que, lorsqu'ils doivent rédiger les attestations, c'est la fonction qui est priorisée. Deuxièmement, parce qu'elle nous invite à questionner la nature exacte des différentes tâches qui ont été menées. Tiphaine Catalan lance l'hypothèse que Neus Català pourrait parler, dans cette question rhétorique, de « tâches considérées comme "traditionnellement féminines" et reproduites par les femmes dans le milieu militant car elles leur reviendraient "naturellement" : dactylographe, infirmière, intendante, cuisinière... »³⁰⁵. Si cette hypothèse fait sens avec l'expérience résistante que transmet Neus Català dans son témoignage, l'étude d'un corpus plus large, à travers les archives du SHD permet de s'intéresser à ce que de

303 Corinna Von List, *op. cit.*, p. 73

304 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 21

305 Tiphaine Catalan, « L'engagement des réfugié·e·s espagnol·e·s... », *op. cit.*, p. 150

nombreuses femmes espagnoles pourraient appeler « le reste », en addition à leur travail, déjà plein de risques, d'agent de liaison.

Le premier rôle à apparaître à côté de celui d'agent de liaison est celui de résistante au foyer. Ces deux activités sont menées par seize femmes, et huit autres les combinent encore à d'autres fonctions. La combinaison de ces deux rôles a déjà été évoquée dans la sous-partie précédente, et nous pouvons donc nous demander si ce ne serait pas le cas pour d'autres femmes dont les dossiers ne le montrent pas.

La deuxième activité la plus mentionnée est celle de la propagande, évoquée dans dix-neuf dossiers – et un des témoignages – et conciliée toujours au moins à la tâche d'agent de liaison, à l'exception de deux femmes, qui ne déclarent que des activités liées à la propagande, et le cas déjà mentionné d'Adela Guardia. Si dans trois cas elles ne mentionnent n'avoir fait que de la « propagande »³⁰⁶ et dans trois autres elles précisent qu'il s'agit de la « propagande antiallemande »³⁰⁷, certaines d'entre elles détaillent un peu plus leurs fonctions. D'abord, elles parlent de leurs activités dans la diffusion de la propagande : cinq d'entre elles mentionnent la « distribution de tracts »³⁰⁸, trois diffusent de la « presse clandestine »³⁰⁹ et finalement Anita Cascales dit distribuer de la « propagande syndicale »³¹⁰. Ensuite, elles semblent aussi participer à la confection et à l'impression de tout ce matériel, comme l'évoquent quatre des femmes du corpus³¹¹. À ces dernières nous pourrions également ajouter Nieves Castro, qui parle dans son témoignage d'avoir participé à la confection de *Mundo obrero*, journal du PCE en France, mais ne l'évoque pas dans son dossier pour le bureau Résistance.

Au contraire de la fonction de Résistante au foyer, qui semble fondamentalement féminine, ou encore de celle d'agent de liaison, dans laquelle se retrouvent la plupart des femmes du corpus, ces tâches dans la propagande ne sont pas présentées d'une manière genrée. De plus, cette fonction fait partie, avec le sabotage et le renseignement, des « actes caractéristiques de la lutte », qui sont à la fois ceux qui se retrouvent le plus souvent dans « les tableaux d'honneur »³¹². Nous pouvons alors déduire que le fait de mentionner ces actes dans les dossiers

306 Dossiers individuels de Ramona del Amo, Marie Díaz Sampedro et Rosa Udave, respectivement GR 16 P 167651, GR 16 P 184325 et GR 16 P 580775, SHD, Vincennes

307 Dossiers individuels de Angele Mateos, Julie Mendez et Felicidad Gasa Nadal, respectivement GR 16 P 402763, GR 16 P 410290 et GR 16 P 244903, SHD, Vincennes

308 Dossiers individuels de Arlette Álvarez, Pilar Álvarez, Secundina Barceló, Caroline Díaz et María Teresa Las Heras, respectivement GR 16 P 10009, GR 16 P 10053, GR 16 P 32414, GR 16 P 184261 et GR 16 P 339882, SHD, Vincennes

309 Dossiers individuels de María Teresa Las Heras, Angele Cabeza et Adela Guardia, respectivement GR 16 P 339882, GR 16 P 99222 et GR 16 P 273273, SHD, Vincennes.

310 Dossier individuel d'Anita Cascales, GR 16 P 109985, SHD, Vincennes

311 Dossiers individuels de María Ramona Alonso, Secundina Barceló, Josefina Bermúdez et Angele Cabeza, respectivement GR 16 P 9626, GR 16 P 32414, GR 16 P 50622 et GR 16 P 99222

312 Claire Andrieu, « Les Résistantes... », *op. cit.*, p. 72

de demande d'homologation est intéressant pour elles, peut-être parce que ce sont des actes caractéristiques et que personne ne remettra en question leur engagement – tandis qu'en parallèle, nous l'avons vu, les tâches domestiques sont occultées dans les dossiers.

Évoquant le sabotage, c'est aussi une fonction que nous retrouvons, même si de façon très limitée, dans les dossiers du SHD. Seulement deux femmes du corpus semblent faire du sabotage dans la Résistance³¹³ – même si cela change ensuite en déportation, comme nous le verrons. Étant une activité pourtant valorisée pour la reconnaissance des services résistants, le fait que seulement deux femmes la mentionnent peut nous faire penser qu'il y a, en effet, très peu de femmes qui font des opérations militaires ou du sabotage.

Ensuite, nous retrouvons la fonction d'infirmière. Au moins six femmes du corpus – soit 5,7 % – semblent prendre en charge ce rôle d'après leurs dossiers, et seulement deux d'entre elles la mènent comme unique tâche dans la Résistance. Les activités que nous avons identifiées concernant des infirmières sont cependant sur le simple fait de « soigner des blessés »³¹⁴, parfois à l'intérieur même de leurs foyers, comme le déclare Marie Díaz Sampedro³¹⁵, ou bien en tant qu'infirmière dans un hôpital, comme c'est le cas de Rosita Gil³¹⁶.

Si trois d'entre elles, Marie Díaz Sampedro, Rosita Gil et María Javega Cuesta, déclarent également être infirmières de profession, cela ne semble pas être un requis pour soigner des personnes dans la Résistance; les autres ne disent pas avoir reçu de formation spécifique. De la même manière, toutes les femmes qui déclarent bien être infirmières de profession ne mentionnent pas obligatoirement prendre en charge des tâches dans ce domaine pour la Résistance.

Nous pourrions remarquer cependant que le fait de soigner des blessé·e·s chez soi, notamment lorsqu'il faut ensuite les héberger, peut sembler une tâche qui pourrait être propre également aux Résistantes au foyer, qui doivent veiller au bien-être de leurs hôtes. Cette catégorie peut donc être trompeuse, puisque certaines femmes qui ont porté des soins aux personnes qu'elles ont hébergé ne le mentionnent peut-être pas dans leurs dossiers, tandis que d'autres si et donc apparaissent sur cette liste.

La tâche de boîte aux lettres, menée par neuf femmes du corpus se présente de manière similaire : recevoir du courrier et le stocker en attente que d'autres Résistant·e·s viennent le

313 Nieves Castro (GR 16 P 111569) et Caroline Díaz (GR 16 P 184261), SHD, Vincennes

314 Dossier individuel de Mathilde Barrachina, GR 16 P 34229, SHD, Vincennes

315 Dossier individuel de Marie Díaz Sampedro, GR 16 P 184325, SHD, Vincennes

316 Dossier individuel de Rosita Gil, GR 16 P 255043, SHD, Vincennes. Elle déclare travailler à "l'hôpital de Bourrossol" et à "l'hôpital Varsovie des Guerrilleros espagnols"

chercher pourrait également faire partie des tâches des Résistantes au foyer. Nous l'avons cependant séparé parce que dans au moins un cas, celui de Pilar Álvarez³¹⁷, c'est la seule fonction qu'elle déclare, et dans quatre autres, elles déclarent concilier ce rôle avec un autre, mais pas celui de Résistante au foyer.

Finalement, nous retrouvons la tâche de secrétaire, qui est uniquement revendiqué dans les dossiers du SHD par Rosa Hernández, qui déclare dans sa demande d'homologation l'« envoi de colis aux internés politiques, hébergement de chefs et soldats passant à la dissidence ou au maquis, boîte aux lettres, dépôt d'armes et munitions, secrétariat »³¹⁸. Nous pouvons souligner que le secrétariat au sein de la Résistance est une des tâches typiquement féminines le plus mises en avant par les historien·ne·s, comme nous l'avons remarqué dans les mots d'Henri Noguère, d'Olivier Wieviorka, ou encore de Tiphaine Catalan, qui parle de la dactylographie et des tâches de secrétaire comme des activités souvent reproduites par les femmes dans les milieux militants³¹⁹. Pourtant, les actrices de cet événement ne semblent pas mettre ce rôle en avant – une fois de plus, peut-être parce qu'elles peuvent prioriser de actes traditionnels de la lutte afin de se faire homologuer, lorsqu'elles peuvent les revendiquer.

Toutes ces fonctions, comme nous l'avons vu, fondamentales pour la Résistance, sont cependant perçues que comme des tâches auxiliaires. Ce rôle apparemment secondaire de leurs activités est critiqué par les femmes espagnoles. C'est par exemple le cas de Regina Arrieta dans son témoignage pour Neus Català : « nous avons aussi vécu des souffrances et des déceptions, que nous ont procuré quelque fois nos compagnons de combat. Au bout du compte, nous sommes des auxiliaires. Pour eux : les honneurs ; pour nous : l'oubli »³²⁰. Pourtant, c'est curieux, parce que Regina Arrieta est une des cinq femmes dans tous les dossiers qui semble accéder à un poste de responsabilité, postes que nous traiterons dans le chapitre suivant.

317 Dossier individuel de Pilar Álvarez, GR 16 P 10053, SHD, Vincennes

318 Dossier individuel de Rosa Hernández, GR 16 P 291784, SHD, Vincennes

319 Tiphaine Catalan, *op. cit.*, p. 150

320 *Ibid.*, p. 74

Chapitre 6 – Un engagement dans la « Résistance espagnole »

Comme nous l'avons vu, la plupart des fonctions que les femmes de notre corpus mènent dans la Résistance semblent découler de leur condition féminine pendant la décennie de 1940. Nous pouvons cependant supposer que leur engagement n'est pas uniquement lié aux fonctions qu'elles exercent mais aussi aux différentes organisations résistantes dans lesquelles elles décident de s'engager.

Une Résistance proprement espagnole, principalement issue de l'exil républicain, a longuement été étudiée dans l'histoire des migrations espagnoles. C'est le cas par exemple de Geneviève Dreyfus-Armand, qui leur dédie tout un chapitre dans son ouvrage *L'exil des républicains espagnols en France*.

Nous verrons donc dans ce chapitre l'engagement des femmes du corpus dans les organisations menant une Résistance que nous avons considérée comme espagnole, c'est-à-dire tournée, dans une plus ou moins grande mesure, vers l'Espagne et la poursuite de la lutte antifasciste au-delà des Pyrénées. D'abord, nous étudierons les réseaux d'évasion qui se forment dans les Pyrénées, notamment le réseau Pat O'Leary ; ensuite, les formations à initiative communiste, qui se nomment elles-mêmes comme la Résistance espagnole : l'UNE et l'Agrupación de Guerrilleros Españoles.

A. Les réseaux d'évasion dans les Pyrénées

La première forme de résistance espagnole organisée date pour Dreyfus-Armand de l'été 1941, avec la formation de réseaux de passage clandestins dans les Pyrénées. Le rôle des Espagnol·e·s dans ces réseaux semble fondamental, non seulement en raison de leur connaissance de la zone, mais aussi parce que cela permet « l'utilisation des structures clandestines de liaison avec l'Espagne mises en place par les organisations politiques républicaines en exil »³²¹.

L'un des plus connus de ces réseaux d'évasion est un réseau nommé « Pat O'Leary », créé à l'initiative, entre autres, de Francisco Ponzán – militant espagnol et libertaire engagé dans la CNT – et dirigé par un officier belge qui donne son nom de guerre au groupe³²². L'objectif de ce réseau est tant de faire passer la frontière vers la France à des militant·e·s espagnol·e·s en

³²¹ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 159

³²² *Ibid.*

danger sous le régime de Franco ou à des évadé·e·s politiques, que de faire aller en Espagne – pour ensuite pouvoir rejoindre l’Angleterre – des aviateurs alliés, des Juif·ve·s et des résistant·e·s. Le réseau servait également à faire circuler du courrier entre organisations résistantes des deux côtés des Pyrénées³²³.

Ce réseau, qui naît en collaboration avec les services secrets britanniques et est homologué au titre des FFC, fait également l’objet d’un chapitre de l’ouvrage *Résistantes*, de Corinna von List³²⁴. Il est cependant intéressant de noter que cette dernière ne fait pas mention des nombreux et nombreuses espagnol·e·s qui servent le réseau, ni figurent, parmi les noms de femmes qui sont évoqués, ceux des femmes espagnoles que nous étudions dans ce chapitre.

Pourtant, au moins cinq des femmes de notre corpus sont en lien avec le réseau Pat O’Leary : Pilar Ponzán ; Alfonsina Bueno ; Antoinette Bretos ; et finalement Élise Garrido et Generosa Cortina, qui sont aussi homologuées au nom du réseau Françoise, fondé en mars 1943 « par Marie-Louise Dissard, agente du réseau Pat O’Leary, après le démantèlement de ce dernier »³²⁵ – ce qui montre, par ailleurs, qu’il y a bien des femmes hautement placées dans les réseaux et qui en fondent, même. Leurs activités au sein de ce réseau ne se distinguent pas fondamentalement de celles évoquées dans le chapitre précédent : elles s’occupent de l’hébergement, de l’établissement de faux-papiers, du transport du courrier clandestin, des renseignements, de fournir des locaux et, dans une moindre mesure, de convois et de passages en Espagne.

L’engagement de ces cinq femmes peut s’approcher de plusieurs manières différentes. D’abord, nous allons voir celui des femmes issues de l’exil républicain : Pilar Ponzán, Alfonsina Bueno et Élise Garrido, toutes les trois ayant un lien avec la CNT.

Pilar Ponzán étant la sœur de Paco Ponzán Vidal – qui est, comme nous l’avons vu, déjà affilié à la CNT avant le début de la guerre civile –, son engagement, tant pendant la guerre civile que pendant la Résistance, est très profondément lié à celui de son frère. De fait, elle raconte dans ses mémoires presque autant d’éléments liés à l’engagement de son frère qu’au sien, même si certains sont partagés : par exemple, elles habitent ensemble à Toulouse et à Narbonne, où elle s’occupe d’accueillir des Résistant·e·s ou toute autre personne dans ce besoin, en attendant que des guides les accompagnent jusqu’en Espagne.

323 *Ibid.*, p. 161

324 Corinna von List, “Le Réseau Pat O’Leary”, *op. cit.*, pp. 237-256

325 Diego Gaspar Celaya, « Au combat sans armes », *Cahiers d’histoire. Revue d’histoire critique*, 141 | 2019, 37-55.

Dans le cas d'Alfonsina Bueno, fille d'un anarchiste, elle s'affilie elle-même à la CNT, organisation qu'elle représente dans le conseil de Berga. Son mari, Josep Ester, est membre également de la CNT. Pourtant pour son entrée dans la Résistance, elle écrit, dans son témoignage pour le recueil de Neus Català, avoir été contactée par Francisco Ponzán Vidal pendant que son mari était interné au camp de concentration du Vernet d'Ariège³²⁶. De fait, c'est son mari qui est premièrement contacté par Ponzán, en janvier 1941, comme passeur pour le groupe, en raison de sa connaissance des montagnes du Berguedà et la Cerdagne. Il est arrêté à la fin d'avril 1941 et interné, d'abord à Toulouse puis au camp du Vernet³²⁷. C'est vraisemblablement à ce moment-là qu'Alfonsina Bueno entre au service du groupe de Ponzán sous la demande de ce dernier. Elle s'occupe alors, avec sa fille Angelines, âgée de 9 ans, principalement de l'hébergement de résistant·e·s en attente de passer la frontière vers l'Espagne dans sa maison à Banyuls sur mer – où Ponzán lui demande d'aller. Elle doit ensuite déménager à Toulouse, où elle est arrêtée en novembre 1943.

Elisa Garrido, également fille de libertaires, est elle aussi affiliée à la CNT. Elle déclare être partie au front volontairement, comme milicienne, pendant la guerre civile espagnole. Une fois exilée en France, suite à la Retirada, elle collabore, tout comme son mari Marino Ruiz de Angulo, avec le groupe de Ponzán, jusqu'à sa détention par la Gestapo, également à Toulouse, en novembre 1943. Ces trois femmes se reconnaissent dans l'organisation, et Pilar Ponzán mentionne dans ses mémoires les arrestations de ses deux camarades. Contrairement à Pilar et Alfonsina, et même si Garrido s'occupe également de l'hébergement de « résistants traqués par la Gestapo », elle déclare avoir pris aussi en charge le « passage de résistants en Espagne »³²⁸. Ceci est tout de même intéressant à noter car lorsque Pilar Ponzán parle du groupe de guides organisé par son frère, elle parle uniquement « d'hommes » :

« El grupo de guías lo componían pocos hombres, pero acostumbrados a las largas marchas nocturnas, por caminos escarpados y difíciles. Valientes, temerarios, con una confianza inquebrantable en las ideas que defendían, comunes a todos ellos. Trabajarían, combatirían para librar a Europa del nazismo, con la ilusión de conseguir después la liberación de España, de esa España que tanto amaban y que habían tenido que abandonar. »³²⁹.

326 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 120

327 <https://maitron.fr/spip.php?article24810>, notice Josep Ester Borrás, dit « Pep de cal Mínga » [Dictionnaire des anarchistes] par André Balent, version mise en ligne le 4 mars 2009, dernière modification le 11 février 2020.

328 Dossier individuel d'Elisa Garrido, GR 16 P 244549, SHD, Vincennes

329 Pilar Ponzán, *Op. cit.*,

Même si nous pouvons imaginer que ce terme d'« hommes » est pour Pilar Ponzán une sorte de masculin générique qui inclut certaines femmes, la sélection de termes comme « courageux » ou « téméraire », souvent vus comme des qualités ou attributs masculins, ou encore celui de « combattre », associé au fait militaire, duquel les femmes sont très largement exclues, n'aide pas à rendre visible cette possible part de femmes. Pourtant elle-même raconte quelques pages plus tard que, lorsqu'elle traverse la frontière avec l'Espagne, c'est une femme de Toses (Gérone) qui lui sert de guide, la même à l'aller comme au retour en France. Cela montre alors que malgré cette description apparemment masculinisée, il y a bien des femmes qui se chargent des passages, et ce des deux côtés des Pyrénées.

Ces trois femmes partagent un parcours commun : celui d'exilées de la guerre civile qui, étant proches ou membres de la CNT, se retrouvent dans les mêmes cercles à leur arrivée en France, et autour du groupe de Ponzán, à l'intérieur du réseau Pat O'Leary. Nous pouvons voir dans leur engagement résistant une sorte de continuité de la lutte qu'elles – et/ou leurs proches – avaient mené en Espagne pendant la guerre civile, et que le groupe Ponzán veut continuer à soutenir tout en aidant le réseau Pat O'Leary, se servant des passages pour transmettre des messages entre organisations des deux côtés des Pyrénées. Leur choix de militer dans ce réseau, au sein d'une Résistance assez spécifique, souvent entre Espagnol·e·s, même s'ielles aident des personnes de nombreuses nationalités, et très tournée vers l'Espagne peut se concevoir alors comme un engagement continu – de 1936 à 1945 –, comme l'illustre Diego Gaspar Celaya justement avec l'exemple d'Elisa Garrido³³⁰.

De l'autre côté, Generosa Cortina est une immigrée économique, arrivée en France en 1925. Elle épouse Jaume Soldevila en 1931 et ielles déménagent à Toulouse. Diego Gaspar Celaya présente brièvement son parcours pour illustrer l'engagement continu, cette fois masculin, des frères de Jaume, qui arrivent en France suite à la défaite républicaine en Espagne, et montent un réseau circulant entre Toulouse et Barcelone³³¹. Le fait que Generosa Cortina et son époux se trouvent installé·e·s à Toulouse depuis longtemps semble pour l'auteur être fondamental lorsqu'ielles sont intégré·e·s à ce groupe, puis au réseau Françoise. Ce genre d'engagement peut illustrer également l'aide que fournissent les immigré·e·s économiques, cette fois non seulement aux exilé·e·s, mais aussi à l'établissement d'une Résistance proprement espagnole en France.

Finalement, le dossier d'Antoinette Bretos ne nous permet pas de savoir avec certitude de quelle sorte de migration elle est issue. Nous savons qu'elle habite à Perpignan, où sont

³³⁰ Diego Gaspar Celaya, "Au combat...", *op. cit.*

³³¹ *Ibid.*

domicilié·e·s également ses parents, et que c'est là qu'elle épouse, le 3 juin 1939, Lucrèce Christophol, né à Perpignan³³². Cependant, son parcours dans le réseau semble assez différent de ceux présentés précédemment. D'abord, c'est la seule Espagnole de Pat O'Leary qui ne passe pas par Toulouse, menant toute son activité depuis chez elle, à Perpignan. De plus, elle est la seule à être mariée à un Français, qu'elle « secondait »³³³ dans ses activités résistantes – renseignements, hébergements, boîte aux lettres. De même, elle ne mentionne à aucun moment Ponzán ni son groupe, et cela peut donc nous faire penser qu'elle s'engage dans d'autres cercles – probablement ceux de son mari, si l'on se fie aux déclarations. Le fait qu'elle ne mentionne pas des fonctions en lien avec l'Espagne dans son dossier, montrerait également que l'intégralité du réseau Pat O'Leary ne se préoccupe pas nécessairement de la libération de ce pays et donc mène une Résistance proprement espagnole. Cela peut nous montrer l'intérêt d'étudier également avec plus de détail les Espagnoles qui socialisent dans des groupes sociaux qui ne sont pas à majorité espagnole.

Une analyse un peu plus poussée des femmes engagées dans ce réseau, parce que c'est le réseau rattaché aux FFC qui recueille le plus d'Espagnoles du corpus, ainsi que parce qu'une partie du réseau mène une activité très portée sur l'Espagne, nous permet donc de voir plusieurs types de raisons et de modalités d'entrée dans ce genre de Résistance, que ce soit à travers un engagement continu ou en tant qu'appui aux exilé·e·s qui s'organisent. Cependant, le plus frappant lorsque nous étudions le parcours de ces cinq femmes est le poids de leur réseau familial et affectif dans leur entrée dans la Résistance, toutes les cinq s'engageant dans le même réseau qu'au moins un membre de leur famille, ce membre étant toujours l'époux, à l'exception de Pilar Ponzán, rôle que nous avons déjà expliqué et nuancé.

Pat O'Leary n'est cependant pas le seul réseau à s'engager sur la frontière espagnole et dans lequel nous retrouvons des femmes de notre corpus. Dreyfus-Armand parle par exemple du réseau belge Comète – par ailleurs, également fondé à l'initiative d'une femme, Andrée de Jongh, une belge de 25 ans³³⁴ – qui réalise également des passages en Espagne. Il opère depuis le Pays Basque et s'y engagent des « réfugiés »³³⁵. Seulement une femme du corpus, Marie-Irène Anatol, dit appartenir à ce réseau, pour lequel elle se fait homologuer en 1951 au nom des FFC, en qualité d'agent occasionnel. Nous ne savons cependant pas grande chose à son propos, pas même si elle appartient bien à cette catégorie de réfugié·e·s que mentionne Dreyfus-Armand, si ce n'est le fait qu'elle est mariée, originaire d'Irun et qu'elle habite à Behobie – les deux endroits

³³² *Etat signalétique et des services*, dossier individuel d'Antoinette Bretos, GR 16 P 89909, SHD, Vincennes

³³³ *Fiche d'identification*, dossier individuel d'Antoinette Bretos, GR 16 P 89909, 4 mars 1947, SHD, Vincennes

³³⁴ Benedetta Carnaghi. « Virginia d'Albert-Lake, une Américaine dans la Résistance. Aspects internationaux et rôle des femmes dans les réseaux », *Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin*, vol. 39, no. 1, 2014, p. 115

³³⁵ Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 162

se situant de part et d'autre de la frontière franco-espagnole dans le Pays Basque³³⁶. Diego Gaspar Celaya relève également l'engagement que mène en Urrugne Frantxia Halzuet pour le réseau Comète. Née à Vera, commune navarraise située à moins d'une dizaine de kilomètres d'Urrugne, elle est pourtant exclue de cette étude car son dossier du SHD précise qu'elle est Française de naissance, avec des « parents français »³³⁷. Les cas de ces deux femmes pourraient nous inviter à considérer la porosité de la frontière franco-espagnole au niveau du Pays Basque dans l'analyse de la Résistance, peut-être par le fait d'avoir une langue partagée, et nous pourrions étudier les avantages de ceci pour la formation des réseaux de passage dans la zone, en dépassant le concept de nationalité, sans forcément devoir diviser ces Résistantes en Françaises et Espagnoles.

D'autres réseaux des FFC, étudiés par Diego Gaspar Celaya s'engagent également sur la frontière des Pyrénées, mais ils ne semblent pas appartenir à une Résistance que nous pourrions appeler espagnole.

B. La Résistance espagnole à initiative communiste

Au-delà de ces réseaux d'évasion dans les Pyrénées, la forme d'engagement résistant proprement espagnol la plus mise en avant par Geneviève Dreyfus-Armand dans son ouvrage est celle créée à l'initiative des communistes espagnol·e·s exilé·e·s en France. Dès la fin de l'année 1941, le PCE, qui se réorganise en exil, commence à recruter des militant·e·s dans le sud de la France, notamment des réfractaires du STO et des Espagnols des groupes de travailleurs étrangers. Cependant ce n'est qu'à la fin de 1942 que naissent, officiellement, les deux formations que le parti aide à développer pour ce qu'il reste de conflit : l'Unión Nacional Española (UNE), et l'Agrupación de Guerrilleros Españoles – appelée Guérilleros Espagnols en France³³⁸.

En novembre 1942, pendant la Conférence dite de Grenoble, a lieu la fondation de l'UNE. Elle naît en tant que groupe politique à visée unitaire, c'est-à-dire voulant recruter des Espagnol·e·s de toutes tendances politiques et non uniquement des communistes. Cette visée unitaire s'illustre bien par les propos de l'amicale des anciens FFI et Résistants Espagnols dans un *rapport général sur les activités des républicains espagnols dans la libération de la France et dans la lutte contre l'armée d'occupation* : « le mois de Novembre 1942, la première

336 Dossier individuel de Marie-Irène Anatol, GR 16 P 11914, SHD, Vincennes

337 Dossier individuel de Françoise Halzuet, GR 16 P 284052, SHD, Vincennes

338 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., pp. 162-163

organisation de la Résistance active espagnole est née. Elle s'appelle "Reconquête de l'Espagne" »³³⁹. Leur organisation devient alors, dans leurs mots, la Résistance espagnole, ce qui est intéressant lorsque l'on constate que dans notre corpus, les formations issues du PCE sont certes très fortement représentées, mais restent un choix parmi des multiples possibilités d'engagement pour les femmes espagnoles.

Nous pouvons cependant supposer qu'elles se perçoivent comme la Résistance active espagnole parce que leurs actions sont très portées vers la libération de l'Espagne du franquisme. Nieves Castro, militante active du PCE depuis avant son exil en France, mentionne son appartenance à l'UNE tant dans son témoignage que dans son dossier du SHD. Elle explique alors les objectifs de l'Union, qui reste unitaire mais semble pourtant adhérer aux idéaux internationalistes et de solidarité entre les peuples du PCE, promoteur du projet :

« Bien analizado el problema, para nosotros, combatientes españolas que acabábamos de sufrir una derrota frente al fascismo nacional e internacional, se nos presentaba el ineludible deber de continuar la lucha al lado del pueblo francés, que también se veía invadido por los mismos monstruos. Además no olvidando el deber del internacionalismo que nos caracteriza, decidió nuestro Partido formar filas junto a los patriotas franceses »³⁴⁰.

Le nom du journal clandestin qui émane de l'UNE, *Reconquista de España*, illustre bien leur intention principale, et le même rapport général présente la réflexion du groupe : « connaissant que le chemin victorieux qui conduisait à Madrid, passait par Berlin, les Espagnols de "Reconquête de l'Espagne" ont pris les armes pour s'unir, d'une façon active, à la lutte menée par les hommes de la Résistance française et par les Nations Unies »³⁴¹. Le journal, outil de propagande largement utilisé pendant la Résistance, leur sert dans leur cas à diffuser le programme de l'UNE et comme porte-parole. La publication, écrite en espagnol, semble viser tant des immigré·e·s dit·e·s économiques que des exilé·e·s de la Guerre civile, et d'autres publications paraissent également en catalan, à travers l'*Aliança nacional de Catalunya*, représentée à l'intérieur de l'UNE.

Geneviève Dreyfus-Armand met en avant les réseaux qui se forment pour diffuser *Reconquista de España*, notamment à Toulouse et à Villejuif et affirme que « la diffusion elle-même est assumée essentiellement, comme dans les autres mouvements de Résistance, par des

339 Rapport général sur les activités des républicains espagnols dans la libération de la France et dans la lutte contre l'armée d'occupation, 97/3.1, Archives du PCE, Madrid, p. 4

340 Nieves Castro, *op. cit.*, p. 85

341 *Ibid.*

femmes »³⁴². Cette fonction des femmes dans l'UNE reste cependant très peu visible dans les dossiers du SHD. De fait, uniquement une femme du corpus, Lola Casadella, est homologuée au nom de l'UNE, pour la RIF, et dans son dossier elle ne mentionne pas la propagande parmi ses fonctions dans la Résistance³⁴³. Secundina Barceló dit par contre avoir distribué « de la presse clandestine (*Reconquista de España* et autres journaux en espagnol, catalan et français »³⁴⁴, mais elle n'est pas homologuée au nom de l'UNE.

La formation des maquis se fait de façon parallèle, ce qui semble logique vu que l'UNE vise à s'engager dans la lutte armée. C'est d'abord dans l'Aude que s'organisent l'État-Major ainsi que le premier groupe des Guérilleros espagnol, en 1942, puis s'étendent dans plusieurs régions du sud, et principalement dans les zones frontalières avec l'Espagne et typiquement investies par les migrant·e·s espagnol·e·s. En 1943, les unités de guérilleros les plus actives se trouvent dans l'Aude, dans l'Ariège, dans le Tarn, dans l'Aveyron, dans la Haute-Garonne, dans les Basses-Pyrénées, dans les Pyrénées-Orientales, en Corrèze, en Dordogne, dans l'Allier, en Haute-Savoie et dans l'Ain³⁴⁵. En tant que formation militaire, elle est dirigée par un État-Major -- au début indépendant des mouvements de la Résistance intérieure française -- et est organisée en divisions et en brigades.

La nature militaire de cette formation, sachant que les femmes sont exclues de la prise des armes également au sein des Guérilleros -- du moins, aucune de nos femmes n'en parle, de même que Geneviève Dreyfus-Armand, qui n'évoque aucune femme à l'intérieur de ces unités dans la sous-partie qui leur est dédiée -- pourrait faire penser qu'elles y sont absentes. Pourtant, l'engagement dans cette formation militaire, auprès des Guérilleros Espagnols est le plus important, pour un seul mouvement, parmi les 104 femmes qui composent le corpus. De fait, quinze d'entre elles -- soit un 14,4 % -- sont homologuées pour les FFI au nom de différentes brigades des Guérilleros Espagnols. Elles ne sont cependant pas présentes dans toutes les régions où il y a des Guérilleros : cinq d'entre elles se trouvent rattachés à la 227^e brigade, dans les Basses-Pyrénées, sous le commandant Oscoz³⁴⁶ ; cinq autres sont dans celle de la Haute Garonne³⁴⁷ ; deux sont dans l'Aude³⁴⁸ ; Nieves Castro se trouve en Tarn-et-Garonne puis en Lot-

342 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., p. 164

343 Dossier de Lola Casadella, GR 16 P 109593, SHD, Vincennes

344 Témoignage de Secundina Barceló, dans *Neus Català*; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), Op. cit.,

345 Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil...*, op. cit., pp. 165-166

346 Mathilde Barrachina (GR 16 P 34229), Vitoria Blasco Ferrer (GR 16 P 64180), Angèle Escudero (GR 16 P 211014), Carmen García Blasco (GR 16 P 242818) et María Dolores Mena (GR 16 P 409918), SHD, Vincennes

347 Regina Arrieta (GR 16 P 16873), Filomena Biencinto (GR 16 P 59040), Dolores Clavero (GR 16 P 132598), Rosita Gil (GR 16 P 255043) et Rosita Udave (GR 16 P 580775), SHD, Vincennes

348 Mercedes Núñez (GR 16 P 448246) et Rafaela Soro (GR 16 P 553193), SHD, Vincennes

et-Garonne³⁴⁹ ; Marie Díaz Sampedro dans l'Hérault³⁵⁰ ; et finalement Conchita Ramos dans l'Ariège³⁵¹.

Nous pouvons nous demander pourquoi il y a plus de femmes engagées dans les Guérilleros espagnols que dans l'UNE présentes dans les archives du bureau Résistance, si la formation politique pourrait sembler plus ouverte à leur condition féminine que la formation militaire. Le simple fait de nous limiter, dans cette recherche, aux familles qui sont rattachées au ministère de la Défense pourrait conditionner ces chiffres. Les Guérilleros espagnols étant reconnus par l'autorité militaire comme une formation appartenant aux FFI, cette voie d'accès à la reconnaissance est rapidement ouverte pour les femmes qui se sont engagées dans cette formation. En effet, la seule qui est homologuée au nom de l'UNE, Casadella, est également la seule parmi cette quinzaine de femmes à utiliser une voie alternative pour son homologation, celle de la RIF, qui non seulement apparaît plus tardivement mais implique, de plus, d'avoir été interné·e ou déporté·e pour faits de Résistance.

À ces femmes, nous pouvons ajouter d'autres qui semblent avoir un lien avec les Guérilleros espagnols ou avec des groupes espagnols, parfois communistes, mais sont homologuées au nom d'autres mouvements. C'est le cas par exemple de Carmen Buatell, qui dit qu'elle assurait « la liaison avec le Parti Communiste Espagnol »³⁵², de Rita Martínez, homologuée en tant que FN et FTPF, alors que son attestation, écrite par l'Amicale des Anciens FFI et Résistants Espagnols, dit qu'elle « a servi dans les rangs des FFI Espagnols comme agent de liaison rattachée aux FTPF de la Gironde »³⁵³, de Secundina Barceló qui est quant à elle seulement homologuée en tant que DIR, et déclare pourtant dans un témoignage que son « activité principale était agent de liaison et boîte aux lettres entre les différents groupes de résistants espagnols, de la M.O.I. et des Français ; le transport et la distribution de la presse clandestine (*Reconquista de España* et autres journaux en espagnol, catalan et français »³⁵⁴, ou encore de María Aucejo, homologuée au titre des FTPF de l'Île-de-France, même si elle affirme appartenir tant aux FTPF qu'aux Guérilleros espagnols³⁵⁵.

Pour les cas de Rita Martínez ou de María Aucejo, il faut prendre en compte qu'à partir d'octobre 1943, les Guérilleros espagnols sont intégrés dans les FTP-MOI, et travaillent à partir

349 Nieves Castro (GR 16 P 111569), SHD, Vincennes

350 Marie Díaz Sampedro (GR 16 P 184325), SHD, Vincennes

351 Conchita Ramos (GR 16 P 267913), SHD, Vincennes

352 Dossier individuel de Carmen Buatell, GR 16 P 95866, SHD, Vincennes

353 Dossier individuel de Rita Martínez, GR 16 P 399797, SHD, Vincennes

354 Témoignage de Secundina Barceló, dans *Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), Op. cit.*,

355 Dossier individuel de María Aucejo, GR 16 P 21607, SHD, Vincennes

de ce moment-là plus étroitement avec les structures résistantes françaises. Les FTP sont un regroupement de plusieurs organisations paramilitaires – parmi lesquels les Organisations Spéciales (OS), les Jeunesses Communistes (JC) et la Main d'Oeuvre Immigrée (MOI) –, créé en 1942. Il forme ensuite, en 1944, après un deuxième regroupement avec l'ORA et l'AS, les Forces Françaises de l'Intérieur. Cette intégration des Guérilleros d'abord dans les FTP, puis dans les FFI, peut expliquer le fait que plusieurs femmes soient directement homologuées au nom des FTP, même si elles déclarent appartenir à l'Agrupación de Guerrilleros Españoles. Cela a cependant pour conséquence une baisse de la visibilité de la Résistance spécifiquement espagnole que mènent les Guérilleros dans les archives du SHD. De plus, le cas de Nieves Castro, qui dit dans son dossier du SHD appartenir tant à l'UNE qu'aux Guérilleros espagnols – même si elle est homologuée au nom de ces derniers – montre que l'engagement dans les deux structures est possible. Nous pouvons donc supposer que certaines des femmes qui sont homologuées au nom des Guérilleros connaissent l'UNE et potentiellement y militent. En effet, les deux organisations sont très proches et le journal *Reconquista de España* semble circuler également dans les maquis espagnols du sud de la France³⁵⁶.

Si nous nous intéressons aux parcours de ces femmes, aux raisons qui les mènent jusqu'à l'engagement dans les structures de l'UNE et des Guérilleros, nous pouvons remarquer au moins deux choses assez similaires à ce que nous notons pour le réseau Pat O'Leary : d'abord, l'importance de l'engagement politique – cette fois communiste, plutôt qu'affilié à la CNT dans le cas de Pat O'Leary –, assez présent parmi les femmes de notre corpus, et que nous avons déjà développé lors des homologations dans les FFI ; ensuite, l'hypothèse d'un engagement continu et qui pourrait se développer davantage si nous avions plus d'informations sur le parcours de toutes ces militantes depuis l'Espagne. Les deux hypothèses se confirment pour certaines d'entre elles, comme Nieves Castro, mais pas pour toutes. D'un autre côté, nous avons l'exemple de Rita Martínez qui semble être arrivée en France en 1915, et donc ne participe pas à cet engagement continu. Nous pouvons imaginer, de plus, qu'elle n'est pas la seule, car les actions des Guérilleros semblent viser également la vieille émigration espagnole et non seulement les réfugié·e·s, ce qui serait une question à creuser davantage avec d'autres archives.

L'objectif des formations de Guérilleros espagnols est de mener des actions offensives, parfois militaires, contre l'occupant allemand notamment. Lorsque dans leur *rapport général* l'Amicale résume leurs opérations nous retrouvons : des activités de sabotage – destruction de locomotives, de ponts de chemin de fer, de lignes de conduction électrique, de centrales électriques, de matériel indispensable à l'industrie de guerre ou dans des usines –, des combats,

³⁵⁶ Geneviève Dreyfus-Armand, *op. cit.*, p. 164

des évasions de prisonnier·e·s résistant·e·s à la suite d'attaques contre les prisons, et un nombre de 9 800 prisonniers et 3 000 morts faits à l'ennemi³⁵⁷.

Par rapport aux fonctions que les femmes du corpus occupent à l'intérieur de ces groupes, à l'exception de Nieves Castro, qui déclare avoir pris «part dans divers actes de sabotage à Fumel (Lot et Garonne) », « faisant partie d'un groupe d'action et sabotage - armé lors de la préparation du vol de l'usine de Fumel »³⁵⁸, aucune des activités que les autres quatorze femmes mènent à l'intérieur des groupes, notamment en tant qu'agents de liaison ou Résistantes au foyer, n'est mentionnée parmi les opérations des Guérilleros. Le rôle logistique de ces fonctions, nécessaire à l'organisation des maquis et des actions et au ravitaillement, explique que ces rôles ne soient pas représentés parmi les opérations militaires, mais il est quand même intéressant que le *rapport général* de l'Amicale ne mentionne pas ce rôle logistique fondamental pour le développement des Guérilleros espagnols et les femmes qui le prennent en charge.

Pourtant nous pouvons nous demander quelle est la place accordée aux femmes dans cette formation, car même si elles paraissent largement absentes des opérations militaires, et qu'elles ne sont pas mises en avant dans les rapports, masculinisés, les seules femmes du corpus à avoir des responsabilités dans la Résistance font justement partie des Guérilleros espagnols, ou sont du moins en lien avec le PCE. Il y a au moins quatre femmes qui déclarent dans leurs dossiers du SHD ou dans leurs témoignages avoir eu des postes à responsabilité : Carmen Buatell, Lola Casadella, Nieves Castro et Regina Arrieta.

La première déclare dans sa demande d'homologation avoir été, en 1940, « chargée par le Parti Communiste Français de réorganiser des groupes pour le Front National (FN). »³⁵⁹. Dans son cas, cette attribution de ce poste d'organisation – parce qu'avoir à réorganiser des groupes pour le FN est en effet avoir une certaine responsabilité dans le mouvement – ne découle pas de son engagement dans les Guérilleros. De fait, elle n'est pas homologuée à leur nom, mais au nom du FN et des FTPF. Il faut bien dire qu'elle est à Marseille, et les Bouches-du-Rhône ne semblent pas être un département investi par les Guérilleros espagnols.

Lola Casadella déclare, quant à elle, dans sa demande d'homologation également : « j'ai aidé aux camarades à grouper des compatriotes dans les groupes d'UNE [Union Nationale Espagnole]. J'ai servi d'agent de liaison entre les organismes civils. J'ai organisé des groupes féminins pour aider comme auxiliaires à ces organisations mentionnées »³⁶⁰. De ce résumé de ces

357 *Rapport général sur les activités des républicains espagnols dans la libération de la France et dans la lutte contre l'armée d'occupation*, 97/3.1, Archives du PCE, Madrid, p. 13

358 Dossier individuel de Nieves Castro, GR 16 P 111569, SHD, Vincennes

359 Dossier individuel de Carmen Buatell, GR 16 P 95866, SHD, Vincennes

360 Dossier individuel de Lola Casadella, GR 16 P 109593, SHD, Vincennes

actions nous pouvons tirer plusieurs idées intéressantes, même si nos archives ne permettent pas de les creuser, [notamment ces groupes féminins soi-disant organisés à l'intérieur de l'UNE et desquels il n'y a pas d'autre trace dans les archives consultées Ceci invite donc à réfléchir à une opportunité, puis une forme d'organisation résistante uniquement entre femmes également à l'intérieur des groupements de résistants espagnols tels que l'UNE. Cependant, même s'il peut y avoir une branche de l'organisation chez les groupements espagnols en non-mixité, il ne semble pas y avoir une organisation proprement féminine, et même si elles s'organisent entre femmes, elles se retrouvent, du moins d'après les paroles de Lola Casadella, dans des tâches d'auxiliaires. Une organisation féminine ne voudrait pas dire pour autant une plus grande émancipation ou variété des tâches. Deuxièmement, tout comme pour Carmen Buatell, le poste de responsabilité qui lui est attribué est la formation de groupes. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure ces tâches découlent soit du fait qu'on veuille leur confier des responsabilités ou soit du fait que leur rôle préalable d'agent de liaison leur permette de rentrer en contact avec des nombreux et des nombreuses militant·e·s, ce qui faciliterait donc l'organisation de groupes.

Le témoignage le plus détaillé à propos d'un poste de responsabilité reste celui de Regina Arrieta, qui pourtant dans sa demande d'homologation déclare uniquement ses activités en tant qu'agent de liaison :

« À Toulouse, j'ai été nommé à la direction de la M.O.I. [Main d'œuvre immigrée] [...] Je protestais parce que je ne me sentais pas préparée pour une telle responsabilité et que ça m'angoissait. Ce fut pour moi la période la plus difficile de la Résistance.

Je me suis lancée dans ce nouveau travail politique, mais comme j'avais servi d'agent de liaison pour les combattants, et ils ne m'ont pas pour autant supprimé cette fonction mineure. Malgré les protestations de la direction de la M.O.I., j'ai poursuivi une activité double. J'ai été la femme-orchestre »³⁶¹.

Avant tout, la qualification de « fonction mineure » pour le travail d'agent de liaison mérite une analyse. Du fait qu'elle utilise ces termes après avoir raconté comment elle a dû faire un voyage en train transportant une bombe et souffrant d'hémorragies ou le nombre de fois où elle a dû changer de localisation pour sa sécurité, nous pouvons supposer que cette qualification n'est pas la sienne. Elle serait alors issue des termes utilisés par ses supérieurs – dans les FTP ou dans les Guérilleros – pour justifier qu'elle continue à mener une double activité. Nous revenons alors ici sur cette idée de multi-tâches que semblent être obligées de mener de nombreuses femmes du

361 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 72

corpus, y compris donc lorsqu'elles passent à des postes de plus haute responsabilité, et pas uniquement avec les tâches subordonnées que nous avons déjà vu. Même si elles ne se plaignent pas dans les archives, nous déduisons par leurs déclarations que cette conciliation entre les activités d'agent de liaison et dans l'organisation doit être faite également par Carmen Buatell et Lola Casadella.

Cette accumulation des tâches pourrait en partie expliquer pourquoi les femmes n'accèdent pas plus à des postes de pouvoir, en ajoutant bien évidemment le fait que ceux-ci aient traditionnellement été réservés aux hommes, et donc donnent à Regina Arrieta deux motifs différents pour ne pas se sentir « préparée pour une telle responsabilité ». D'abord parce qu'elle a déjà d'autres responsabilités, et deuxièmement car traditionnellement les femmes ont été perçues comme inaptes à ce genre de postes. Ceci peut nous inviter à penser que peut-être d'autres femmes auraient pu protester pour ces motifs, et n'ont donc pas accédé à des postes de pouvoir, contribuant d'elles-mêmes à leur position subordonnée. Les archives consultées ne nous permettent cependant pas de creuser cette question.

Cette analyse nous permet quand même de voir la place que l'on permet aux femmes d'occuper dans ces formations – plus que la place qu'elles prennent d'elles-mêmes, car reviennent ces idées d'aide, d'auxiliarité, ou d'absence de volonté de prendre des responsabilités. Nous voyons donc que leur genre ne les empêche pas totalement d'accéder à des postes de pouvoir, mais ces cas semblent rester très minoritaires. D'après Olivier Wieviorka, les femmes n'accèdent que rarement à des postes de direction dans la Résistance³⁶², et cela semble s'appliquer également aux femmes de notre corpus et à la Résistance espagnole, malgré ces exceptions.

D'un autre côté, nous pouvons mentionner le témoignage de Mercedes Núñez, qui parle de son rapport avec les guérilleros du maquis de Roullens, près de Carcassonne, ville dans laquelle elle s'engage. À cause d'un incident avec des gendarmes dans le maquis, les guérilleros doivent se réfugier temporairement chez Mercedes, agent de liaison pour le groupe, et commencent à un moment à parler de l'organisation. C'est là que Núñez dit : « *a mí, en otras circunstancias me habrían dicho que me fuese a tomar viento; pero, sin embargo, no pueden echarme de casa. Pues, como si yo también fuese del Estado Mayor, escucho, y ¡con qué interés!* »³⁶³. Elle n'explique pas pour quelle raison elle se serait fait sortir de la réunion dans d'autres circonstances, et nous ne pouvons pas supposer qu'elle l'aurait été pour le simple fait d'être une femme. Le développement de la Résistance en clandestinité, et notamment pour les formations

³⁶² Olivier Wieviorka, *Histoire...*, op. cit., p. 433

³⁶³ Mercedes Núñez, op. cit., p. 35

paramilitaires, nécessite des mesures de sécurité spécifiques, et maintenir un nombre réduit de personnes au courant des décisions du groupe en ferait partie. Nous pourrions cependant imaginer que le fait d'être une femme joue un rôle puisque c'est l'Etat-Major d'un groupe armé, et qu'aucune des femmes ne semble intégrer les maquis des Guérilleros les armes à la main, mais cela reste tout de même nuancé par le fait que Nieves Castro dit accéder à l'Etat-Major des Guérilleros espagnols après la Libération³⁶⁴.

La citation soulève une deuxième question intéressante. Mercedes dit être admise à la réunion parce que ses camarades ne peuvent pas lui dire de partir de la maison. Elle ne spécifie pas si c'est parce que c'est bien sa maison qu'elle met à disposition, ou parce que ce serait trop dangereux. Toutefois, nous savons qu'elle n'est pas la seule à mettre à disposition de la Résistance un local ou leur espace privé pour des réunions, et nous pouvons nous demander dans quelle mesure ceci leur permettrait d'assister à des réunions, et donc possiblement à des prises de décision – et non pas à des postes de pouvoir pour autant –, même si elles ne le mentionnent pas dans leurs dossiers.

Ces genres de Résistance, dans des organisations ou des groupes à majorité espagnole, ou bien avec un objectif militant très centré vers l'Espagne, visant la libération soit de la population espagnole réprimée – aidant des personnes évadés ou recherchées –, soit du territoire espagnol en entier – enlevant du pouvoir le régime de Franco –, sont intéressants à l'étude car peuvent montrer, dans une certaine mesure, les raisons de l'engagement résistant de, tout de même, une grande partie des femmes du corpus. Nous nous plaçons donc dans cette idée de « libérer la France pour libérer l'Espagne », qu'utilisent comme titre plusieurs chercheurs et chercheuses dans ce domaine³⁶⁵.

Afin de mettre cette idée en lien avec l'engagement continu, cela aurait été intéressant de croiser les femmes qui s'engagent dans ces formations menant une Résistance proprement espagnole avec les dates d'arrivée en France. Malheureusement, comme nous l'avons vu, ces données sont très limitées dans les sources du SHD, mais nous pouvons tout de même le mettre en rapport avec leur nationalité. Toutes les femmes dont la nationalité apparaît dans les dossiers engagées tant dans le réseau Pat O'Leary que dans l'UNE ou les Guérilleros espagnols gardent leur nationalité espagnole, à la seule exception d'Antoinette Bretos, qui a, comme nous l'avons

364 Dossier individuel de Nieves Castro, GR 16 P 111569, SHD, Vincennes

365 C'est le cas de Geneviève Dreyfus-Armand pour un chapitre de *L'exil...*, *op. cit.*, p. 141, de Diego Gaspar Celaya pour une sous-partie dans *La guerra continúa...*, *op. cit.*, p. 374, et de Alberto Marín également pour une sous-partie dans sa thèse, *op. cit.*, p. 334

vu, un parcours assez particulier. Nous pouvons donc supposer, pour conclure ce chapitre, que les femmes qui s'intègrent, par mariage ou par naturalisation, à la communauté française, ont moins tendance à s'affilier à des réseaux ou à des mouvements à majorité espagnole ou menant une activité très tournée vers l'Espagne.

Chapitre 7 – Répression et engagement post-détention

« C'est un fait curieux : l'histoire de la Résistance s'arrête aux portes des prisons, comme si l'arrestation des résistants entraînait l'arrêt de leur participation au combat »³⁶⁶, commence Claire Andrieu dans un article à propos des Résistantes françaises déportées au camp de Ravensbrück. En effet, souvent les engagements à l'intérieur des camps de concentration ont été étudiés en marge de la Résistance à l'extérieur, ce qui pourrait s'expliquer parce qu'une fois que les Résistant·e·s tombent en captivité, ielles paraissent beaucoup moins utiles ou efficaces dans le combat pour la Libération. Pourtant les acteurs et actrices de ce moment historique ne dissocient pas forcément ces deux moments, puisqu'ielles continuent à lutter pour la même cause : la défaite des États fascistes, dans le contexte d'une guerre qui se poursuit pendant leur détention.

De plus, comme nous l'avons vu, après la guerre, lors de la reconnaissance des services résistants, le fait d'avoir subi la répression devient « un marqueur majeur de l'engagement »³⁶⁷. Les voies de reconnaissance spécifiquement ouvertes pour les interné·e·s et les déporté·e·s de la Résistance –d'abord la RIF, qui concerne les reprimé·e·s de certains mouvements homologués, puis la DIR–, et le fait de pouvoir revendiquer cette souffrance pour acquérir le statut de CVR, jouent forcément un rôle important dans la mise en valeur de la répression dans les dossiers. En effet, comme nous l'avons vu, neuf femmes sont homologuées au titre de la RIF, vingt-et-une femmes sont homologuées au nom de la DIR, et onze d'entre elles sont homologuées au titre de ces deux familles. Au total donc, 41 des femmes du corpus – soit un 39,4 % – se font homologuer en raison de la répression qu'elles subissent par leur Résistance.

C'est pourquoi il est pertinent d'étudier ce moment en continuité avec leur engagement résistant. D'abord en analysant la répression qu'elles subissent à cause du dit engagement résistant et leurs réactions ; puis en examinant les les possibles activités collectives et parfois même subversives qu'elles mènent en internement ou en déportation, afin de les comprendre comme une modalité de plus de leur engagement résistant.

366 Claire Andrieu, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, p.1

367 Catherine Lacour-Astol, *Le genre..., op. cit.*, p. 330

A. Une répression spécifique aux femmes espagnoles

Sur les 104 qui composent le corpus, 56 d'entre elles, soit un 53,8 % déclarent connaître les dépendances de la police française ou de l'occupant allemand suite à, au moins, une arrestation, et qu'elles soient arrêtées par l'un ou l'autre, elles le sont, en général, dans des conditions similaires tant aux Françaises qu'à leurs homologues masculins.

Il peut y avoir cependant quelques spécificités à la répression que subissent les femmes espagnoles. D'abord, par exemple, pour certaines d'entre elles, de par leur engagement dans des groupements proprement espagnols. Nous pouvons mentionner ici les causes spécifiques qui s'ouvrent contre des Résistant·e·s espagnol·e·s, comme celle qui aboutit dans un procès nommé « Reconquista de España »³⁶⁸, comme nous l'avons vu, nom du journal publié par l'UNE. Nieves Castro souffre de cette persécution, qui commence à Fumel, où elle habite et milite avec sa famille et des nombreux·ses Espagnol·e·s. Elle est arrêtée en novembre 1942, quelques mois après le début de l'affaire, en juillet 1942, et en parle dans son témoignage :

« Se abrió expediente contra doscientos cincuenta compatriotas en su mayoría comunistas que permanecieron en las cárceles casi dos años sin ser juzgados, ligando a este expediente todos los que iban cayendo de diferentes departamentos. Se le denominó el proceso de la “Reconquista de España”, aunque ya no sólo tenían este carácter las detenciones porque la mayoría caían a causa de acciones de resistencia contra los alemanes, actuando y cayendo junto a ciudadanos franceses »³⁶⁹

Ceci montrerait donc qu'il y a bien une persécution spécifique contre les Espagnol·e·s dans les endroits où elles sont les plus actif·ve·s. Elles sont également jugé·e·s en même temps, en 1944. Cependant dans les listes de cette affaire publiées par les Farreny del Bosque, nous ne retrouvons qu'une seule femme, Nieves Castro, qui se fait condamner par défaut car elle s'était déjà évadée de son camp lors du jugement. Anita Cascales parle également d'une certaine répression spécifique envers les Espagnol·e·s dans son dossier : « J'ai été arrêtée lors de l'“Affaire espagnole” ainsi appelée car nous étions presque tous des résistants espagnols incarcérés »³⁷⁰. Elle semble faire référence ici à ce qu'on a appelé ensuite le procès des 40, dont Neus Català parle également dans son témoignage : « primer gran proceso de la Resistencia, en marzo de

368 Sur cette affaire, voir par exemple Charles Farreny Del Bosque et Henri Farreny Del Bosque, “L'affaire *Reconquista de España*. Important épisode méconnu de la Résistance espagnole dans le Sud-Ouest”, dans Patrice Foissac (dir.), *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Toulouse : Presses universitaires du Midi, 2013, pp. 313-341

369 Nieves Castro, *op. cit.*, pp. 84-85

370 Dossier individuel d'Anita Cascales, GR 16 P 109985, SHD, Vincennes

1941, en París, en el proceso famoso llamado “Proceso de los cuarenta”, había 20 hombres -en su mayoría españoles- y seis mujeres españolas »³⁷¹.

Par rapport à leur condition de femmes, d’après Olivier Wieviorka, nous ne pouvons pas supposer que les autorités de Vichy ou allemandes aient été plus indulgents avec les femmes qu’avec les hommes – à l’exception des exécutions capitales, généralement réservées aux hommes, notamment car le pourcentage de femmes parmi les déporté·e·s est plus ou moins équivalent à celui des attributions des Cartes de Volontaire de la Résistance³⁷². De même, elles n’ont pas été épargnées de la brutalité des autorités. Après leur détention, elles connaissent par exemple la torture. D’abord, psychologique, comme pour Neus Català, qui raconte dans son témoignage son premier interrogatoire :

« On ne m’a pas battue, mais j’ai dû contrôler mes nerfs pendant plus d’une demi-heure, un pistolet pointé sur chaque tempe, une mitraillette dans le dos et entendant le continuel maniement du système de sécurité des armes : « Parle, ne sois pas bête ; ton mari a tout avoué... il t’accuse de tout... il te trompe avec d’autres femmes » »³⁷³,

de même que l’expérience que lui raconte apparemment sa première camarade de cellule, qui aurait assisté « aux tortures mortelles que son mari subissait, sans que ni l’un ni l’autre n’ait dénoncé personne »³⁷⁴. Ces deux expériences illustrent tout de même que les femmes peuvent ne pas subir la torture de la même façon que les hommes, puisque l’on essaye de provoquer des souffrances émotionnelles, en les forçant à voir leurs maris souffrir ou en leur faisant croire que ces derniers les avaient abandonnées.

Il est intéressant de mentionner ici le cas spécifique de María Gueselaga, homologuée au nom de la RIF – mais dont le dossier DIR est rejeté, malgré le fait d’avoir été déportée à Ravensbrück. Dans sa demande pour la RIF elle dit avoir été arrêtée en tant que « otage pour mon mari recherché pour activité dans résistance et hébergement de patriotes », ne précisant à aucun moment si elle-même prend part dans ces activités résistantes – même si nous pouvons supposer, par la place des femmes dans ce contexte, comme nous l’avons vu, qu’elle s’occupe également de l’hébergement. Ce témoignage nous invite à penser qu’elle est arrêtée premièrement en raison de sa condition d’épouse d’un résistant, plutôt que comme résistante.

371 Témoignage de Neus Català, Neus Català, *Op. cit.*

372 Olivier Wieviorka, *Histoire de...*, *op. cit.*, pp. 429-430

373 Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonzio (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 24

374 *Ibid.*, p. 25

Ensuite, dans certains cas, il y a des tortures physiques. Le fait que celles-ci ne reviennent pas dans tous les témoignages peut nous faire penser qu'elles ne sont pas systématiques, mais elles arrivent, tout de même. Une étude comparative pourrait nous permettre de voir si les tortures physiques arrivent plus habituellement – ou plus rapidement – pour les hommes de la Résistance intérieure, et donc si c'est une question liée à leur genre. Les tortures physiques peuvent arriver après les tortures psychologiques, si la résistante ne dit rien, comme c'est le cas pour Neus Català, qui se fait battre pendant son deuxième interrogatoire³⁷⁵. Carmen Buatell dit également avoir subi les tortures physiques : « Quand ceux de la police de Vichy ou de Pétain (c'est pareil, c'est elle qui m'a arrêtée) ont vu qu'ils n'obtiendraient rien de moi, ils ont commencé à me frapper sauvagement »³⁷⁶, et ce pendant deux jours.

Dans les dossiers du SHD, les tortures sont encore moins visibles, et dans les peu de cas où c'est évoqué, ce sont seulement celles qui sont physiques qui sont mises en avant. Carmen Buatell et Nieves Castro sont les seules à en parler dans leurs demandes auprès du bureau Résistance. Cette dernière le fait même à plusieurs reprises. D'abord, elle explique son parcours : « arrêtée par la 8eme Bgde Spéciale de Vichy. Interrogée d'abord à Fumel, où on m'a arrosée de coups et fait subir des odieuses sévices. Transférée au Commissariat Centrale rue Rempart St Étienne à Toulouse, où j'ai été interrogée et malmenée. Condamnée par défaut à 5 ans de prison et 2000fr d'amende le 2 juin 1944 » . Ensuite, elle précise la gravité des tortures : « interrogée plusieurs fois, on m'a torturé pendant trois interrogatoires, devant intervenir le médecin pour faire cesser les tortures »³⁷⁷.

Leur plus grande inquiétude face aux tortures, celle de compromettre leurs réseaux, semble devenir leur plus grande fierté : ne pas s'être soumises aux coups, ne rien avoir révélé. C'est ce qui nous laisse entendre Carmen Buatell : « penser à ceux qui étaient encore dehors me torturait le plus. Y avait-il eu d'autres arrestations ? Non, elles s'étaient stoppées avec la mienne. Je n'avais pas parlé »³⁷⁸. Cette même idée revient dans plusieurs femmes du corpus : le fait de ne rien dire devient crucial à leurs yeux pour pouvoir continuer à se battre contre le fascisme car elles se doivent de protéger les identités de celles et ceux qui sont dehors et les informations de l'ensemble du réseau. L'engagement résistant de ces femmes continue donc dès leurs premiers instants de captivité.

375 *Ibid.*, p. 26

376 *Ibid.*, p. 108

377 *Renseignements concernant les Posthumes, Disparus et Déportés*, GR 16 P 111569 (dossier individuel de Nieves Castro), SHD, Vincennes

378 *Ibid.*, p. 109

L'importance de cette fidélité à leurs réseaux même en détention, malgré les tortures, est mise en avant dans deux cas dans les dossiers du SHD, non pas par les femmes elles-mêmes mais dans les attestations qu'on leur fournit afin de faire valoir leurs droits. D'abord, justement, pour Carmen Buatell, pour qui Joseph Gabalda, capitaine FFI et responsable de groupe de l'OS à Marseille écrit qu'« elle a été arrêtée lors d'une mission le 16/10/1941 à Marseille, a fait preuve de courage et d'abnégation évitant l'arrestation d'autres membres de l'organisation »³⁷⁹. Ensuite, pour Marie Thérèse López, pour Rambert, officier liquidateur national de l'OCM, dit qu'elle est « dénoncée à la gestapo, est arrêtée le 9 février 1944 dans la même opération d'arrestation des chefs de groupe de Royan. Internée à la Rochelle, prison allemande de Dafont, a subi des pénibles interrogatoires, par son courage et son sang-froid, n'a rien révélé et a été libérée après 15 jours de détention et place en liberté surveillée à son domicile »³⁸⁰. Même si, pour la plupart des femmes informant seulement de leur arrestation à cause de leurs activités résistantes, ces commentaires ne sont systématiques ni dans les dossiers, ni dans les attestations, le fait que certains le mentionnent montre que cela peut être perçu comme partie intégrante de l'engagement résistant.

B. L'internement en France

Une fois les interrogatoires terminés, les détenues se trouvent d'abord dans les prisons françaises, dans lesquelles prisonnières politiques et de droit commun sont mélangées. Ces prisons sont souvent les mêmes, dans les dossiers réapparaissent les mêmes noms et nous savons que certaines de nos femmes se rencontrent et deviennent amies là, comme par exemple Lola Casadella et Carmen Buatell, qui semblent nouer une amitié aux Présentines³⁸¹. Les prisons qui reviennent le plus sont souvent au Sud de la France, et sont : la Citadelle, à Perpignan ; Saint-Michel, à Toulouse ; le Fort du Ha, à Bordeaux ; et les Présentines et les Baumettes, à Marseille. En plus de celles-ci, certaines femmes évoquent aussi des internements à Lyon, à la Rochelle, Rennes, à Limoges et à Orléans. Finalement, nous retrouvons les prisons de Paris ou de l'actuelle Île-de-France : la petite Roquette, la Caserne des Tourelles et Fresnes.

En plus des prisons, certaines d'entre elles connaissent également les camps de concentration français. Ceux-ci sont Camp de Noé (Haute Garonne), le Camp de Brens (Tarn) – d'où certain·e·s sont déplacées au Camp de Gurs (Basses Pyrénées) –, le Camp de Nexon (Haute

379 Attestation datant du 22 janvier 1948, GR 16 P 95866 (dossier individuel de Carmen Buatell), SHD, Vincennes

380 Attestation datant du 16 décembre 1957, GR 16 P 376443 (dossier individuel de Marie Thérèse López), SHD, Vincennes

381 *Ibid.*, p. 111

Vienne) et le Camp de Mérignac (Gironde). Cela paraît cependant plus rare dans les dossiers, où seulement six femmes mentionnent passer par un ou plusieurs de ces camps.

Dans ces prisons et camps elles se retrouvent donc entourées de femmes françaises, parfois pour la première fois, notamment celles qui s'étaient engagées dans la Résistance espagnole. Ceci leur permettrait, par exemple, de perfectionner leur connaissance de la langue française, comme l'évoque Carmen Buatell à propos de sa détention aux Présentines : « Dans la cellule de la prison, nous passions nos journées à chanter, à raconter des blagues. "Bon, je leur ai dit, est-ce que vous ne pourriez pas me donner des cours de français au moins ?" »³⁸².

Cela leur permet, également, de mener quelques petites actions militantes, souvent très symboliques, aux côtés des prisonnières françaises, reprenant des symboles de la Nation française. Une fois de plus, c'est Carmen Buatell qui nous fournit un premier exemple : « en arrivant à Reims, en descendant du wagon nous avons entonné La Marseillaise pour leur rappeler notre qualité de résistantes »³⁸³. Même si bien sûr c'est un récit construit longtemps après la fin de la guerre et surtout, qu'elle ne peut pas parler pour toutes les détenues, cela pourrait bien montrer une fois de plus leur détermination à continuer leur engagement résistant pendant l'internement. Lola Casadella, qui passe quelques mois en prison avec Buatell, en écrit un autre : « nous avons célébré le 14 juillet 1943 dans les cellules avec des drapeaux et des décorations, ce qui rendit les gardiennes furieuses »³⁸⁴. Cela montre que même si certaines femmes espagnoles se retrouvent et se soutiennent entre elles dans les prisons, elles ne se distinguent pas forcément de leurs homologues françaises, auxquelles elles s'unissent au contraire.

En plus de ces petites actions, il y a d'autres indices qui montrent que même en internement, leur travail militant n'est pas achevé, et qu'il se place dans la continuité de celui dans la Résistance. Carmen Buatell mentionne par exemple ses activités dans la prison dans son dossier d'homologation : « arrêtée le 19 octobre 1941. je fus conduite aux Présentines où j'organise à l'intérieur le Front National. Ce travail a continué aux Beaumettes, ensuite en Allemagne où je fus déporté »³⁸⁵. Elle n'explique cependant pas ce qu'organiser ces groupes du FN peut représenter, ni pour l'organisation à l'extérieur, ni pour les femmes à l'intérieur.

Il y a cependant très peu d'informations sur leurs séjours dans les prisons et dans les camps français à ce moment-là, notamment dans les dossiers du SHD. Il faut donc prendre avec

382 *Ibid.*, p. 110

383 *Ibid.*, p. 111

384 *Ibid.*, p. 132

385 Renseignements concernant les déportés, Dossier individuel de Carmen Buatell, GR 16 P 95866, SHD, Vincennes

beaucoup de précaution les quelques témoignages que nous avons, puisqu'ils peuvent ne pas du tout être représentatifs des expériences d'internement des femmes espagnoles.

Corinne Jaladieu traite de l'expérience des prisons de Vichy pour les prisonnier·e·s politiques – en général françaises, mais remarque un grand nombre d'étrangères également –, à travers l'exemple de la centrale de Rennes. Elle parle alors la marge de manœuvre qu'elles ont pour poursuivre leur engagement politique à l'intérieur de la prison, qui se base d'abord sur l'organisation collective de femmes politisées. Les modalités semblent différer selon les prisons et les groupes, mais les objectifs restent similaires : « Sous couvert d'une lutte pour la survie et la dignité, une activité clandestine permettant l'éducation et l'action politiques se met en place, ainsi que le contact avec la Résistance extérieure, indispensable pour l'évasion, l'objectif suprême »³⁸⁶. La répression des actions à l'intérieur des prisons est sévère et ne se distinguerait pas forcément des punitions dédiées aux hommes.

Ce serait intéressant, afin de compléter l'analyse de l'internement de nos femmes espagnoles, de recourir à des sources similaires à celles utilisées par Jaladieu. Elle se sert principalement de sources pénitentiaires, telles que des registres, des enquêtes policières, et même de la correspondance de la direction des centres, qu'elle croise ensuite avec des documents produits par les prisonnières, comme des lettres, des témoignages. Ce croisement permettrait de nuancer tant de possibles idéalizations et exagérations des actions de la part de certaines actrices, qu'un déni total qui ferait penser, au contraire, qu'il n'y a pas de possibilité d'actions résistantes, ce que pourraient inciter à penser les seules archives du SHD.

La sortie de l'internement peut se faire de trois manières différentes : la libération, l'évasion ou la libération par Résistant·e·s. La plupart d'entre elles, cependant, n'ont pas autant de chance et sont déportées.

Huit d'entre elles déclarent avoir été libérées, et par les dates nous entendons qu'elles le sont par l'autorité française. Malheureusement, ce n'est pas analysable à partir des archives du SHD parce qu'il n'y a pas de condamnations qui pourraient expliquer que celles ci sortent de prison, tandis que d'autres sont déportées.

Cinq d'entre elles déclarent par contre s'être évadées, deux en janvier 1944, tandis que la dernière dit juillet 1941, et l'administration précise que c'est la « déclaration de l'intéressée »³⁸⁷, comme si elles n'avaient pu trouver de preuves, et de fait, elle ne reçoit pas le titre de DIR. Tout

386 Corinne Jaladieu, « Les résistantes dans les prisons de Vichy : l'exemple de la centrale de Rennes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 89 | 2002, pp. 81-97

387 Dossier individuel d'Amélie Faya, GR 16 P 219145, SHD, Vincennes

comme pour les personnes libérées, les informations par rapport à ces évasions sont très limitées dans les dossiers du SHD. Les témoignages nous donnent un peu plus d'informations : Pilar Ponzán raconte comment, accompagnée de trois autres Espagnoles et trois Françaises, elle s'échappe du Camp de Gurs le 27 juillet 1944, en profitant du départ des autorités françaises du camp au profit des allemandes³⁸⁸. Parmi les trois Espagnoles se trouve possiblement Rafaela Soro, qui déclare dans son dossier du SHD s'être échappée du même camp le même jour que Ponzán.

À partir d'août 1944 et l'arrivée progressive des combats pour la libération sur le territoire français, les camps et les prisons reçoivent également des interventions, et cinq de nos femmes disent avoir été libérées, ce mois-là, par des Résistants.

Après un premier séjour dans une de ces prisons ou camps, certaines finissent notamment dans deux lieux, le camp de Compiègne (Oise) et le fort de Romainville (Seine), qui étaient avec Drancy (Seine) les principaux camps de transit pour les Juif·ve·s et les prisonnier·e·s politiques attendant d'être déporté·e·s aux camps nazis.

C. L'engagement en déportation

L'expérience de la déportation paraît être partagée par trente-deux des femmes du dossier, soit 57,1 % des 56 femmes qui sont arrêtées en premier lieu.

Les dossiers du SHD montrent que presque la totalité de ces femmes passent par le camp de concentration de Ravensbrück, devenu en 1944 « un point crucial de transit et une ressource de main-d'œuvre, où quelques 50 % de prisonnières soumises au travail forcé étaient réparties sur les plus de 200 sous-camps »³⁸⁹, même si certaines n'évoquent que le dernier camp dans lesquelles elles sont et que par conséquent Ravensbrück n'apparaît pas. En effet plusieurs d'entre elles sont ensuite réparties dans d'autres camps tels que ceux de Leipzig, de Hanover, de Hambourg ou de Holleischein, ce dernier en République tchèque.

Les conditions de vie dans les camps sont surtout décrites dans les témoignages. Cette expérience traumatisante devient centrale, et c'est souvent sur les camps, parfois plus que sur leur engagement résistant, que reviennent leurs mémoires. L'idée revient également dans les titres des ouvrages : Neus Català l'intitule *De la Resistencia y la Deportación*, tandis que

388 Pilar Ponzán, *op. cit.* [en ligne]

389 Gina Herrmann, « « Sabotear, sabotear, sabotear ! ». Résistance antifasciste et travail forcé des femmes dans les camps nazis », dans Laurent Douzou, Mercedes Yusta (dir.), *Op. cit.*, p. 99

Mercedes Núñez le nomme *Destinada al crematorio*, reprenant cette solution finale qu'elle évite, malgré le fait qu'elle soit être très malade et déclarée inapte pour le travail, lorsqu'elle attend un train pour l'amener de retour à Ravensbrück et loin du travail forcé dans l'usine à Leipzig où elle se trouve. À la fin de ce dernier ouvrage, le fils de Núñez joint une lettre de Constanza Martínez³⁹⁰, une autre femme espagnole déportée, qui se trouve également dans les archives du SHD mais dont le dossier individuel n'a pas pu être inclut, à cause de la fermeture des archives, dans ce mémoire. Elle rencontre Mercedes dans le camp, et raconte dans cette lettre le quotidien qu'elles partagent à Leipzig :

« Tu madre ya te habrá explicado lo dura que era la vida: doce horas de trabajo diarias, comida mala y escasísima, malos tratos y constantes humillaciones. La única ventaja es que allí tuvimos un camastro para cada una. Ninguna higiene. Una sola muda que al cabo de muy poco tiempo se llenó de piojos como era de esperar, ya que para poder lavarla teníamos que hacer verdaderas virguerías, ya que no había jabón ni nada parecido. Además, nuestro cuerpo, debido a la creciente desnutrición ayudaba a la aparición de estos asquerosos bichitos »³⁹¹.

La description de Constanza ne semble pas décrire des conditions spécifiques que nous pourrions relier à leur condition de femmes. Il est donc légitime de se demander s'il y a des spécificités à la déportation au féminin³⁹².

Le témoignage d'Alfonsina Bueno pour le recueil de Neus Català peut illustrer qu'il y a bien des spécificités au fait d'être des femmes. Elle évoque par exemple les « expériences auxquelles [elle a] été soumise dans le camp »³⁹³ :

« Pasada la visita médica y transformada en un ser sin categoría ni nombre, sólo un número como se puede ser tantas piedras o peor para los nazis, tantos montones de mierda, me llevaron a la "revier" (enfermería), y junto a otras cuatro deportadas, una enfermera rusa fue obligada a inyectarnos a la vagina o, mejor dicho, en el cuello del útero, un líquido que ni ella seguramente sabía lo que era. Lo que yo sí sé, es que al salir de la maldita enfermería entre mis piernas caían unas gotas amarillas que al mismo tiempo iban quemando la piel. Es de esto de lo que tuvieron que operarme, y

390 Constanza Martínez, GR 16 P 399585, SHD, Vincennes

391 Lettre de Constanza Martínez, dans les annexes de Mercedes Núñez, *op. cit.*

392 Par rapport à cette question, voir notamment Christine Bard, « L'histoire des femmes au défi de la déportation », *Histoire@Politique*, vol. 5, no. 2, 2008, pp. 1-18 [en ligne]

393 Témoignage d'Alfonsina Bueno, dans Neus Català, *op. cit.* [en ligne]

a causa de eso es por lo que estoy sin poder salir a la calle. Desde entonces estuve siempre enferma, muchas veces grave »³⁹⁴.

Ce témoignage peut faire référence aux expérimentations de stérilisation sur les filles et les jeunes filles dont fait également référence Geneviève de Gaulle dans un article et que Christine Bard mentionne dans son étude sur l'expérience des femmes en déportation.

Cependant ce témoignage montre aussi d'autres sentiments, tels que la souffrance, la peur, le désespoir et l'angoisse :

*« Cada día estábamos más depauperadas, veíamos más cercano nuestro fin, pero ¿en qué condiciones? Vivíamos como autómatas, no comprendíamos más que los gritos, no oíamos más que quejidos y súplicas, el ruido sordo y seco de los palos, los perros que aullaban y el "tacatac" de las ametralladoras. Vivíamos angustiadas, desesperadas, ¿teníamos reacciones de humanos? »*³⁹⁵

Sentiments qui semblent, eux, potentiellement partagés par leurs homologues masculins, qui sont également confrontés aux privations et abus de Kapos et d'autorités allemandes, pouvant décider de la vie et de la mort de tou·te·s les prisonnier·e·s, au-delà de leur genre.

Contrairement aux témoignages, où l'expérience de la déportation devient un sujet central, les dossiers du SHD ne fournissent que dans des rares occasions des informations sur les conditions de vie dans les camps ou les conditions de travail dans les usines. Une de ces exceptions se trouve dans le dossier d'Élise Garrido, déportée à Ravensbrück puis assignée à une usine d'obus à Leipzig, qui raconte pour appuyer son homologation des blessures produites en déportation comme blessures de guerre, deux occasions dans lesquelles elle finit à l'infirmerie du camp : une est à cause de l'attaque du chien d'une Kapo, qui lui mord à la jambe et à l'oreille ; l'autre à cause d'une fracture du poignet due à une chute provoquée par le coup d'une Kapo³⁹⁶.

La plupart des informations à propos de la déportation dans les dossiers du SHD sont alors liées aux maladies que les déportées ont pu contracter pendant leur emprisonnement. Lorsqu'elles demandent d'être reconnues en tant que DIR, elles sont censées fournir, afin de justifier une solde de convalescence ou une pension militaire, des certificats médicaux, produits par les Centres de Réforme. Nous l'avons vu, les DIR ont l'avantage de la présomption d'origine pour les maladies, et donc les listes de maladies évoquent des multiples maladies ou blessures possiblement contractées en déportation, que l'administration peut assimiler à des blessures de

³⁹⁴ Ibid.

³⁹⁵ Ibid.

³⁹⁶ Dossier individuel d'Elisa Garrido, GR 16 P 244549, SHD, Vincennes

guerre. La plus fréquente de ces maladies dans les certificats est le « syndrome asthénique des déportés »³⁹⁷, aussi appelée simplement asthénie³⁹⁸. Elle évoque une intense fatigue physique, apparemment relevant de la névrose traumatique, et qui pouvait les accompagner pendant des longues années.

L'ouverture des Centres de réforme et des pensions militaires aux victimes de la déportation illustrent une fois de plus à quel point leur santé se dégrade à cause de cette expérience, mettant en avant non seulement les dures conditions de vie dans les camps mais aussi les répercussions sur leur vie une fois rapatriées. Rosario Fábregas déclare par exemple devoir passer ses hivers dans le lit, et son grand objectif avec les démarches semble d'avoir une pension³⁹⁹. Ces maladies leurs ouvrent droit à des pensions militaires d'invalidité temporaires, supposées compenser le fait de ne pas pouvoir mener une activité professionnelle, et ce serait intéressant d'étudier avec détail les pourcentages qui leurs sont attribués. Elles sont tout de même plusieurs à avoir une pension d'invalidité à 100 %, notamment Mercedes Núñez, suite à la tuberculose qu'elle contracte en déportation⁴⁰⁰.

Ce mémoire ne développe pas la question des maladies contractées en déportation ni celle des pensions, mais il serait très intéressant d'étudier en détail les certificats médicaux qui se trouvent dans les dossiers du SHD afin de voir l'effet de la déportation sur les corps des femmes espagnoles, et donc également comment les forces répressives essayent de contrôler leurs corps, en prêtant une attention particulière au fait qu'il s'agit de femmes. Ce serait également intéressant de mettre cela en lien avec les expériences médicales auxquelles fait référence Alfonsina Bueno.

En dépit de ces expériences, des conditions de vie déplorables des camps, des maltraitements qu'elles subissent, des maladies et du travail forcé, l'engagement militant semble continuer pour certaines d'entre elles en déportation. Tout comme pour les prisons, certains témoignages racontent quelques actions que nous pouvons qualifier de résistantes, à l'intérieur des camps. Les modalités semblent souvent les mêmes : création de réseaux, au moins de solidarité, et le sabotage. Trois d'entre elles, affectées à du travail forcé dans des usines de guerre, racontent comment elles veulent continuer à miner l'armée allemande en rendant inopérantes leurs créations ou en réduisant leurs rendements, et ce malgré des coups, des

397 Évoqué par exemple dans le dossier individuel d'Antoinette Bretos, GR 16 P 89909, SHD, Vincennes

398 Dans le cas d'Alfonsina Bueno on parle par exemple d'une "très forte asthénie", Dossier individuel d'Alfonsina Bueno, GR 16 P 96209, SHD Vincennes

399 Dossier individuel de Rosario Fábregas, GR 16 P 214082, SHD, Vincennes

400 Dossier individuel de Mercedes Núñez, GR 16 P 448246, SHD, Vincennes

menaces, voire même des exécutions par pendaison⁴⁰¹. Neus Català raconte une des techniques utilisées :

« À l'atelier 44, au Kommando Faul (kommando des fainéantes)⁴⁰², des obus antiaériens étaient fabriqués jour et nuit (on tournait toutes les semaines). Nous devions fabriquer dix mille obus par équipe, puis ensuite six mille, et cinq mille. Nous avons appris que n'importe quel objet étranger mélangé à la poudre la rendait inutilisable. Alors, une chasse aux mouches s'est organisée. On ajoutait soit une mouche, soit l'huile de la machine ou encore de la salive »⁴⁰³.

Ce témoignage montre que les actions de sabotage sont un minimum planifiées en groupe, même si bien évidemment, beaucoup d'actions restent en petit comité à cause du risque de représailles. Carmen Buatell nous laisse aussi penser que le sabotage, plus qu'une action résistante qu'elles entreprennent individuellement, devient une constante dans les ateliers : « À Leipzig, on nous faisait travailler sur le matériel de guerre. Faisions-nous du sabotage ? Bien sûr, c'était la règle et nous l'avons organisé machinalement »⁴⁰⁴.

Même si les actions de sabotage dans les usines ont sûrement existé, et que ces femmes y ont sûrement contribué, le risque de prendre ces témoignages sans avoir suffisamment de recul est d'imaginer un sabotage systématique et mené par toutes les prisonnières du camp voulant poursuivre leur engagement résistant.

Pourtant, Christine Bard nous met en garde sur la « sur-représentation des femmes politisées dans la population féminine déportée »⁴⁰⁵, et nous pouvons noter que sur les témoignages utilisés dans ce mémoire il y a également une forte sur-représentation de femmes politisées, souvent communistes. D'après Christine Bard, cet engagement « rapproche leur vécu et leur mémoire de ceux des hommes partageant leurs opinions »⁴⁰⁶. Ceci pourrait expliquer en partie la mise en avant du sabotage et des actions menées en internement et en déportation dans les témoignages, tandis que ces activités résistantes sont totalement absentes des archives du SHD, et ce serait donc quelque chose à nuancer par rapport à l'investissement politique des femmes espagnoles étudiées.

401 Claire Andrieu, « Réflexions ... », *Op. Cit.*, p.15

402 «Ce kommando était appelé ainsi par les Allemands car par esprit de résistance, il réduisait sensiblement son rendement de travail», note de bas de page, Neus Català; Geneviève De Gaulle Anthonioz (préf.) ; Caroline Langlois (trad.), *Op. cit.*, p. 45

403 *Ibid.*

404 *Ibid.*

405 Christine Bard, «L'histoire des femmes au défi de la déportation», *Histoire@Politique*, N°5, mai-août 2008, p. 6

406 *Ibid.*

En dernier lieu, il faudrait souligner que la plupart des femmes du corpus qui sont déportées retournent vivantes en France – seulement deux femmes du corpus semblent être considérées comme « mortes pour la France »⁴⁰⁷. Ce sont donc les survivantes qui peuvent écrire des témoignages racontant leurs expériences, mais cela semble également être elles-mêmes qui font les démarches afin d’être reconnues. Deux autres femmes meurent également, mais cette fois après la guerre, par exemple Elvira Ibers en 1956 suite à des maladies acquises en déportation⁴⁰⁸. Les demandes sont faites, dans le cas des décédées, par deux veufs, par un frère – et tuteur des enfants de la Résistante décédée –, et dans le cas d’Elvira, par son petit-fils. Le nombre reste très faible, nous pouvons donc nous demander si cela joue un rôle dans les homologations, si le fait que ce soit des femmes qui sont décédées fait baisser la volonté des ayant-droit à faire les démarches. D’un autre côté, plusieurs des femmes du corpus font les démarches pour leurs époux morts en déportation en même temps que la leur.

407 Le terme “mort pour la France” apparaît dans les dossiers de Carmen Gardell (GR 16 P 242329) et de María Ramona Alonso (GR 16 P 9626), SHD, Vincennes

408 Dossier individuel de Elvira Ibers, GR 16 P 300575, SHD, Vincennes

Conclusion

Pour conclure, nous pouvons revenir sur quelques unes des idées principales présentées dans ce mémoire.

D'abord, sur le fait que la population étudiée, les femmes nées en Espagne et présentes dans les archives du SHD est très spécifique. À l'heure de la création des statuts concernant les Résistant·e·s, elles se mobilisent auprès de l'autorité militaire pour revendiquer leurs droits, tandis que des nombreux et des nombreuses résistantes ne le font pas. Elles dépassent des nombreuses problématiques qui pourraient les avoir exclues de ces analyses : un manque d'intérêt à la fin de la guerre, une possible méconnaissance de leurs droits, auxquelles s'ajoutent les problématiques liées à leurs origines espagnoles, notamment pour celles et ceux dépendant de l'Amicale des FFI et Résistants Espagnols, et les problématiques liées à leur genre, puisque la vision transmise de la Résistance, surtout par l'autorité militaire, semble rester très masculinisée et militarisée.

Les hypothèses que nous avons avancé pour essayer d'expliquer pourquoi ce sont ces femmes là qui demandent l'homologation sont multiples mais restent toutefois très limitées, d'abord à cause de la non-exhaustivité possible dans le dépouillement des 187 dossiers relevés à l'intérieur de la sous-série GR 16 P, ensuite par le faible nombre de femmes qui constituent le corpus, ce qui rend un travail quantitatif très compliqué, mais surtout car le seul étude de cette sous-série ne permet pas, sans le comparer aux femmes espagnoles qui ne font pas les démarches ou aux femmes d'autres nationalités qui les font, de comprendre les spécificités de ce groupe. Nous avons tout de même souligné des tendances communes à cette population qui pourraient être croisées à d'autres sources afin de confirmer, ou pas, leur spécificité. Ainsi, nous avons vu que beaucoup d'entre elles procèdent des mêmes régions de l'Espagne, et s'installent principalement dans des régions avec une forte communauté d'immigré·e·s espagnol·e·s, tandis que les migrantes isolées semblent moins nombreuses. Nous nous sommes également demandé si le rapport au pays d'accueil, que ce soit par une naturalisation ou par le mariage avec un Français pourrait avoir un lien avec leur volonté de reconnaissance auprès de l'administration, ou même avec une facilité pour mener à bout ces démarches.

Les formations dans lesquelles elles s'engagent peuvent également avoir un rôle dans les démarches. Pour les FFC, où les femmes semblent plus dispersées parmi des nombreux réseaux, ce sont les officier·e·s liquidateur·trice·s qui dressent en premier lieu les listes de membres, les dégageant peut-être de cette responsabilité – sauf si ce sont elles qui contactent l'officier·e, mais cela n'est pas visible dans nos archives. Du côté des FFI et de la RIF pourtant nous avons constaté une forte représentation des formations et des mouvements créés à initiative communiste, que ce soit par le PCF ou par le PCE. Nous pourrions cependant développer avec d'autres sources si ce sont justement les organisations et/ou les anciens membres qui promeuvent l'homologation, facilitant même les démarches, ou si c'est la possible idéologie politique des résistantes espagnoles qui accompagnerait l'engagement dans ces formations concrètes qui les poussent ensuite à chercher une reconnaissance – tant matérielle que symbolique. Ce qu'est assez remarquable c'est qu'il y a très peu de femmes isolées qui demandent l'homologation et cela peut se devoir au fait que, pour être reconnu·e par l'autorité militaire en tant qu'isolé·e il semble nécessaire d'avoir subi la répression.

De fait, la répression est une autre des grandes hypothèses pour les femmes de ce corpus, puisque plus de 50 % d'entre elles disent être arrêtées pour faits de résistance. Les dégâts tant moraux que physiques qu'elles souffrent dès leur détention jusqu'à leur libération peuvent être donc des raisons qui les poussent à demander une compensation – une fois de plus, tant matérielle que symbolique. Toutefois, il faut noter que ce sont principalement les survivantes à l'internement et surtout à la déportation qui font les démarches, même si nous aurions pu retrouver plus d'ayants-droit qui les font pour elles. Cet apparent désintérêt de la part des ayants-droit pour les homologations et les avantages qui vont avec serait très intéressant de le développer également.

Quant à la spécificité de cette population non pas pour les homologations mais dans l'engagement résistant lui-même, nous avons un peu plus de points de comparaison, notamment avec les Résistantes françaises. Nous notons donc qu'elles semblent être un peu moins jeunes, mais l'on retrouve tout de même des Résistantes espagnoles de presque tout âge, comme pour les Françaises. Elles sont également assez actives, les deux tiers d'entre elles exerçant un travail salarié à l'extérieur de leur foyer. Leur état-civil est cependant moins analysable et comparable avec celui des Résistantes françaises à cause des dates dans lesquels elles les déclarent.

Par rapport aux spécificités de leur Résistance, nous avons remarqué qu'elles exercent au sein des réseaux et des mouvements des fonctions que nous pouvons qualifier comme typiquement féminines, qui reviennent au tout au long de l'historiographie des femmes dans la

Résistance : elles sont notamment agents de liaison, elles servent comme points d'appui en tant que Résistantes au foyer, elles s'occupent de la propagande, des tâches d'infirmière... En somme, de plein de tâches logistiques fondamentales pour le bon fonctionnement de la Résistance et pourtant perçues souvent comme secondaires ou seulement auxiliaires. Ces fonctions semblent découler davantage de leur condition de femmes dans le contexte des années 1940, et ni le contexte de la guerre ni le contexte de clandestinité semblent donner plus d'émancipation ni plus de responsabilités aux femmes.

Le fait qu'elles soient Espagnoles semble avoir peu d'influence sur leurs fonctions, malgré le fait qu'elles arrivent à certains postes de plus de responsabilité au sein des formations espagnoles issues du PCE. Néanmoins, leurs origines semblent avoir un rôle dans les organisations dans lesquelles elles s'engagent, comme nous l'avons vu avec l'étude d'une Résistance proprement espagnole, tournée vers la libération de l'Espagne du franquisme en même temps que la libération du territoire français.

La répression qu'elles subissent, à part les quelques affaires qui semblent concerner principalement ces organisations espagnoles de Résistance, reste assez similaire et caractéristique de la répression que subissent tou·te·s les Résistant·e·s en internement ou en déportation. Quelques femmes réussissent quand même à mener à ces moments-là des types de Résistance, et nous nous sommes basées ici sur l'exemple des sabotages évoqués dans certains témoignages. Le rapport pourtant à leur corps, voir jusqu'à quel point la répression les contrôle par le fait d'être des femmes, en opposition à comment les autorités françaises ou allemandes contrôlent le corps et la vie des hommes, n'a pas pu être traitée dans ce mémoire. Les archives du SHD ne nous permettent pas de développer cette question, ni l'*agency* des femmes espagnoles dans ces circonstances, mais cela pourrait être intéressant de consulter des nouvelles sources afin, une fois de plus, d'approfondir dans cette question.

Bibliographie

Histoire des migrations

- Riadh Ben Khalifa, « La fabrique des clandestins en France, 1938-1940 », *Migrations Société*, 2012/1 (N° 139), p. 11-26
- Gérard Noiriel, « Histoire de l'immigration en France. État des lieux, perspectives d'avenir », *Hommes et Migrations*, n° 1255, Mai-juin 2005, pp.38-39

Histoire des migrations espagnoles

- Aline Angoustures, « L'histoire des étrangers en France et les archives : le cas de l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides », *D'Italie et d'ailleurs : Mélanges en l'honneur de Pierre Milza*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014
- Michele D'Angelo, « Partido Comunista Español en Francia, ¿partido de la protesta y organización para emigrados? 1950-1975 », *Aportes*, n.º 92, 2016, pp. 177-211
- Lorenzo Delgado Gómez-Escalonilla (coord.), « La emigración española a Francia en el siglo XX », *Hispania. Revista española de Historia*, n° 211, vol LXII/2, mai-août 2002
- Geneviève Dreyfus Armand. « Historiographie des premières années de l'exil espagnol et état de la question », *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, 1992. pp. 50-67.
- Geneviève Dreyfus-Armand, *L'exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999
- Geneviève Dreyfus-Armand et Odette Martinez-Maler, *Espagne, passion française Guerres, exils, solidarités. 1936 -1975*, Paris, Les Arènes, 2015
- Natacha Lillo, *Espagnols en "banlieue rouge" : histoire comparée des trois principales vagues migratoires à Saint-Denis et dans sa région au XXe siècle*, thèse d'histoire, Institut d'Études Politiques, 2001

- Natacha Lillo, « Espagnoles en « banlieue rouge » », *Les cahiers du CEDREF*, 12, 2004, pp. 191-209
- Natacha Lillo, « Les Espagnols en France dans l'entre-deux-guerres à travers l'exemple du Languedoc-Roussillon », *Exils et migrations ibériques au XXe siècle*, n°2, 2006. Espagnols et Portugais en France au XXe siècle. Travail et politiques migratoires. pp. 11-55.
- Natacha Lillo, "La emigración española a Francia a lo largo del siglo XX", dans *Un siglo de inmigración española en Francia*, Grupo de Comunicación Galicia en el Mundo, Vigo, 2009, pp. 11-28
- Marie-Catherine Talvikki Chanfreau, « Espagnols en territoire français de 1813 à 1971 : circuits ou intégrations d'exilés et d'émigrés », *Les Cahiers du MIMMOC* [En ligne], 1, 2006

Histoire des femmes et du genre

- Stéphanie Chapuis-Després, « Histoire du corps, histoire du genre. Bilan et perspectives », *Corps*, 2016/1 (N° 14)
- Mary Nash, « Invisibilidad y presencia de la mujer en Historia », *Historia*, 1985, vol. 10, pp. 12-26
- Pauline Schmitt-Pantel, « Une histoire du genre est-elle possible ? Éléments de conclusion », *Hypothèses*, vol. 8, no. 1, 2005, pp. 343-348.
- Joan W. Scott et Éléni Varikas, « Genre : Une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n°37-38, 1988. Le genre de l'histoire. pp. 125-153.
- Joan W. Scott, « Le genre : une catégorie d'analyse toujours utile ? », *Diogène*, vol. 225, no. 1, 2009, pp. 5-14
- Candace West, Don H. Zimmerman. « Doing Gender », *Gender and Society*, vol. 1, no. 2, 1987

Histoire du genre et des migrations

- Alicia Alted Vigil, « El exilio republicano español de 1939 desde la perspectiva de las mujeres », *Arenal. Revista de historia de las mujeres*, Granada, vol. 4, núm. 2, 1997, pp. 223-238
- Danièle Bussy Genevois, « Les femmes espagnoles et l'exil », *Exils et émigrations hispaniques au XXe siècle*, n°1, 1992. pp. 77-85.
- Ana Fernández Asperilla, “Emigrées économiques ou exilées politiques espagnoles? Une frontière difficile á établir”, en Anne Morelli (coord.): *Femmes exilées politiques. Exhumer leur histoire*, 26, Sextant, Bruselas, 2009, pp. 77-91
- Linda Guerry, « Femmes et genre dans l’histoire de l’immigration. Naissance et cheminement d’un sujet de recherche », *Genre & Histoire* , n°5, Automne 2009
- Maëlle Maugendre. *Les réfugiées espagnoles en France (1939 - 1942): des femmes entre assujettissements et résistances*, Toulouse, Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2013 (thèse)
- Mercedes Yusta, « Identidades múltiples del exilio femenino : la unión de mujeres españolas en Francia », dans María Llombart Huesca (éd.), *Identidades de España en Francia. Un siglo de exilios y migraciones (1880-2000)*, Granada, Comares, 2012, pp. 91-112

Histoire de la Résistance française

- Jean-Pierre Azéma et François Bédarida. “L’historisation de la Résistance”, *Esprit* (1940-), no. 198 (1), 1994, pp. 19–35
- Serge Barcellini, « Les Résistants dans l’œil de l’administration ou l’histoire du combattant volontaire de la résistance », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n.º 178, avril 1995
- Julien Blanc, Cécile Vast (dir.), *Chercheurs en Résistance : Pistes et outils à l’usage des historiens* , Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014
- Jacques Droz, *Histoire de l’antifascisme en Europe (1923-1939)*, La Découverte, « [Re]découverte », 2001, 322 p.

- Charles Farreny del Bosque ; Henri Farreny del Bosque, « L'affaire Reconquista de España. Important épisode méconnu de la Résistance espagnole dans le Sud-Ouest », dans FOISSAC, Patrice (dir.). *Vivre et mourir en temps de guerre de la préhistoire à nos jours : Quercy et régions voisines*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2013 [en ligne]
- Fabienne Federini, « 2. Engagement résistant, socialisation politique et expérience militante », dans *Écrire ou combattre. Des intellectuels prennent les armes (1942-1944)*, sous la direction de Federini Fabienne. Paris, La Découverte, « TAP / Lab. Sciences Sociales », 2006, p. 65-121
- Diego Gaspar Celaya, *La guerra continúa. Voluntarios españoles al servicio de la Francia libre (1940-1945)*, Madrid, Marcial Pons, 2015
- Diego Gaspar Celaya, « De l'oubli, des mythes, de l'histoire. Histoire et mémoire des volontaires espagnols dans Résistance française », *Historiografías*, 12 (Julio-Diciembre), 2016, pp. 70-86
- Diego Gaspar Celaya, « D'un mythe à l'autre. Mémoire et histoire des espagnols dans la Résistance », *Conserveries mémorielles* [En ligne], #20, 2017
- Diego Gaspar Celaya, « Au combat sans armes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°141, 2019, pp. 37-55.
- Franck Liaigre, *Les FTP*, Éditions Perrin, « Synthèses historiques », 2015, 350 p.
- François Marcot, « Comment écrire l'histoire de la Résistance ? », *Le Débat*, vol. 177, no. 5, 2013, pp. 173-185.
- Alberto Marín Valencia, *Espanoles en la resistencia francesa 1940-1945*, thèse d'histoire, Universitat de Barcelona, 2019
- Jean-François Muracciole, *Histoire de la Résistance en France*, Presses Universitaires de France, 2012

- Jean Ortiz, « La epopeya de los guerrilleros españoles en Francia », dans Josep Sánchez Cervelló, Sebastián Agudo (coord.), *Nuevas perspectivas en la historia de la Guerra Civil y del exilio*, Publicacions URV, 2015, 536 p.
- Cécile Vast. « Sur l'expérience de la Résistance : cadre d'étude, outils et méthodes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, vol. 242, no. 2, 2011, pp. 73-99.
- Olivier Wieviorka, *Histoire de la Résistance*, Paris, Perrin, 2013
- Olivier Wieviorka, « Les avatars du statut de résistant en France (1945-1992) », *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°50, Dossier : Nations, états-nations, nationalismes, avril-juin 1996, pp. 55-66.

Histoire des femmes et du genre pendant la guerre et la Résistance

- Claire Andrieu, « Les Résistantes, Perspectives De Recherche », *Le Mouvement Social*, n°. 180, 1997, pp. 69–96
- Claire Andrieu, « Réflexions sur la Résistance à travers l'exemple des Françaises à Ravensbrück », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°5, mai-août 2008, www.histoire-politique.fr
- Mireia Boya-Busquet et Rosa Cerarols-Ramirez, « Lieu, genre et mémoire orale : l'histoire oubliée de l'arrivée des maquis au Val d'Aran vécue et racontée par les femmes », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 2015, mis en ligne le 27 février 2015
- Luc Capdevila, « Identités masculines et féminines pendant et après la guerre », dans : Évelyne Morin-Rotureau (éd.), *1939-1945 : combats de femmes. Françaises et Allemandes, les oubliées de l'histoire*. Paris, Autrement, « Mémoires/Histoire », 2001, p. 199-220
- Luc Capdevila, « Résistance civile et jeux de genre », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 108-2, 2001, pp. 103-128.
- Luc Capdevila, « La mobilisation des femmes dans la France combattante (1940-1945) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 12, 2000

- Luc Capdevila, Patrick Harismendy (dir.), *L'engagement et l'émancipation : Ouvrage offert à Jacqueline Sainclivier*. Nouvelle édition [en ligne], Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2015 (généré le 26 avril 2020)
- Laurent Douzou et Mercedes Yusta (dir.), *La Résistance à l'épreuve du genre. Hommes et femmes dans la Résistance antifasciste en Europe de Sud (1936-1949)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2018
- Christiane Goldenstedt, "Motivations et activités des Résistantes : Comparaison France du Nord - France du Sud". Vandenbussche, Robert. *Femmes et Résistance en Belgique et en zone interdite*, Lille, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2007
- Corinne Jaladieu, « Les résistantes dans les prisons de Vichy : l'exemple de la centrale de Rennes », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 89 | 2002, 81-97
- Élodie Jauneau, « Des femmes dans la France combattante pendant la Deuxième Guerre mondiale : Le Corps des Volontaires Françaises et le Groupe Rochambeau », *Genre & Histoire*, 3, Automne 2008
- Catherine Lacour-Astol, *Le genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015
- María Fernanda Mancebo, "Las mujeres españolas en la Resistencia francesa", *Espacio, Tiempo y Forma*, v. 9, 1996, pp. 239-256
- Sophie Milquet, Madeleine Frédéric, "Femmes en guerres", *Sextant*, Volume 28, Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les femmes et le genre, Université Libre de Bruxelles – Editions de l'Université de Bruxelles et Archives & Bibliothèques , 2011
- Rita Thalmann, « L'oubli des femmes dans l'historiographie de la Résistance », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 1, 1995
- Françoise Thébaud, « Penser les guerres du xxe siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 39, 2014
- Corinna Von List, *Résistantes*, Paris, Alma, 2012, 377 p.
- Dominique Veillon. « Les femmes dans la guerre : anonymes et résistantes », dans Évelyne Morin-Rotureau (éd.), *1939-1945 : combats de femmes. Françaises et Allemandes, les oubliées de l'histoire*. Autrement, 2001, pp. 64-81.

Inventaire des sources

Service Historique de la Défense, Vincennes

- **Sous-série GR 16 P** : contient les archives du bureau Résistance : environ 600 000 dossiers individuels d'homologation des services résistants des personnes ayant fait les demandes afin d'être reconnues dans au moins une des cinq familles résistantes (FFC, FFI, FFL, DIR et RIF), classés par ordre alphabétique. Les documents des dossiers datent d'entre 1945, avec la fin de la guerre et la distribution des premières attestations de services, aux années 2000, où le bureau Résistance continue à répondre à des demandes historiques sur les dossiers même si les homologations se sont pour la plupart achevées.

Archivo histórico del PCE, Madrid

- **Caja 97** – emigración política en Francia
- **Caja 171** – guerrilleros españoles FFI, donado por Sixto Agudo
- **Microfilms** – Jacq. 857 à 934

Presse

- *Bulletin d'information intérieur de l'Amicale des Anciens Guerrilleros Espagnols en France F.F.I.*

Témoignages

- Català Neus et De Gaulle Anthonioz Geneviève, *Ces femmes espagnoles: de la Résistance à la déportation: témoignages vivants de Barcelone à Ravensbrück*, Paris, Éd. Tirésias, 1994

- Nieves Castro, *Una vida para un ideal: recuerdos de una militante comunista*, Ediciones de la Torre, 1981, 160 p.
- Mercedes Núñez Targa, *Destinada al crematorio. De Argelès a Ravensbrück: las vivencias de una resistente republicana española*, Editorial Renacimiento, 2011, 216 p.
- Pilar Ponzán, *Lucha y muerte por la libertad. Memoria de 9 años de guerra, 1936-1945*, Tot editorial, Barcelona, 1996